L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1666 - VENDREDI 04 FÉVRIER 2022 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232

Depussay
OUVERTURE
14 Février
à CORBIGNY
Chemin de Marcy
Contact
03 45 24 20 01 - 06 12 25 78 77
CLAAS

Élevage

Des bovins sous tous les angles



Réussir SA

Cette semaine, Terres de Bourgogne consacre une large place à l'élevage bovin dans ses multiples dimensions. C'est d'abord la valeur de la génétique mise en avant par la vente du GIE Charolais Évaluation en Côte-d'Or. C'est aussi une exploration du système d'indexation, complexe, observé depuis la Nièvre. C'est enfin l'évaluation des effets de la future PAC sur les élevages allaitants de Bourgogne Franche-Comté, estimés avec la collaboration de Cerfrance BFC.

Pages 04, 08, 09 et 16.

DOSSIER SPÉCIAL MANUTENTION

Pages 20 à 27

Côte d'Or

› Culture de moutarde

Encourageante, pour l'instant



Nièvre

› Système d'indexation

Un outil utile mais variable



Yonne

› Chambre d'agriculture

Favoriser le contact entre gendarmes et agriculteurs

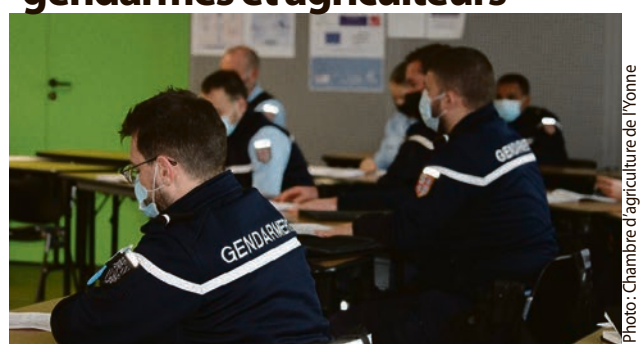


Photo : Chambre d'agriculture de l'Yonne

Encart : Mongin Aviva Assurances (sur certains cantons)

Corbigny
Luzy
Autun
Moulins Engilbert
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr
G. BUCHEZ

NOUVEAU TÉLESCOPIQUE T 7035
100 % Weidemann !
À DÉCOUVRIR TRÈS BIENTÔT CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE
7 m., 3,5 t.
Cabine 4 montants grand confort
WEIDEMANN
designed for work

NOUVEAUTÉ
Entreprise de Travaux Agricole
Secteurs d'épandage: Nièvre, Yonne, Loiret, Cher, Indre
ETA
La Vallée Channy
58150 Garchy
ÉPANDAGE LIQUIDE
- épandage pour prairies et céréales
- enfouisseur à dents pour travail du sol
ÉPANDAGE SOLIDE
- compost, fumier
- calcaire, scories...
Jean-Baptiste Mourlon
07 88 58 29 82

Sommaire

Côte d'Or

04 • Reproducteurs ovins et bovins : L'heure d'en découdre
05 • Élevage caprin : Le plein d'idées
06 • Élevage laitier : En logettes à six mois
07 • Productions végétales : La nécessité de se diversifier

Nièvre

08-09 • Indexation : Un outil utile mais variable
10 • Chambre d'agriculture : L'équipe Productions végétales évolue
11 • Groupement employeur : Un revenu fixe

Yonne

12 • Élevage : Des journées portes ouvertes bâtiments
13 • Chambre d'agriculture : Favoriser le contact entre les gendarmes et les agriculteurs
14 • Plan France relance : Un engagement pour préserver les forêts de demain
15 • Alimentation : À Saint-Valérien, le cuisinier du collège est revenu aux œufs coquilles

Région

16 • Future PAC : Élevage allaitant : faire les bons choix
17 • En collectif : Un plaidoyer « *Cuma et installation* »
18-19 • Contractualisation en viande bovine : Toutes les questions que vous pouvez vous poser

Dossier

20-27 • Spécial manutention

Filières

28 • Cultures Pois de printemps : L'implantation, étape clé de l'itinéraire technique de cette culture

Infos Services

29 • Firmes et Machinisme
30-31 • Analyses et tendances
32-33 • Petites annonces
34-38 • Annonces légales
39 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne

1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex. Abonnement annuel : 110 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

Méthanisation

Un débat public dans le Jura

Débat Public Bourgogne-Franche-Comté organise un débat consacré à la méthanisation. Il aura lieu le 11 février à Orgelet, près de Lons-le-Saunier.

La méthanisation produit du biogaz, énergie renouvelable, et du digestat, fertilisant biologique. L'objectif est de multiplier par 25 la production de gaz entre 2018 et 2028. Pour réussir, il faut encore convaincre les acteurs, essentiellement agricoles mais pas seulement. Des freins restent à lever, de nature économique et industrielle. C'est autour de ces questions que va s'organiser la prochaine session de débat qui aura lieu en public le 11 février, de 14 heures à 17 heures, dans le Jura, à Orgelet, à La Grenette, place du Bourg de Merlia. La méthanisation, quels enjeux ? quel développement souhaitable ? s'inscrit dans le cadre du Grand défi écologique de l'Ademe Bourgogne Franche-Comté. Le débat est organisé par le programme Débat Public Bourgogne Franche-Comté (porté par France Nature Environnement BFC) avec le soutien de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal), la Région BFC, Jura Nature Environnement, Terre d'Émeraude Communauté et la Chambre d'agriculture du Jura. « *La méthanisation*, précise Mathilde Bonnet, ingénieure Agriculture, méthanisation et territoires à l'Ademe BFC, *s'inscrit dans un contexte global de transition énergétique encouragée par différents programmes et stratégies nationaux. La Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) a fixé, pour la méthanisation, l'objectif de multiplier par 3 la production de chaleur entre 2018 et 2023, par 2 la production d'électricité et par 25 la production de gaz entre 2018 et 2028* ». Une unité de méthanisation s'implante généralement à proximité immédiate de la source de production des intrants : exploitation agricole, usine ou équipement municipal. Le développement de la méthanisation dépend ainsi d'une approche très localisée, au cas par cas, alliant la définition d'un modèle économique pérenne et du respect de contraintes environnementales adaptées au contexte de l'exploitation. Pour autant, s'engager dans la méthanisation, que l'on soit éleveur, industriel ou collectivité, repose sur un véritable projet d'entreprise, qui doit tenir compte d'une chaîne de valeur complète. Le porteur de projet doit s'assurer de la disponibilité des intrants dans la durée et de la viabilité économique de l'investissement, assise sur un débouché réaliste, cohérent avec les attentes du marché, en qualité et en quantité, et incluant les aspects logistiques : stockage et/ou raccordement aux réseaux de consommation.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

Pour s'inscrire au débat :
https://linktr.ee/DebatPublicBFC

en bref

Lait Fermeture annoncée pour un site de Sodiaal en Saône-et-Loire

La coopérative laitière Sodiaal annonce, dans un communiqué du 1er février, un « *projet d'adaptation de son parc industriel* » et un plan d'investissement afin d'« *accélérer sa transition vers les marchés laitiers valorisés tout en résorbant ses foyers de pertes* ». Cette restructuration aurait pour principale conséquence la suppression de 316 postes de CDI et la fermeture de deux sites de production dont un en Saône-et-Loire : le site Euroserum de Saint-Martin-Belle-Roche, près de Mâcon. L'autre site est une laiterie de Loire-Atlantique. Les deux sont spécialisés dans la production de lait UHT et d'ingrédients laitiers infantiles : « *deux marchés qui souffrent d'une baisse continue des ventes et de surcapacités* ». « *Sodiaal prend l'engagement de proposer à chacun des collaborateurs concernés au moins un emploi en interne dans le groupe, et le cas échéant de les accompagner dans une recherche extérieure* », assure la coopérative dans un communiqué. En parallèle, un plan de 600 millions d'euros sur cinq ans est prévu pour investir sur les marchés « *valorisés* » : les produits de grande consommation (yaourts, beurre, crème, etc.), la nutrition et les ingrédients, et l'export.

la météo présentée par Dijon Céréales

DIJON CÉRÉALES

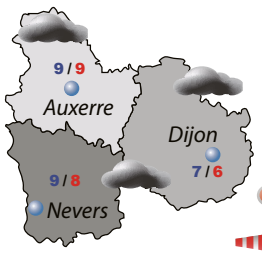
MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 4 Février



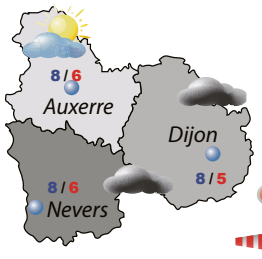
Couvert
Un temps couvert en perspective. Les vents seront modérés.

T° mini : 8 à 10°C
T° maxi : 8 à 10°C

Vents : Ouest 20 km/h

Sainte Véronique
Soleil : 08h16 - 17h54
Lune : 10h13 - 22h00

Samedi 5 Février



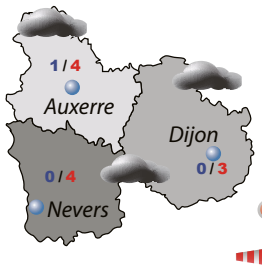
Variable
Passages nuageux et belles éclaircies se partageront le ciel. Les vents resteront modérés.

T° mini : 7 à 9°C
T° maxi : 5 à 7°C

Vents : Ouest 20 km/h

Sainte Agathe
Soleil : 08h15 - 17h56
Lune : 10h30 - 23h12

Dimanche 6 Février



Menaçant
Un ciel menaçant s'annonce pour ce dimanche. Les vents seront faibles.

T° mini : 0 à 2°C
T° maxi : 3 à 5°C

Vents : Sud-Ouest 10 km/h

Saint Gaston
Soleil : 08h13 - 17h57
Lune : 10h47 - N.C.

Prévisions à 7 jours

Lundi 7 Février au Mercredi 9 Février

Un temps couvert et pluvieux en perspective.

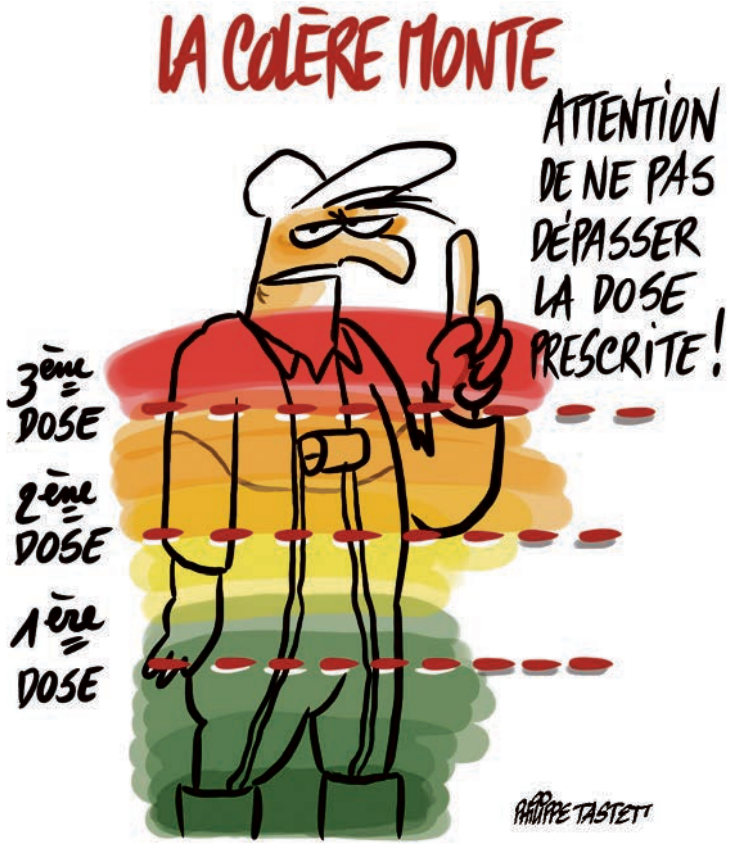
Vents : Ouest à 40 km/h
T° mini : 2 à 4°C T° maxi : 9 à 11°C

Du Jeudi 10 Février au Dimanche 13 Février

Les précipitations persisteront au cours de cette période.

Vents : Sud-Ouest à 20 km/h
T° mini : 1 à 3°C T° maxi : 7 à 9°C

clin d'œil



Jeunes agriculteurs

Pleins feux sur le renouvellement des générations

À l'occasion de leur conférence de presse de rentrée, tenue fin janvier, les Jeunes agriculteurs ont insisté sur la nécessité d'attirer à l'agriculture de nouveaux profils, afin d'assurer le renouvellement des générations. Une ambition qui impose un cadre économique viable dans lequel le foncier a toute son importance.



Préparer l'arrivée de nouvelles générations d'agriculteurs est une nécessité vitale qui doit s'accompagner d'un contexte économique favorable.

Réussir SA

« *Même si nous n'en faisons aujourd'hui que 5 000 par an, notre objectif reste de parvenir à 10 000 installations annuelles aidées par an d'ici 2027* », a indiqué François-Étienne Mercier, vice-président JA, lors de la conférence de presse de rentrée du 27 janvier. L'objectif lui semble d'autant plus réaliste que le budget de la PAC 2023-2027 consacré à l'installation est passé de 2 % à 3 % soit une augmentation de 50 %. « *Grâce à JA et au Conseil européen des jeunes agriculteurs* », a-t-il précisé. Mais attirer des nouveaux profils, y compris ceux non issus du milieu agricole (Nima) suppose d'avoir un niveau de formation suffisant. « *Coupler l'aide à l'installation à un diplôme de niveau IV (baccalauréat, ndlr) était indispensable* », a justifié François-Étienne Mercier. De même, convaincre de futurs exploitants de rejoindre le secteur suppose d'avoir des filières structurées et rémunératrices, « *ce qui passe aussi par une sécurisation du revenu et une pleine application de la loi Égalim 2* », a renchéri Guillaume Cabot, vice-président de JA. Il n'est d'ailleurs pas question pour JA de brader les produits agricoles et si la grande distribution doit avoir des produits d'appel « *nous sommes d'accord mais pas sur les produits agricoles et alimentaires français* », a soutenu Samuel Vandaele, président de JA.

La question de l'accès au foncier

Installer des jeunes agriculteurs c'est aussi leur permettre d'accéder au foncier. Or certains prix deviennent aujourd'hui prohibitifs pour de jeunes diplômés, ce qui empêche les installations et en réduit le nombre. Si JA salue la loi Climat et Résilience d'août 2021 qui envisage de diviser par deux sur dix ans l'artificialisation des terres agricoles, « *il faut maintenant passer aux actes* », a insisté Basile Faucheux, vice-président JA. Il a émis l'idée d'avoir un registre unique répertoriant les propriétaires et locataires de chaque terrain. « *Car dans les dix ans à venir, un quart de la surface agricole utile va changer de mains* », a-t-il argumenté. Comme la FNSEA, les jeunes agriculteurs appellent de leurs vœux une loi foncière qui était promise pour l'actuelle mandature. « *Nous espérons qu'elle verra le jour lors de la prochaine. Elle sera l'un des points clés du futur quinquennat* », a affirmé Basile Faucheux. JA souhaiterait aussi matérialiser, une fois pour toutes, le Point accueil formation installation transmission (Pafit), qu'il travaille de concert avec les Chambres d'agriculture. Réussir son installation c'est également « *aider les cédants à préparer leur départ, à les soutenir par des mesures fiscales, sociales* », a plaidé Guillaume Cabot. C'est aussi profiter de ce moment pour relever le défi climatique et inscrire les jeunes générations dans les enjeux de la captation carbone. Ainsi Samuel Vandaele souhaite « *trouver un vrai projet européen sur le stockage de carbone* », et proposer à terme des produits bas carbone aux consommateurs. Le prochain congrès JA se tiendra au Havre (Seine-Maritime) les 30, 31 mai et 1er juin.

CHRISTOPHE SOULARD

Un manifeste pour l'élection présidentielle

Comme de nombreuses organisations agricoles, les jeunes agriculteurs ont présenté leurs revendications pour la prochaine élection présidentielle. Dans un manifeste de 60 pages, ils défendent une vision de l'agriculture reposant sur deux pieds : « Des entrepreneurs libres et une agriculture durable ». Cette perspective se traduit selon eux par une agriculture plurielle, qui joue collectif, en adéquation avec les demandes sociétales et qui soit créatrice de valeurs. On y retrouve une grande partie des thèmes évoqués lors de leur conférence de rentrée.

en bref

Porc Le ministère de l'Agriculture débloque une aide d'urgence

Après des manifestations en Bretagne, le gouvernement débloque trois dispositifs d'aides d'urgence totalisant 270 M€ afin de soutenir les élevages de porcs, en proie à une crise « *inédite* », a annoncé le ministre de l'Agriculture Julien Denormandie le 31 janvier, à l'issue d'une réunion avec la filière. Une enveloppe de 75 M€ d'aides à la trésorerie fera l'objet de premiers versements d'ici « *deux à trois semaines* ». Son montant maximal sera de 15 000 euros par exploitation « *avec transparence pour les Gaec* », a précisé le ministre. Pourront y prétendre les élevages dont la ligne de trésorerie à court terme est « *utilisée au moins à 80 %* » et qui ont « *engagé une démarche de PGE (prêts garantis par l'État, ndlr) qu'elle ait aboutie ou non* ». Un deuxième volet de 175 M€ d'aides à la trésorerie en lien avec la crise sanitaire sera versé courant avril, début mai, après notification à Bruxelles. D'ici le 15 février, le ministère et la filière en définiront les critères d'accès, avec l'objectif que ce dispositif serve aussi à « *mettre de la pression dans le tube face à ceux qui ne jouent pas le jeu de la loi Égalim 2* », d'après M. Denormandie. Troisième volet : 20 M€ d'exonérations de charges MSA. Entre la flambée de l'alimentation animale et un prix morose, la crise actuelle est « *probablement l'une des plus graves traversées par le secteur porcin depuis de nombreuses années* », selon le ministre.

Négociations commerciales Denormandie refuse de décaler la date de clôture

Au terme du troisième comité de suivi des négociations commerciales, le 27 janvier, le ministre de l'Agriculture Julien Denormandie a assuré à la presse que la date de fin des négociations, fixée au 28 février, ne sera pas décalée « *comme certains auraient pu le souhaiter* ». Les industriels et les distributeurs n'étant pas parvenus à un accord d'ici au 1er mars s'exposeront à des sanctions, prévient le ministre. Alors que les négociations prennent du retard dans un contexte de forte inflation des coûts de production, il explique vouloir « *maintenir la pression* » afin d'obliger les partenaires commerciaux à finaliser leurs contrats. Il évoque des « *discussions musclées* » entre les industriels et la grande distribution lors de la réunion au ministère. « *On voit que la loi (Égalim 2) a eu les effets recherchés sur la répartition du rapport de force. Si la loi n'avait pas été là, la situation serait encore plus catastrophique pour le monde agricole* », en conclut le ministre. Il réaffirme la « *fermeté totale* » du gouvernement envers ceux qui ne respecteraient pas la loi, dénonçant « *des comportements inacceptables* » de la part de certaines parties prenantes. Plus de 250 enquêtes ont été lancées par la DGCCRF (répression des fraudes) depuis le 1er janvier pour contrôler la conformité avec la loi des contrats proposés et signés.

Origine des viandes en RHD Affichage obligatoire étendu aux autres viandes que bovines

Un décret paru au Journal officiel le 27 janvier étend aux viandes porcines, ovines et de volailles l'obligation d'afficher l'origine en restauration collective et commerciale, qui était jusque-là réservée à la viande bovine. Très attendu par les professionnels, ce texte « *s'applique aux viandes achetées crues par les restaurateurs et non aux viandes achetées déjà préparées ou cuisinées* », précise sa notice. Le décret entrera en vigueur le 1er mars, et « *est applicable jusqu'au 29 février 2024* ». Cette échéance se justifie par la volonté de Paris de « *traiter de manière pérenne* » ce sujet dans le cadre de la stratégie européenne De la ferme à la table, explique le cabinet du ministre de l'Agriculture à Agra Presse. En attendant une éventuelle généralisation dans l'UE, cette mesure franco-française relève de l'expérimentation aux yeux de Bruxelles. Contacté par Agra Presse, le président d'Anvol (interprofession des volailles de chair) Jean-Michel Schaeffer s'est réjoui de cette première avancée sur les viandes fraîches. Lors d'un déplacement le 27 janvier, le ministre de l'Agriculture aurait indiqué que la rédaction d'un deuxième décret, portant cette fois sur les produits transformés, serait « *en cours de finalisation* », toujours d'après Anvol. « *On avance* », confirme le cabinet du ministre, sans préciser de calendrier.

Le Crédit Mutuel, partenaire des agriculteurs.

Fidèle à ses valeurs de solidarité et de proximité, le Crédit Mutuel place ses clients au cœur de ses préoccupations et de ses actions. Sécheresse, problèmes sanitaires, difficultés économiques… Le Crédit Mutuel s'engage à vos côtés avec des solutions adaptées aux différentes situations.

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel – RCS Strasbourg B 588 505 354



Crédit photo : GettyImages.

Crédit Mutuel

Reproducteurs ovins et bovins

L'heure d'en découdre

Une «*grosse*» semaine génétique se profile en Côte-d'Or, avec les ventes aux enchères de l'AEMCCO à Arnay-le-Duc et celle du GIE Charolais Évaluation à Créancey.

Jeudi 10 février : vente de l'association des éleveurs de moutons charollais de Côte-d'Or (AEMCCO) à Arnay-le-Duc à 14 heures. Vendredi 11 février : vente du GIE Charolais Évaluation à Créancey à la même heure. L'agenda génétique est copieusement garni en fin de semaine prochaine dans le sud du département. Près d'une centaine de béliers et une quarantaine de reproducteurs charolais défileront sur leurs rings respectifs.

Arnay pour débuter

Les hostilités seront donc lancées au foirail arnétois. Huit membres de l'AEMCCO préparent de très bons béliers depuis plusieurs mois, spécialement pour ce rendez-vous. Parmi les nouveautés de cette édition : un éleveur expose pour la toute première fois en la personne de Sébastien Jeannin. L'éleveur venant de Souhey, près de Semur-en-Auxois, a été séduit par les enchères arnétoises l'an passé pour sa première visite : « *Cette vente est très bien organisée et il y a un groupe d'éleveurs très sympa. C'était l'occasion pour moi d'adhérer à l'association et tenter de vendre davantage d'animaux* ». Sébastien Jeannin fera le déplacement avec sept béliers, dont plusieurs fils de son reproducteur «*Chaponneau*» qui collectionne les titres sur les concours depuis plusieurs années. Le Côte-d'orien se dit optimiste quant à la bonne tenue des enchères : « *le marché se porte plutôt bien, les agneaux de viande se sont bien vendus l'année dernière et cela motive les éleveurs à réinvestir dans la génétique* ». Les autres élevages représentés jeudi prochain sont les suivants : Thierry et Adrien Maréchal (Viévy), Gaec Ferroux (Savilly), Gaec Gaudry (Marcheseuil), Gaec du Moulin de Jonchery (Diancey), Philippe et Antoine Thibault (Jouey), Nicolas Bayen (Nod-sur-Seine) et l'EARL Joubert (Coulmier-le-Sec). Le catalogue de la vente est disponible sur internet. Une demande a été adressée à la préfecture pour pouvoir se restaurer sur place. Il n'y aura vraisemblablement aucun problème pour maintenir la collation. Le hall des expositions ouvrira ses portes à 11 heures, la vente sera donc lancée à 14 heures. Renseignements : 06 17 96 39 61, 06 89 40 12 66, www.association-mouton-charollais.com, page Facebook « Association Éleveurs Moutons Charollais de Côte d'Or ».



Sébastien Jeannin sera présent à Arnay avec plusieurs fils de son bélier Chaponneau, dernier lauréat à Paris et Cournon.

Créancey dans la foulée

Après les ovins, les bovins ! Le lendemain, le rendez-vous sera donné au pôle agricole de Créancey pour la grande vente du GIE Charolais Évaluation. Le site ouvrira également ses portes en matinée, dès 10 heures. Les éleveurs pourront peaufiner leurs choix et leurs stratégies d'achat. L'organisation rappelle que les modalités de la vente et toutes les informations nécessaires sont disponibles sur internet depuis le 25 janvier avec notamment les résultats de l'indexation (le meilleur Imocr s'élève d'ailleurs à 119). Sont également proposés en ligne : l'ordre de passage des reproducteurs, des données sur le génotypage, des photos et des vidéos des veaux qui composent ce millésime (rendez-vous sur http://www.stationevaluation71.com/charolais21/). Le GIE espère retrouver un enthousiasme digne de ce nom après une édition 2021 impactée par la crise sanitaire. « *Les restrictions étaient nombreuses l'an passé, une jauge était notamment instaurée mais ce n'est plus le cas cette année. Nous attendons beaucoup de monde le 11 février, en respectant bien entendu les gestes barrière. Le pass vaccinal sera demandé à l'entrée* », indique Isabelle Brice, salariée à la Chambre d'agriculture, en charge du GIE, « *pour les éleveurs qui opteraient pour l'achat à distance en direct par internet ou par téléphone, il suffit de nous contacter en amont pour s'inscrire, la procédure est très simple* ». Un repas sous forme de plateaux sera proposé lors du déjeuner. Aucune réservation n'est préalablement demandée. En attendant le jour J, les visites à la station restent possibles sur rendez-vous. Le millésime 2022 est jugé très intéressant avec de bons résultats d'indexation, de belles croissances, des facilités de naissance, des sans cornes et de la viande. « *Ce lot est en capacité de répondre à toutes les demandes. Nous avons eu un large choix d'animaux à l'entrée en station : cela se ressent sur la qualité des veaux présentés* », ajoute Jean-Pierre Godot, président du GIE. Contact : 03 80 90 68 81, 07 88 94 47 16 ou isabelle.brice@cote-dor.chambagri.fr


Deux veaux homozygotes sans cornes sont notamment proposés le 11 février.

AG

Moutarde

Encourageante, pour l'instant

Un agriculteur de la Vingeanne dresse un état des lieux positif de sa culture de moutarde.

Ça dit quoi, la moutarde ? La question a été posée à Guillaume Gerbet, exploitant agricole à Blagny-sur-Vingeanne, en visite il y a quelques jours sur sa parcelle dédiée à cette culture.

Ce producteur de 49 ans, membre du conseil d'administration de l'APGMB, se dit plutôt satisfait devant le développement de ses plantes et l'absence du moindre impact d'altises. « *Deux Berlèses n'ont rien révélé, c'est positif. J'ai désormais les yeux rivés sur le thermomètre : si le mercure ne descend pas plus qu'il ne le fait actuellement, le cycle continuera de suivre son cours normalement, sans pépin. Le gel, c'est bien la chose que je redoute le plus après les insectes et plus précisément les altises, qui plombent très sérieusement les rendements depuis trois campagnes* ».

Des prix attractifs

Le Côte-d'orien est fidèle à la moutarde depuis 2001, année de son installation : « *nous parlions beaucoup de cette culture quand j'étais en BTS au lycée de Quetigny, alors j'ai eu envie d'en cultiver dès mon arrivée sur la ferme familiale. Jusqu'en 2017, la moyenne de l'exploitation variait entre 17 et 18 q/ha ce qui représentait un niveau intéressant et rémunérateur. Les années qui ont suivi n'avaient plus rien à voir avec des rendements successifs de 10, 8 puis 5q/ha… Cet automne, l'APGMB a pris le taureau par les cornes en proposant un mélange de plusieurs variétés, dont trois nouveautés, tolérantes aux insectes. Nous misons beaucoup sur cette avancée technique pour résoudre bon nombre de nos problèmes* ». Guillaume Gerbet rappelle que les prix sont particulièrement attractifs cette année : « *nous étions partis sur une base de 1180 euros/t mais les industriels ont élevé leur tarif à 1300 euros/t, sous condition que leur commande soit honorée, chose qui n'est pas arrivée ces deux dernières années. Pour atteindre cet objectif, les emblavements d'automne devraient suffire cette année… Mais l'APGMB souhaite trouver, malgré tout, des surfaces supplémentaires au printemps* ».

Possibilités limitées

L'agriculteur assure que les terres de la Vingeanne ont le potentiel de recevoir de la moutarde : « *nous ne sommes pourtant pas très nombreux à en faire ici, c'est dommage. Il est vrai que certains ont déjà testé la moutarde de printemps avec plus ou moins de succès. Personnellement, j'opte pour la moutarde d'hiver, avec des semis entre le 23 et le 26 septembre, c'est à cette période que j'ai toujours obtenu les meilleurs résultats. Pour le semis au printemps, c'est souvent aléatoire, c'est vrai : nous sommes dans un secteur relativement humide, il est parfois difficile de semer de bonne heure, les terres ne réchauffent pas bien vite et les levées tardent en conséquence. En semant plus tard, les plantes ont davantage de vigueur mais elles s'exposent à une nouvelle vague de méligèthes, en juin. Rien n'est évident, d'autant que nous n'avons plus les mêmes possibilités d'interventions qu'avant, en termes d'insecticides* ».


Guillaume Gerbet (à droite) dans son champ de 19ha, en compagnie de son apprenti Thomas Girardeau.



AG

Élevage caprin

Le plein d'idées

La Chèvrerie de Val-Mont débute l'année avec enthousiasme et beaucoup de projets. Rencontre avec l'éleveur Michaël Chapelotte.



En plus d'une augmentation de chèvres, de lait et donc de fromages, l''exploitation proposera pour la première fois de la viande de chevreaux, des œufs fermiers et, beaucoup plus original, du savon au lait de chèvre.

La routine, il ne connaît pas. Il faut dire que sa chèvrerie est toute récente avec un lancement d'activité en 2017. Mais tout de même… Michael Chapelotte débute l'année de la meilleure des façons avec un maximum d'envies, d'idées et de motivations dans son cheptel caprin. Ce petit-fils d'éleveurs jurassiens a choisi l'agriculture pour se reconvertir professionnellement après 23 années à l'armée : *« Je savais depuis un petit moment que j'allais m'installer en élevage, un jour ou l'autre. Reprendre une exploitation bovin lait à la quarantaine passée aurait représenté de bien trop lourds investissements, alors j'ai choisi les chèvres, que j'aime depuis longtemps »*. Titulaire d'un brevet de technicien agricole, Michael Chapelotte s'est lancé en 2016 dans un certificat de spécialisation en élevage de chèvres et en transformation fromagère. *« Cela m'a beaucoup plu, je ne m'étais pas trompé en choisissant l'élevage caprin… Avec Vanessa, nous avons acheté des chevrettes de deux mois dans la foulée… Notre première saison fromagère s'est déroulée en 2018 »*, poursuit l'éleveur installé à Jours-en-Vaux ou plus précisément Val-Mont (commune née de la fusion avec Ivry-en-Montagne).

Succès au rendez-vous

Ses 40 alpines et 25 000 litres de lait bio transformés l'an passé en fromages n'ont pas permis de répondre à toute la demande de la clientèle. C'est la raison pour laquelle la Chèvrerie de Val-Mont a décidé de passer 50 chèvres à la traite en 2022. Michael Chapelotte continuera de transformer lui-même ses fromages, principalement lactiques, sans oublier les tommes, les yaourts et les fromages blancs. De nombreux rendez-vous sont donnés à ses clients de mars à novembre sur les marchés d'Épinac, Velars-sur-Ouche, Quetigny, Chagny, Dijon ainsi qu'à la ferme Cérès à Brochon. Les produits sont également proposés dans plusieurs restaurants et magasins tels que Biocoop à Beaune, l'Atelier du bio à Nuits-Saint-Georges, les Comptoirs de la bio à Ahuy, l'épicerie La Bonne mesure à Talant, les Saveurs de nos fermes à Chevigny-Saint-Sauveur. *« La demande est au rendez-vous. Depuis le début de la crise sanitaire, les consommateurs ont sérieusement modifié leurs habitudes en privilégiant le local et les bons produits de notre terroir »*, confie l'éleveur de 46 ans.

Une autre reconversion

Vanessa Chapelotte rejoindra très prochainement son mari sur l'exploitation, cette ancienne gestionnaire de stocks dans une pharmacie suit actuellement un BPREA à Dijon. Son arrivée sur la ferme sera couplée à la création de différents ateliers : *« nous allons fabriquer des savons à partir du lait de nos chèvres, ainsi que divers produits cosmétiques. Ce lait présente de nombreuses vertus pour la peau, notamment lorsque l'on rencontre des problèmes d'eczéma ou d'acné. Un petit labo sera créé ces prochains mois pour être opérationnel en cours d'année »*. La création d'un atelier de poules pondeuses est aussi envisagée, comme l'indique Michael Chapelotte : *« là, ce sera davantage mon secteur… L'idée est d'élever 180 poules, vendre les œufs sur les marchés et créer un produit d'appel pour les fromages »*. Jamais deux sans trois : la Chèvrerie de Val-Mont innovera une troisième fois durant l'année civile en transformant la viande de ses chevreaux : *« nous élevons la totalité des chevrettes pour le renouvellement du troupeau et un peu de ventes. Il reste les mâles qui sont les parents pauvres dans un élevage caprin. Les cabris ne valent malheureusement pas grand-chose, voire même rien du tout… L'an passé, nous en avons livré 19 en Saône-et-Loire pour la modique somme de 50 euros ! Cela ne payait même pas le transport. Avec cet atelier de transformation, nous voulons valoriser la viande de ces jeunes animaux qui, au sevrage, pèsent entre 7 et 8 kg de carcasse et dont la viande, peu connue, a de très bonnes qualités nutritionnelles. Notre volonté est de transformer tout ce que nous produisons »*.
Contact : 06 03 37 15 85, chevreriedevalmont21@gmail.com

AG

Simmental

Après la pluie, le beau temps

Une vache de Thomas Cotiby participera au prochain salon de l'agriculture. Une sacrée fierté pour cet éleveur laitier, moins d'un an après l'abattage total de son troupeau.

Rien n'est jamais perdu ! Enlisé dans une interminable et très difficile procédure d'abattage de ses 219 Simmental l'an passé, Thomas Cotiby aura l'honneur de participer au Sia 2022 avec l'une de ses nouvelles vaches.
Un revirement de situation totalement inespéré il y a encore quelques mois pour ce jeune passionné de génétique installé en 2019 à Villy-en-Auxois : *« C'est une belle fierté d'en arriver là, après tout ce qu'il m'est arrivé avec ce cas de tuberculose bovine… Cette participation, je la dois et je la dédie bien évidemment à tous les élevages qui ont joué le jeu en me vendant de bonnes vaches pour reconstituer mon cheptel, en particulier Vincent Gardey, de Beaumont-sur-Vingeanne, chez qui cette belle Simmental est née et aussi le Gaec Aubry, de Jours-lès-Baigneux, qui m'a beaucoup soutenu dans ce dossier, en plus de me vendre des animaux. Un grand merci, par la même occasion, à Christophe Richard de Boux-sous-Salmaise, au Gaec Magnière de Chazeuil, au Gaec Chevalier de Cestres, à Alain Terrillon de Griselles, au Gaec Loosli de Chazeuil, à l'EARL Trésillard Devulder de Noiron-sur-Bèze, à l'exploitation de Haute-Marne qui m'a vendu une cinquantaine d'animaux et tous les autres cheptels, 16 au total, qui m'ont permis de continuer mon métier d'éleveur ! Il y a une énorme solidarité dans la famille Simmental et cela me fait très plaisir. Quand quelqu'un rencontre de grandes difficultés comme cela a été le cas pour moi, tout le monde est au rendez-vous pour vous aider »*.

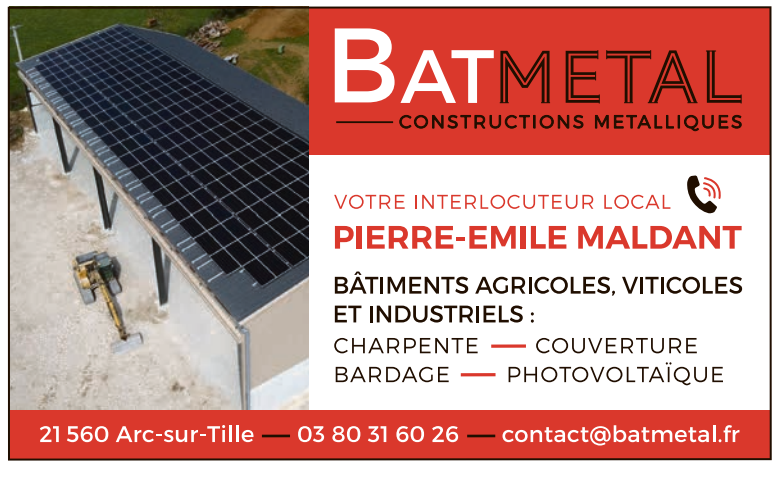
Une saveur particulière

Thomas Cotiby participera pour la première fois au salon de l'agriculture en tant qu'exposant. Ce jeune homme de 27 ans connaît déjà très bien les lieux pour y être allé plusieurs fois en tant que technicien Simmental France. Ses anciens collègues Hervé Vignon et Jean-Baptiste Geoffray seront encore une fois aux commentaires de l'épreuve programmée dans un mois : *« ce sera marrant de les revoir dans cette position alors que je suis éleveur aujourd'hui… Il y aura aussi trois autres laitières de Côte-d'Or dans ce concours avec une vache de l'EARL du Meix de Chêne, une autre du Gaec Magnière et aussi une Simmental du Gaec du Creux Bleu »*. Ovation, trois ans et demi, tentera de tirer son épingle du jeu avec sa belle morphologie, ses bons aplombs et sa très bonne mamelle. À noter que Thomas Cotiby élève aujourd'hui 180 Simmental, des derniers « achats » sont en train d'être effectués avec des génisses, pour une pleine reprise de l'activité.

AG



Le jeune de Villy-en-Auxois avec Ovation, une Simmental en deuxième lactation.



Élevage laitier

En logettes à six mois

Le Gaec Gardey, de Beaumont-sur-Vingeanne, a installé des logettes pour ses jeunes génisses, dès l'âge de six mois. Ce dispositif encore peu répandu en France permet d'acclimater les animaux à leur futur mode d'élevage (logettes également), le tout en réalisant des économies de paille.





Vincent Gardey et Sophie Guillemeau, devant leur bâtiment anciennement en aire paillée.

Inspiration allemande ! Vincent Gardey, 29 ans, s'est déplacé plusieurs fois outre-Rhin pour imaginer et concevoir un dispositif innovant : des logettes pour ses jeunes animaux. *« L'idée est d'adapter au plus vite les génisses au modèle d'élevage qu'elles auront plus tard chez nous. Dès 6 mois, nous les mettons dans des petites logettes avec matelas, sur sol bétonné et avec une aire raclée »*, indique le jeune éleveur, qui poursuit : *« elles se couchent, se relèvent dans des tubes, marchent sur un sol plus dur et plus humide, pour qu'elles aient moins de problèmes par la suite. Lors de mes visites en Allemagne, je l'ai bien vu, leurs jeunes animaux sont plus forts dans les pattes que les nôtres. Avant cette installation datant de l'an passé sur notre exploitation, nous laissions les génisses en aire paillée jusqu'à l'âge de 27 mois. Quand elles passaient dans le bâtiment pour vaches, lui aussi en logettes, elles cherchaient leurs repères pendant plusieurs jours. Pour environ 10 % d'entre elles, le refus de se coucher était catégorique et cela posait forcément problème… Et même pour les autres : il y avait toujours un stress dû à ce changement d'environnement et d'habitudes. Cela n'est pas favorable à la production laitière, surtout en plein démarrage de la lactation. C'est à ce moment-là que les besoins en énergie sont les plus importants. Or, la Simmental doit déjà se remettre de son vêlage… Ce stress n'est vraiment pas le bienvenu »*.

Vincent Gardey, qui n'a pas encore assez de recul pour évaluer les bienfaits de son installation, vise une meilleure longévité de ses animaux, une meilleure production et davantage de souplesse dans le « management » de ses bovins. Ces logettes permettent également une économie de paille considérable pour le Gaec Gardey, qui n'était pas encore autonome sur ce poste. *« Désormais, nous n'utilisons plus la moindre quantité de paille sur nos génisses dès 6 mois. Rien que sur cet aspect, et sans prendre en compte les futurs impacts sur la santé et la production, le retour sur investissement de l'installation se fera en moins de trois ans, en se basant sur un prix de la paille à 50 euros/t »*, indique l'éleveur de 150 vaches Simmental, associé à son père Pascal. Lors des journées bâtiments auxquelles le Gaec Gardey a participé cette fin de semaine, les visiteurs ont également pu découvrir un toit de 2000m2 isolé en panneaux sandwich : *« nous étions en fibrociment jusqu'à présent. L'idée est de s'adapter au mieux au changement climatique. Nous avons été épargnés l'an passé mais les deux étés 2019 et 2020 ont été très rudes pour les vaches, avec de fortes températures. Nos ventilateurs et brumisateurs ne suffisaient plus. Nous perdions 2 litres de lait par vache et par jour. L'objectif est encore une fois de gagner en performances. Là, le retour sur investissement est plus difficile à chiffrer : s'il se fait sur sept ans, il faudra avoir gagné 0,2 litre par vache et par jour sur l'année, ou un litre en période estivale. Ce n'est pas facile de l'évaluer car le lait que nous perdons l'été est aussi couplé à une remontée moins rapide de la production à l'automne »*.

AG

Du sur-mesure

Les dimensions des logettes sont bien sûr adaptées au gabarit et à l'âge des génisses. Vincent Gardey s'est basé sur une étude réalisée par un vétérinaire canadien. Si une largeur de 120 cm est généralement utilisée pour les vaches adultes, 83 cm le sont pour les animaux de 6 mois à un an. La largeur d'un mètre est dédiée aux génisses âgées d'un an à un an et demi. Jusqu'à 27 mois, la dimension passe à 117 cm. La profondeur est quant à elle de 135 cm pour la genouillère (environ 184 cm pour les vaches).

Élevage ovin

On est pas bien, là ?

Yannick Thibert ouvrait les portes de sa bergerie à Villeberny, lundi matin dans le cadre des journées bâtiments.



Angélique et Yannick Thibert, avec deux de leurs agneaux.

De l'espace pour travailler, une jolie structure en bois, des animaux en pleine forme et en prime, une très belle vue sur la vallée de Villerberny. Les personnes qui ont fait le déplacement lundi matin pour le lancement des journées bâtiments ont passé un très bon moment en compagnie de Yannick Thibert, jeune de 33 ans installé en 2018 après différentes expériences professionnelles dans plusieurs exploitations agricoles. L'éleveur ovin, qui continue de travailler dans une ferme de sa commune (chez Lionel Lachot), recherchait beaucoup de fonctionnalité dans sa bergerie. *«C'était une de mes priorités effectivement, pour être efficace et gagner du temps. Un grand couloir central d'alimentation, large de 4 mètres, permet de travailler dans de bonnes conditions, je ne regrette vraiment pas ce choix. Les cornadis s'avèrent eux aussi très utiles pour toute intervention sur les animaux. Je peux aussi circuler tout autour du bâtiment et changer facilement les animaux de cases en cas de besoin. J'aurais dû, néanmoins, doubler la largeur de ce passage pour disposer de deux mètres. Un seul mètre, ce n'est pas toujours très pratique»*, commente le propriétaire de 330 brebis de diverses races, notamment charollaises, grivettes et croisées Île-de-France.

Coup de cœur pour le bois

Sa bergerie, rêve d'une vie d'éleveur, Yannick Thibert la voyait en bois et rien d'autre. *« C'est un goût personnel pour le côté chaleureux et la bonne ambiance à l'intérieur du bâtiment. Au final, ce matériau n'a pas forcément coûté plus cher qu'une structure métallique, bien que tout soit très cher. À l'intérieur, tout est également en bois, à l'image des cornadis et des barrières. Pour ces dernières, les structures ne s'ouvrent et ne ferment pas toujours aussi bien qu'avec du métal, c'est le côté négatif. Avec le couloir autour du bâtiment, c'est peut-être la seconde chose que je referais autrement, si cela était à refaire »*. Pour alléger la facture de son bâtiment de 770 m2 comptant 278 places au cornadis, Yannick Thibert a retroussé plusieurs fois les manches avec son père Jean-Yves et plusieurs amis pour assurer un maximum d'autoconstruction, à l'image de toute la partie maçonnerie, la pose des barrières et des cornadis, l'arrivée de l'eau et même les branchements électriques. Lundi dernier, les discussions ont également porté sur les longues démarches administratives nécessaires à une construction, aux aides financières du PCAE, à l'élevage ovin et aux futures naissances de Yannick Thibert (210 agnelages programmés en mars).

AG

Productions végétales

La nécessité de se diversifier

Un producteur céréalier de Saint-Romain se lance dans la fabrication de farine de blé avec sa fille en cours d'installation.



Frédéric Vard va investir dans un moulin à meule de pierre et aller «*au bout*» du produit en vendant de la farine bio.

Les terres superficielles des hautes côtes de Beaune ne sont plus viables dans leur système traditionnel. Telle est la conclusion de Frédéric Vard, exploitant agricole à Saint-Romain. La rotation colza - blé - orge n'est plus rémunératrice avec des rendements de colza passés d'une moyenne de 30 à moins de 25 q/ha en quelques années, la faute aux altises. *« Le blé et l'orge ne sont guère mieux lotis ici, ils plafonnent à 60 q/ha sur ma ferme et ne permettent pas de vivre dignement du métier. Les cours céréaliers sont en hausse ces derniers mois mais ceux des intrants en font tout autant, faut-il le rappeler ? La course à l'agrandissement n'a pas été une solution pour moi : elle ne m'a pas permis de sortir de meilleures marges, on ne vit pas mieux qu'avant »*, commente l'agriculteur de 56 ans, qui a décidé de prendre le chemin du bio en 2016. *« C'était ça ou j'arrêtais, il fallait trouver quelque chose car ce n'était plus possible »*, poursuit le gérant de la ferme de Brully. Celui-ci rencontre là aussi des difficultés à passer l'intégralité de sa ferme en AB : *« je vais réussir mais que c'est long et compliqué… Je suis dans une zone de captage et je pensais être davantage aidé, mais non… J'ai créé une seconde société pour toucher des soutiens supplémentaires mais cela ne va pas chercher bien loin malheureusement. Je n'ai aujourd'hui qu'une partie de mes terres en bio, l'intégralité ne le sera que d'ici cinq ou six ans. C'est vraiment dommage : les conversions devraient être à mon sens davantage soutenues, quitte à instaurer des pénalités pour les exploitations qui retournent par la suite en conventionnel. D'ailleurs, si les cours conventionnels se maintiennent, les retours en arrière pourraient se multiplier dans un avenir très proche »*.

Cap sur la transformation

La volonté de passer en agriculture biologique a été accompagnée d'un projet de diversification, en lien avec la fabrication et la vente de farine de blé : *« cette idée a vite émergé. Ma fille Marie-Émilie, 22 ans, s'installera au mois de juillet et avait un feeling elle aussi pour cette production. Nous voulons aller au bout du produit en dégageant une marge supplémentaire. Nous nous sommes déjà testés dans la vente autour de chez nous, avec du blé C2 et des sacs de 2 kg proposés au prix de 4 euros. À ce tarif, la marge est au rendez-vous. Notre temps de travail est comptabilisé dans le prix : c'est bien la première fois que cela m'arrive depuis mon installation en 1989 »*. L'investissement dans un moulin et tout le matériel nécessaire (décortiqueuse, brosse, local…) pour fabriquer, stocker et vendre de la farine se chiffrera entre 80 000 et 100 000 euros : *« pour l'instant, nous avons recours à de la prestation, avec l'aide de Bastien Garnier d'Épernay-sous-Gevrey qui s'est récemment procuré un moulin. Nous nous testons sur de petits volumes pour le moment. Plusieurs visites ont été effectuées en amont pour bien se renseigner sur cette nouvelle activité : Emmanuel Raillard, à Montigny-sur-Vingeanne, nous a notamment donné de bons conseils et de bonnes adresses. Nous utilisons aujourd'hui la variété Togano, mais nous allons rapidement nous orienter vers des blés anciens, toujours dans une recherche de valorisation »*. Contact : 07 71 67 27 50.

AG

▸ En bref

Le décret ZNT a été publié

Le décret ZNT, ainsi que l'arrêté ministériel, ont été modifiés à cause de l'injonction du conseil d'État. Suite à la consultation publique, qui a reçu autant de contributions agricoles que d'ONG, et au travail de fond fourni par les OPA à tous les échelons, la profession a réussi à limiter l'augmentation des contraintes au strict minimum par rapport à la demande du conseil d'État. En pratique, la profession doit réécrire la charte de Côte-d'Or rapidement : les agriculteurs seront certainement invités à participer à une consultation départementale en avril/mai, qui fixera les modalités fines d'application des ZNT. Les modifications à prévoir seront l'extension des ZNT aux zones accueillant régulièrement des travailleurs (zones industrielles, artisanales, commerciales...) ainsi que les moyens pour prévenir les riverains, qui pourront rester collectifs (pas de coups de téléphone individuels nécessaires à chaque voisin).

▸ Agenda

Cantonales FDSEA

La FDSEA de Côte-d'Or poursuit ses assemblées générales cantonales. Les prochains rendez-vous : Dijon Sud-Gevrey : vendredi 4 février à 14h, Bligny-Nolay: mardi 08 février à 14h
Montbard: mardi 8 février à 14h. Saint-Jean-de-Losne : jeudi 10 février à 14h,Venarey-Les Laumes: vendredi 11 février à 10h, Dijon Nord et Ouest: jeudi 10 février à 17h, Nuits-Saint-Georges-Beaune : vendredi 11 février à 14h, Semur-en-Auxois : mardi 22 février à 14h

▸ Formations

10-02 Formation GDS

Jeudi 10 février, Ludivine Perrachon, conseillère technique élevage au GDS présentera les bases des courants parasites en élevage pour vous permettre de les identifier et comprendre les effets ressentis par vos animaux. En ferme, vous étudierez ensemble les mesures préventives ou correctrices adaptées et la recherche géologique. Vous mettrez également à jour vos connaissances sur les besoins en abreuvement et les points d'eau à installer pour vos troupeaux une fois les pollutions électriques identifiées. Le contenu de cette journée est adapté à tous les élevages de bovins, ovins et caprins et s'organisera au plus proche des participants inscrits. Comptez un supplément pour le repas. Contact : Virginie Pabiou au 06 09 14 55 07 ou virginie.pabiou.gds21@reseaugds.com

Formations Chambre d'agriculture

15-02, puis du 07 au 09-03 : « Découvrir les pratiques manuelles ». Contact : Marie-Claude Guerrier (03 80 90 68 76, marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr), 17-02 : « Réussir son projet de conception de bâtiment photovoltaïque », à Pouilly-en-Auxois. Contact : Marie-Claude Guerrier (03 80 90 68 76, marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr), 24-02 : « Valoriser sa viande bovine en caissette » à Pouilly-en-Auxois. Contact : Alice Faivre (03 80 68 66 31, alice.faivre@cote-dor.chambagri.fr), 28-02 et 01-03 : « La restauration collective : concilier besoins et offres d'approvisionnement » à Seurre. Contact : Séverine Gautier (03 80 68 66 50, severine.gautier@cote-dor.chambagri.fr), 01,02 et 03-03 : « Fabriquer sa farine, son pain et ses céréales et valoriser en circuits courts », à Bretenière. Contact : Alice Faivre (03 80 68 66 31, alice.faivre@cote-dor.chambagri.fr).

RETROUVEZ-NOUS
SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Télécopie 03 84 65 19 47

TERRES DE BOURGOGNE - N° 1666
VENDREDI 04 FÉVRIER 2022

Indexation

Un outil utile mais variable

Le système d'indexation peut, pour certains, paraître injuste dans la notation ; mais l'est-il vraiment ?



Les pondérations des index de synthèse sont spécifiques à chaque OS.

L'indexation peut paraître inadaptée pour certaines conduites de troupeaux comme la monte naturelle. Mais, ce système reste : *« C'est un outil de prévision génétique, fiable surtout pour les taureaux avec une grande production »* pointe Sébastien Cluzel, président du Herd-Book Charolais, avant d'ajouter : *« En effet, l'indexation varie en fonction du coefficient de détermination (CD) et peut donc évoluer. Cela fait des années que le CD est moins pris en compte, et je pense qu'il est nécessaire de le remettre au centre de la lecture pour ne pas être déçu ».*

Un indice sûr ?

Hugues Pichard, administrateur au Herd-Book Charolais, président de Charolais France et président de Races de France, pointe de son côté : *« L'indexation donne une orientation de ce que la lignée peut donner. Sa valeur est faite par les parents, mais aussi sur la descendance, particulièrement pour les mâles. Plus il y a de produits (connus et contrôlés), plus le coefficient de détermination sera fiable. Pour les femelles, c'est une autre histoire car la prise en compte de la descendance demande nettement plus de temps pour des raisons logiques. Cela est donc compliqué d'avoir une orientation fidèle à 100 % pour les femelles ou les mâles en monte naturelle puisqu'il y a moins de produits. En somme, la qualité de la donnée réside dans le nombre d'informations récoltées. Plus il y en a, plus l'indice est sûr ».*

Une impasse

De son côté, Serge Batho, éleveur à Saxi-Bourdon et président

Un outil plus en détails avec Lauréna Jeannot, ingénieure technique

« Tout d'abord, il est intéressant de noter que les index sont calculés au niveau national par Geneval et ce pour toutes les races bovines sur le même modèle (seules les pondérations des index de synthèse sont spécifiques à chaque OS). Pour les interpréter, il faut également avoir en tête que le coefficient de détermination est crucial car il traduit la probabilité de la valeur génétique calculée de s'écarter de la valeur génétique réelle. Il faut donc obligatoirement le prendre en compte dans la lecture des index sinon cela peut fausser l'interprétation.

IVMAT en pourcentages

Ensuite, il faut rappeler que l'IVMAT est une synthèse de divers éléments : les effets directs des performances de poids à la naissance et conditions de naissances, les index de croissance avant sevrage, développement squelettique au sevrage, développement musculaire au sevrage, et aptitude maternelle à l'allaitement, et les effets maternels des conditions de naissance. Et que ces éléments ont un poids différent pour l'obtention de l'IVMAT.

Voici le détail :

- *Poids à la naissance : 9 %*
- *Capacité de croissance avant sevrage : 33 %*
- *Développement squelettique au sevrage : 1 %*
- *Développement musculaire au sevrage : 23 %*
- *Conditions de naissance – effets directs : 4 %*
- *Aptitude maternelle à l'allaitement : 26 %*
- *Conditions de naissance – effets maternels : 4 %*

Ce sont les organismes de sélection qui déterminent ces pourcentages. Il faut d'ailleurs savoir qu'en 2017, la grille de qualification a évolué, permettant d'ouvrir un peu plus les possibles pour les vaches de monte naturelle grâce à l'intégration de l'ISU (indice de synthèse unique) qui comprend également des données de morphologie et de reproduction. Autre nouveauté : nous sommes en train de travailler sur un nouveau projet nommé Unigéno qui a pour but de réformer le système de l'indexation dans une méthode de calcul différente. Il est en train d'être mené par les OS bovin laitier et bovin viande en collaboration avec d'autres acteurs de la génétique animale.

Les parts

Concernant la part de l'ascendance dans la note, forcément quand un animal n'a pas de produit, sa notation est faite de 90 % d'ascendance et 10 % de données propres. Mais, cela change avec l'arrivée de produits issus de cet animal. En effet, à un certain seuil de nombre de produits, l'importance relative des données propres et d'ascendance par rapport aux données de descendance s'inverse, et l'on va vers une part plus importante de données de descendance que d'ascendance ce qui permet de reconnaître plus précisément les qualités que l'animal en question peut transmettre.

La monte naturelle plaît

Sur le débat entre monte naturelle et IA, je tiens à préciser qu'il n'y a aucun document technique prouvant une pénalisation des taureaux ou vaches de monte naturelle par rapport aux autres. Il faut d'ailleurs rappeler qu'il y a environ 80 % de monte naturelle en Charolais, ce qui prouve que ce mode de reproduction n'est pas régi par l'IA et qu'il séduit aussi.

Concours

Enfin, sur la question de l'intégration des concours dans le système d'indexation cela n'est pas possible, car les prix des concours sont issus de choix subjectifs d'un ou plusieurs juges. De son côté, l'indexation repose, elle, sur des données objectives et des méthodes scientifiques. On ne peut donc pas tout mélanger même si les concours permettent une véritable valorisation des animaux.

Dans tous les cas, l'objectif est commun que ce soit en IA ou monte naturelle et c'est celui de faire rayonner la race ».

de la section Bourgogne au sein du HBC, émet une proposition : *« Tout d'abord il faut savoir que l'indexation est basée, depuis 1996, sur environ 80 % d'ascendance et 20 % de descendance. Ces 2 notes cumulées donnent un Index de synthèse de Valeur Maternelle (IVMAT). Avant 1996, seule la descendance était prise en compte. De plus, pour les produits des taureaux issus de monte naturelle, une pénalité supplémentaire est appliquée par rapport aux taureaux des centres d'insémination. Je faisais partie de la commission génétique en 2010 et c'est l'INRA lors d'une réunion de travail, qui nous a confirmé que les taureaux de centres d'insémination avaient un coefficient d'héritabilité supérieur aux taureaux de monte naturelle. Pour résumer un taureau d'IA a plus de descendance que les taureaux de monte naturelle et, à l'époque, on parlait d'une différence d'une vingtaine de points, ce qui me paraissait énorme. La situation se rapproche de celle d'un sportif qui a un tour à rattraper par rapport à ses collègues du même niveau… Mission impossible donc ».*

Une fausse bonne idée

De son côté, Bernard Dessauny, éleveur à Saincaize-Meauce se rappelle : *« Dans les années quatre-vingt, avec l'AJEC, on s'est battu pour bouger les lignes afin que le contrôle de performance, avec le livre généalogique soit appliqué. Dans ce domaine, la Nièvre était précurseure, car dans les années cinquante cela n'existait pas ailleurs. On avait le sentiment que c'était le bon chemin à suivre, et que l'on ne pouvait plus se contenter du palmarès et de l'ascendance d'un animal. Aujourd'hui, je pense qu'il est temps de rebouger encore une fois les lignes, car le système est arrivé en bout de course. En effet, il est monolithique, complexe et fragile, car si on touche un élément tout s'effondre. Et c'est d'ailleurs cela qui pose problème pour le faire évoluer ».* Il rajoute : *« Le ministère de l'Agriculture a voulu calquer un procédé utilisé pour les races laitières sur les races allaitantes… et, force est de constater, qu'il y a des disparités. Certes la volonté de départ était louable, et certaines qui désirent conserver tout en l'état aujourd'hui le sont encore, mais il n'y a pas de libre concurrence entre les deux, puisque l'une des parties est forcément dépréciée par rapport à l'autre. Pour moi, c'est une ineptie de comparer les performances de la monte naturelle et l'IA, car forcément l'une est plus favorisée étant donné qu'il y a plus de produits ».*

La monte naturelle

Frédéric Renaud, éleveur à Diennes-Aubigny, souligne quant à lui : *« L'indexation est floutée lorsque l'on a des reproducteurs qui n'ont pas beaucoup diffusé. Cela reste une aide, mais il ne faut pas la considérer fiable à 100 %. Cela ne fait pas tout, le coefficient de détermination (CD) joue un rôle important dans la fiabilité des index et il faut y faire attention (sachant qu'un CD même à 95 n'est fiable qu'à plus ou moins 5 points) ».* Éric Boucher, éleveur à Moux-en-Morvan, acquiesce et poursuit : *« On ne pourra jamais avoir les mêmes CD en IA qu'en monte naturelle car chaque taureau d' IA a souvent beaucoup plus de descendants que les taureaux de monte naturelle. Il ne s'agit pas d'opposer IA et monte naturelle qui répondent chacune aux différentes attentes des éleveurs et sont donc complémentaires. Nous vendons des taureaux issus d' IA qui apportent des garanties sur les facilités de naissance, la morphologie et les qualités maternelles ».*

Les qualités invisibles

Considérée comme un outil, l'indexation dévoile des éléments invisibles comme l'explique Frédéric Renaud : *« elle met en évidence des qualités comme la valeur laitière ou encore les qualités maternelles ».* Pour Éric Boucher : *« Je m'appuie sur l'indexation mais aussi sur la génomique qui révèle la présence ou l'absence de gènes très importants ; les deux sont indissociables ».* Frédéric Renaud continue : *« Pour ma part, je me focalise principalement sur les gênes d'intérêts car c'est plus concret pour moi. Dans la mesure du possible, avant un achat, par exemple, je vais voir l'animal en question, car il peut avoir toutes les qualités sur le papier mais ne pas nous convenir dans la réalité ».* Sébastien Cluzel complète : *« Rien ne remplace l'œil professionnel de l'éleveur et pour les sélectionneurs qui ont besoin de pondérer les CD avec des informations complémentaires, nous proposons d'autres indicateurs fiables (génomique ou éCow) pour les accompagner dans leur prise de décision ».*



Le travail de l'éleveur

Pour Éric Boucher : ***« L'IVMAT donne une idée des qualités maternelles d'un animal, la morphologie et les qualités de race sont aussi très importantes. Réunir le tout dans un même animal est un travail de longue haleine, c'est le travail de sélection de l'éleveur ».*** **Bernard Dessauny insiste :** ***« Il faut remettre l'éleveur au centre de tout cela. C'est lui qui reste décideur et sélectionneur qu'il soit en monte naturelle ou en IA. C'est lui qui par ses choix va faire évoluer son cheptel. Il ne faut pas déléguer cela à un prestataire de services. Je pense qu'un éleveur doit connaître la valeur commerciale de ses animaux afin de les hiérarchiser dans son cheptel. C'est le premier pas. Ensuite, avec son attention et ses connaissances, il voit ce qu'il peut améliorer et avec quels animaux. Il faut ensuite de l'autodétermination de trouver un reproducteur pour le faire. Aujourd'hui, j'ai le sentiment que les éleveurs sont de plus en plus dépossédés d'une partie de leur métier qui est la sélection. C'est une profession qui requière nombre de sacrifices et, faire des choix d'animaux est une des libertés qui nous reste en tant que chef d'entreprise. Il faut continuer à travailler avec passion, en prenant ses propres décisions. Certaines erreurs seront pardonnées, mais si l'éleveur ne connaît pas son troupeau et sa valeur, là cela ne pardonnera pas ».***

Frédéric Renaud rebondit : ***« L'indexation est un outil pour le choix d'un reproducteur, certes, mais il faut garder les liens entre éleveurs de confiance. On peut avoir un taureau de monte naturelle avec une faible notation, mais, cela ne veut pas dire qu'il est mauvais ! Il y a une myriade d'éléments à prendre en compte ».*** **Éric Boucher continue :** ***« Même si les index sont bas, on peut faire du correctif par des accouplements judicieux. De même, on peut faire du cumulatif pour bien fixer certains caractères (notamment la facilité de naissance). Dans tous les cas, on ne gagne pas à tous les coups, c'est le piment du métier d'éleveur qui reste pour beaucoup d'entre nous une passion ».***

▶ Zoom sur…

Quelles solutions ?

Bernard Dessauny explique que ***« La monte naturelle n'a pas été assez défendue pendant les années quatre-vingt et la vision que les instances pouvaient avoir sur elle était négative. Nous avons fait une erreur collective. Mais, étant un éternel optimiste, je pense que rien n'est définitif, et l'on peut aborder le problème de diverses manières pour le résoudre. Je pense que l'IA et la monte naturelle ne sont pas deux écoles qui s'affrontent mais sont simplement deux écoles qui ne trouvent pas leur place. Il faudrait permettre aux deux systèmes de montrer leurs performances. Il faut tout simplement un système plus ouvert ».*** **Serge Batho propose :** ***« ce qui pourrait redonner du sens à notre travail, nous les éleveurs de monte naturelle, c'est un algorithme qui prendrait en compte l'ascendance, la descendance et aussi chose qui n'a jamais été essayée et qui serait déterminante, les résultats obtenus dans les concours. En fonction de ces derniers, cela pourrait, par ricochet, faire remonter ou bien diminuer, les IVMAT des élevages. Pour résumer, un éleveur ayant de bons IVMAT dans son élevage et qui se rendrait à un concours avec un classement médiocre, aurait obligatoirement un réajustement et idem pour le contraire. La qualification serait beaucoup plus en adéquation avec la réalité et redonnerait du sens à nos concours ».*** **Quant à lui, Frédéric Renaud conclu :** ***« Pour moi il n'y a pas de solution à proprement parler, les index sont un des outils à la disposition des éleveurs dans le choix d'un reproducteur. Ils doivent être considérés comme tel et interprétés de façon pragmatique. De plus, ils ne doivent pas éclipser les autres outils à leur disposition (morphologie et performance de l'animal et du troupeau, gènes d'intérêts, relationnel et conseil du naisseur, etc.) ».***

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS
DRAINAGE - IRRIGATION - TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS - ÉLAGAGE au LAMIER et GRAPPIN COUPEUR

VISITE GRATUITE CHEF D'EXPLOITATION
06 82 85 70 03
Bureaux : 02 48 74 11 90 - 06 43 24 92 50
Zone d'activités sur la Nièvre - 18350 Nérondes
contact@cumadrainage.com

Terres de Bourgogne
Flux RSS Facebook Twitter agribourgogne.fr

Chambre d'agriculture

L'équipe Productions végétales évolue

Depuis début janvier, l'équipe Productions végétales de la Chambre d'agriculture de la Nièvre compte deux nouveaux arrivants : François Bonal et Cyril Hamon.



Le service Productions végétales de la Chambre d'agriculture de la Nièvre s'étoffe.

« Tout d'abord, ces deux postes correspondent, d'une part, au départ d'Habib Benmansour en 2021 et, d'autre part, au changement de poste en interne de Judith Nagopae (06 85 04 15 03 ou judith.nagopae@nievre.chambagri.fr), qui est désormais en charge du suivi maraîchage bio et conventionnel » précise Cédric Zambotto, responsable d'équipe Productions végétales, concernant l'arrivée de Cyril Hamon et François Bonal dans son service. Il ajoute : *« Ensuite, avec l'embauche de Cyril et de François, nous espérons continuer à être force de proposition en conseil, en expérimentation et à assurer un suivi terrain réactif, que ce soit en agriculture conventionnelle ou bio. Il est important de travailler sur les leviers alternatifs, par exemple en ce qui concerne les produits phytos. C'est une préoccupation de plus en plus présente pour les exploitants devant les impasses techniques croissantes, le retrait des homologations ou tout simplement la volonté d'en réduire l'usage ou de passer en bio »*. Il conclut : *« notre équipe, doit s'adapter afin de répondre au mieux aux problématiques et aux enjeux actuels »*.

Originaire de Seine-et-Marne, Cyril Hamon, 24 ans, dispose d'une Licence en biologie générale (Université Paris 13) et d'un Master en biologie végétale (Agrocampus Ouest de Rennes). *«Que ce soit dans mes stages ou mes recherches d'emploi, je me suis toujours dirigé vers l'expérimentation. Ce que j'apprécie dans ce domaine c'est de constater, sur le terrain, les évolutions durant des essais puis de découvrir les résultats. C'est très enrichissant»*. Cédric Zambotto ajoute : *«Cyril dispose d'une expérience dans l'expérimentation et nous a montré une rigueur ainsi qu'une bonne organisation, indispensables pour assumer ce poste»*. Cyril Hamon espère que nombre d'agriculteurs seront partants pour réaliser des essais sur leurs parcelles afin d'avoir un maximum de résultats. Contact : 06 72 20 37 08 ou cyril.hamon@nievre.chambagri.fr



Cyril Hamon, conseiller Productions végétales, responsable expérimentation, animateur du groupe 30 000 et appui sur les groupes de développement.



François Bonal, conseiller productions végétales, référent Grandes Cultures en agriculture biologique, missions d'accompagnement sur les bassins versants.

À 28 ans, François Bonal, ancien-nement animateur sur des aires d'alimentation de captages, a toujours désiré *« travailler dans le monde du vivant sur des thématiques de recherches appliquées, car c'est incontournable pour comprendre le fonctionnement des cultures. De ce point de vue, ce poste regroupait toutes mes attentes autour de l'expérimentation en lien avec l'agriculture biologique et conventionnelle »*. Avec un diplôme d'ingénieur (ESA Angers), François Bonal a été retenu pour ces missions car *«il y a une demande croissante sur l'accompagnement et l'expérimentation biologique et François présentait un niveau technique intéressant sur l'agronomie et sur la conduite des cultures biologiques. Il a déjà une expérience en animation sur les bassins-versants, ce qui a également attiré notre attention pour l'accompagnement individuel et collectif qu'il sera amené à faire. C'est une volonté de la Chambre de s'impliquer d'avantage sur ces territoires»*. François Bonal, lui aussi originaire de Seine-et-Marne, est disponible pour toute demande d'accompagnement. Contact : 03 86 93 40 58 ou francois.bonal@nievre.chambagri.fr

CHLOÉ MONGET

Morvan

Un agenda bien rempli

Le Parc naturel régional du Morvan est le lieu de rencontres, balades et ateliers. Pour débuter cette nouvelle année, de nombreux rendez-vous sont proposés par la Maison du Parc.

Animations

- Vendredi 18 février à 14 h à Saint-Brisson, animation autour de la petite faune pour découvrir comment les animaux s'adaptent t-ils à l'hiver et que faire pour les aider ? Une occasion de voir le parcours nichoiroscope à la Maison du Parc. Tarif : 4 euros/personne et gratuit pour les moins de 8 ans.
- Mercredi 2 mars à 14 h à Saint-Brisson, animation avec pour thème « Pas à pas, traces et indices de présence » pour découvrir quels animaux de la forêt se cachent derrière ces indices. Tarif : 4 euros/personne et gratuit pour les moins de 8 ans.

Stages

Arbres fruitiers et verger :
samedi 5 mars : la taille
samedi 11 juin : les insectes et maladies
samedi 10 septembre : la greffe
Pour les trois dates : de 10 h à 17 h à la Maison du parc (Saint-Brisson). Tarifs 5 euros / personne. Renseignements et réservations : 03 86 78 79 57.

Ateliers abeilles
samedi 19 mars
samedi 16 et 30 avril
samedi 28 mai
samedi 24 juin
samedi 23 juillet
samedi 3 septembre
Pour toutes les dates : de 9 h à 17 h à la Maison du Parc. Tarifs : adhésion annuelle au syndicat des apiculteurs Nivernais Morvan : 18 euros / personne. Inscriptions et renseignements : 06 13 87 78 85 ou gerard.peudpiece@sfr.fr

Dans le cadre de la Journée mondiale des zones humides, la Maison du Parc propose des animations gratuites. Renseignements et inscriptions : 03 86 78 79 57.

- Balade entre tourbière et climat à l'étang de Préperny, le samedi 5 février à 15 h (rendez-vous à Arleuf).
- Balade à destination de la Tourbière du Vernay, le mercredi 16 février à 14 h (rendez-vous à Saint-Brisson).
- Balade entre histoire et biodiversité au Lac des Settons, le lundi 21 février à 14 h (rendez-vous à Moux-en-Morvan).
- Balade autour de l'étang Taureau et ses mystères, le mercredi 23 février à 14 h (rendez-vous à Saint-Brisson).
- Balade aux sources de l'Yonne avec un focus sur la tourbière, le vendredi 15 février à 14 h (rendez-vous à Glux-en-Glenne).

Décret Référent bien-être animal

Depuis le 1er janvier 2022, et suite au décret n° 2020-1625 du 20 décembre 2020, un référent Bien-être animal doit être désigné dans tous les élevages de France, quelle que soit l'espèce. Ce référent doit faire partie de l'exploitation (le chef d'exploitation, un associé ou un salarié).

La désignation du référent « bien-être animal » doit être affichée sur chaque site d'élevage et mentionnée explicitement dans le registre d'élevage (nom, prénom, coordonnées, date de désignation...).
Pour les élevages de porcs et volailles, les référents « bien-être animal » devront également suivre une formation (composée de deux modules).

Pour tous renseignements : 03 86 93 40 37 ou centre.formation@nievre.chambagri.fr



Groupement employeur

Un revenu fixe

Embauché il y a près de 11 ans au sein du groupement employeurs de la Nièvre, Sébastien Chaufournier vient de s'installer tout en poursuivant ses missions.



Sébastien Chaufournier est embauché depuis environ 11 ans au groupement d'employeurs et a repris la ferme familiale en novembre 2021.

Avec un CAP et un BPRE au lycée de Challuy, Sébastien Chaufournier (28 ans) a été embauché au groupement d'employeurs afin de prêter main-forte aux adhérents qui en auraient besoin sur leurs exploitations. 11 ans plus tard, il y est toujours. *« Je suis chez le même patron depuis tout ce temps, car je m'y sens bien et que mon travail correspond à ce qu'il attend »* pointe Sébastien Chaufournier. Si au départ il s'agissait d'un premier emploi, aujourd'hui il s'agit d'un complément de revenu.

Complément

En effet, Sébastien Chaufournier s'est installé en novembre 2021, en reprenant la suite de son père parti à la retraite. *« J'ai toujours voulu faire ça, et cela était une évidence pour moi. Mais, la conjoncture étant ce qu'elle est, continuer à travailler pour le groupement me permet d'avoir un complément de revenu fixe, d'autant que je viens d'acheter une maison. En somme, mon salaire permet de rembourser mon prêt. Je pense continuer ainsi au moins pendant 4 à 5 ans, car ce sont les premières années qui sont difficiles quand on s'installe avec tous les investissements à faire »*. Depuis son installation, Sébastien Chaufournier est missionné 2 jours par semaine dans une autre exploitation à Corvol-d'Embernard.

Pendant ce temps

Lorsqu'il n'est pas sur son exploitation, les tâches doivent tout de même s'effectuer : *« Je panse mes animaux avant de partir chez mon patron, et durant la journée, mon père prend le relais s'il y a un problème et que je ne suis pas là »*. Une situation qu'il définit comme temporaire : *« mais, cela ne pourra pas durer éternellement, car mon père est en retraite ; mais en attendant, c'est une aide précieuse »*.

Facilité

« En tant qu'employé, il nous suffit de donner nos feuilles d'heures au référent. Et le patron, lui, n'a rien à faire niveau papier. C'est le groupement d'employeurs qui se charge d'établir les fiches de paies et toutes les déclarations. C'est d'une simplicité désarmante. Il suffit d'être adhérent au groupement. Il faut aussi souligner que les employés peuvent suivre des formations proposées par le groupement, et ce sans débourser un centime, ce qui est parfait quand on débute ».

Une vocation

Pour conclure, Sébastien Chaufournier évoque les qualités requises pour faire partie du groupement : *« il faut savoir s'adapter - même si pour ma part le travail est équivalent à celui que je fais chez moi. Il faut également être autonome, car si cela se passe bien, le patron nous donne des responsabilités. C'est très formateur, mais dans tous les cas il ne faut pas compter son engagement. Il faut faire cela par passion pour éviter les mauvaises surprises »*. Pour la suite, il pense devenir adhérent au groupement car il dit simplement : *« c'est un système pratique qui offre une sérénité d'esprit pour le chef d'exploitation »*.

CHLOÉ MONGET

▶ Agenda

Nuit de l'orientation

La CCI de la Nièvre organise la Nuit de l'orientation le 4 février de 16 h30 à 21 h, place Carnot à Nevers. Gratuit, cet événement s'adresse à tous les collégiens, lycéens, étudiants et parents qui s'interrogent sur l'orientation. Au programme : Conseils individualisés, ateliers, découverte métiers… Renseignements : 03 86 60 61 03, https://www.nievre.cci.fr/sorienter/nuit-de-lorientation ou https://www.facebook.com/NuitOrientationNevers

Image la Nièvre

Le Conseil départemental organise diverses réunions afin que chacun puisse faire part de ses idées ou des priorités pour l'avenir. Fabien Bazin, président du Conseil départemental précise : *« nous allons écouter et dialoguer avec tous, avant de revenir vers vous en mai, autour des enjeux d'avenir qui auront émergés pendant cette concertation et qui sont prioritaires pour vous »*. 9 rencontres sont proposées :
Jeudi 03 février à 18 h30 au Centre sportif Georges Picq, rue des Clairs Bassins, La Charité.
Jeudi 10 février à 18 h30 à la salle des fêtes, 48 rue Paul Vaillant Couturier, Imphy.
Lundi 14 février à 18h 30 au Cornemuse, 93 route du Haut Morvan à Arleuf.
Mardi 22 février à 18 h30 au Stade du Pré Fleuri, rue Georges Malville à Sermoise-sur-Loire.
Mercredi 2 mars à 19 h à la salle Gérard Philippe, 54 avenue Louis Fouchère à Varennes-Vauzelles.
Jeudi 10 mars à 18 h 30 à l'Abbaye, 6 rue de l'Abbaye à Corbigny.
Mardi 15 mars à 18 h 30 à l'Agropôle du Marault à Magny-Cours.
Mercredi 23 mars à 18 h30 au Palais de Loire, rue du Général de Gaulle à Cosne-sur-Loire.
Jeudi 31 mars à 18 h 30 à l'ISAT, 49 rue Mademoiselle Bourgeois à Nevers.

▶ Formations

09/ 02 lieu à définir L'agriculture biologique vous intéresse ?

Le noyer est un arbre qui a besoin d'être stimulé pour produire, aussi réussir sa taille est déterminant pour valoriser sa production... Vous vous interrogez sur les pratiques en agriculture biologique. Vous souhaitez acquérir des repères économiques et aborder les grands principes techniques. Renseignements et inscription : 03 86 93 40 37 - centre.formation@nievre.chambagri.fr

09/02 , 16 / 02 et 12/04 lieu à définir Se convertir en bio en polyculture-élevage : quelle faisabilité sur mon exploitation ?

Sur 3 jours Bio Bourgogne propose une formation afin d'appréhender la faisabilité d'une conversion en bio. Plusieurs objectifs sont mis en avant pour y parvenir comme : évaluer les impacts règlementaires, agronomiques, zootechniques, économiques, sociaux et environnementaux d'une conversion à l'agriculture biologique de sa ferme ; analyser sa ferme dans la globalité par rapport à la labellisation bio et ces débouches et au changement climatique ; établir un plan d'action réaliste à mettre en place à court terme sur sa ferme. Inscriptions obligatoires. Renseignements : Adrien Lurier – 06 77 30 78 82 ou adrien.lurier@biobourgogne.org

22 et 23 / 02 à Nevers Faciliter les échanges avec la communication non violente

La chambre d'agriculture de la Nièvre propose une formation sur la communication non violente. L'objectif de ce module (durée 2 jours) est d'acquérir des repères concrets pour améliorer la relation et la communication et savoir prendre en compte la réaction de son interlocuteur pour initier une communication constructive. A l'issue de ce module (= Module 1), un module 2 et un module 3 pourront vous être proposés. Tarifs : 100 € (agriculteurs) pour les ressortissants VIVEA. Contact et inscriptions : 03 86 93 40 37 ou centre.formation@nievre.chambagri.fr

10/ 03 lieu à définir Équilibre minéral et prévention du parasitisme avant la mise à l'herbe de mes ruminants

Bio Bourgogne organise une formation ayant pour objectifs : de connaître les besoins des animaux en minéraux et oligo-éléments et savoir anticiper les situations à risque pour en éviter les carences ; d' établir une posologie d'administration des plantes moulues et/ou d'huile essentielle afin de stimuler efficacement les défenses immunitaires des animaux avant une période à risque ; de concevoir un plan de complémentation adapté à son élevage et à chaque catégorie d'animaux, intégrer ces mélanges dans un bloc à lécher fabriqué à la ferme. Inscriptions obligatoires. Renseignement : Damien Nicolas – 06 30 02 24 01 ou damien.nicolas@biobourgogne.org



Bâtiments d'élevage

Rendez-vous aux journées portes ouvertes

Du 7 au 10 février, la Chambre d'agriculture de l'Yonne et Alysé organisent des journées portes ouvertes des bâtiments d'élevage, dans le département, où cinq exploitations accueillent les éleveurs pour partager leurs innovations en élevages bovins lait et viande, ovins et caprins.


Une case d'agnelage avec cornadis, abreuvoir individuel et portillon pour l'éleveur.

Les journées portes ouvertes des bâtiments d'élevage ont lieu la semaine prochaine, du 7 au 10 février, dans le département. Cinq exploitations de l'Yonne reçoivent des éleveurs afin de partager leurs innovations en élevage bovin lait et viande, ovins et caprins.

La Chambre d'agriculture de l'Yonne et Alysé, organisateurs de ces journées placées sous l'égide d'Innov'action, proposent avec les éleveurs hôtes, une large gamme d'innovations, des trucs et astuces mis en place pour faciliter l'organisation de travail, pour diminuer la pénibilité de certaines tâches et pour assurer le bien-être de l'animal et celui de l'éleveur.

À destination de tous les agriculteurs ayant un atelier élevage et à tous les porteurs de projets, ces journées seront aussi l'occasion de découvrir des aménagements intérieurs pensés de l'alimentation à la transformation et de profiter de l'expérience d'autres éleveurs ainsi que celles des conseillers bâtiments.

LAËTITIA LE BRETON-GROLIER, CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'YONNE

▶ Le programme

Cinq exploitations ouvrent leurs portes du 7 au 10 février, dans le département. Voici le programme : le lundi 7 février, de 14 heures à 16 h 30, au Gaec de Mont Morin (21 route d'Athie) à Provency (thématiques : « l'engraissement de génisses », et « l'équipement et la contention pour le bien-être des animaux et de l'éleveur ») ; le mardi 8 février, de 10 heures à 12 h 30, à la SCEA des Guérins (Les Guérins) à Moutiers-en-Puisaye (thématiques : « le roto traire : une solution pour améliorer le confort de l'éleveur » et « sécurité au travail, posture et équipements ») ; le mardi 8 février, de 14 heures à 16 h 30, au Gaec Boutaut (Les Jacquinats) à Moutiers-en-Puisaye (thématiques : « penser sa fromagerie du mur au plafond » et « diversification : créer de la valeur ajoutée pour installer un jeune ») ; le mercredi 9 février, de 14 heures à 16 h 30, chez Alexis Dondaine (La Mouche) à Provency (thématiques : « un aménagement intérieur DIY » et « directive nitrates : quels impacts pour mon exploitation ? ») ; le jeudi 10 février, de 14 heures à 16 h 30, à l'Earl des Montants (Puits-de-Bon) à Noyers-sur-Serein (thématiques : « transformation : élargir sa gamme de produits laitiers pour se différencier » et « confort de l'éleveur : de l'alimentation des chèvres à la transformation »).

L'installation en élevage, le fil rouge de ces journées

Ce sont de jeunes éleveurs qui ouvrent leurs portes pour cette nouvelle édition des « journées bâtiments ». Installés depuis moins de cinq ans après avoir exercé d'autres activités, ou créant un atelier élevage pour travailler en couple, les profils sont divers et tous témoigneront de leurs projets, des réussites de leurs bâtiments, des axes d'amélioration, des équipements et des coûts.

Contrat d'objectif entre la Chambre et Alysé

Accompagner au mieux les éleveurs

Même si le nombre d'élevages et d'animaux diminue dans l'Yonne, la Chambre d'agriculture et Alysé mettent tout en œuvre pour maintenir un nombre dynamique d'élevages et pour apporter le meilleur service possible aux éleveurs. Pour cela, un contrat d'objectifs existe, signé par les deux parties fin 2020.

Apporter le meilleur service possible aux éleveurs, c'est le travail au quotidien en commun entre la Chambre d'agriculture de l'Yonne et Alysé. Malgré la diminution du nombre d'élevages et d'animaux dans l'Yonne, les deux structures mettent tout en œuvre pour conserver un excellent niveau d'expertise technique en proposant des solutions locales de qualité aux éleveurs icaunais. « *Pour maintenir un nombre d'élevages dynamique, le réseau Alysé a pour mission d'avoir des expertises compétentes pour accompagner les éleveurs* », indique Nicolas Michaud, président d'Alysé. « *Il y a quatre axes qui composent le contrat d'objectifs signé par la Chambre et Alysé : relever de nouveaux défis (alimentaires, énergétiques et sociétaux) en mobilisant les différents acteurs et particulièrement les éleveurs, le maintien d'un bassin de production permettant de pérenniser l'approvisionnement des entreprises d'aval, le développement de l'attractivité des activités d'élevage et la création de la valeur ajoutée sur les territoires et pour les exploitations* ».

Accompagner les éleveurs de l'installation à la transmission

Ce qui fait la force du réseau Chambre/Alysé, c'est de compter 52 experts sur les deux partenaires, au service des éleveurs du département. « *L'objectif c'est d'accompagner les éleveurs du projet d'installation jusqu'à la transmission. C'est d'être présent à chaque étape de la vie de l'exploitation : la conduite d'élevage, le contrôle des performances, les infrastructures et les matériels, l'innovation, la formation, le respect de la réglementation et l'environnement, la stratégie, ainsi que les outils de pilotage* », détaille Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. « *La volonté est d'être présent sur tous les sujets et projets agricoles* ».

Aussi, le but de ce contrat d'objectifs est de permettre à l'éleveur de savoir vers qui se tourner, lorsqu'il a une question ou une problématique. « *À nous d'identifier cela afin que ce soit lisible pour chaque éleveur dans leur vie au quotidien (avec des codes couleurs sur un support de communication qui leur sera distribué, ndlr)* », conclut Nicolas Michaud.

CHRISTOPHER LEVÉ


La Chambre d'agriculture et Alysé (représentés ici par leurs présidents Arnaud Delestre, à gauche, et Nicolas Michaud, à droite) travaillent main dans la main pour apporter le meilleur service possible aux éleveurs.

L'élevage dans l'Yonne, en chiffres

Dans le département, l'élevage c'est : 795 chefs d'exploitation, 275 salariés, 751 ateliers (422 en bovins viande, 167 en bovins lait, 122 en ovins et 40 en caprins) pour 36 000 têtes de bétail au niveau bovin, 23 000 têtes de bétail en ovins et 5 000 têtes de bétail en caprins. C'est aussi 52 ateliers de transformation à la ferme en lait et viande, 7 404 tonnes de viande (équivalent carcasse) et 96,6 millions de litres de lait en production bovine, 669,8 milliers de tonnes de viande en production ovine et 3,2 millions de litres de lait en production caprine. C'est enfin trois IGP (charolais de Bourgogne, Brillat-Savarin et Soumaintrain), trois AOP (chaource-époisses, brie de Meaux et brie de Melun), un abattoir (Sicarev à Migennes), trois laiteries (Sodiaal à Monéteau, Eurial à Jouy et Lincet à Saligny), une fabrique d'aliments (Soréal à Joigny) et un chiffre d'affaires de 153,5 millions d'euros.

Chambre d'agriculture

Favoriser le contact entre les gendarmes et les agriculteurs

En janvier, deux sessions de formation ont été animées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne à destination des jeunes gendarmes affectés au département. Celles-ci visaient à accentuer les connaissances du monde agricole pour les nouvelles recrues et à favoriser le contact entre les militaires et les agriculteurs.

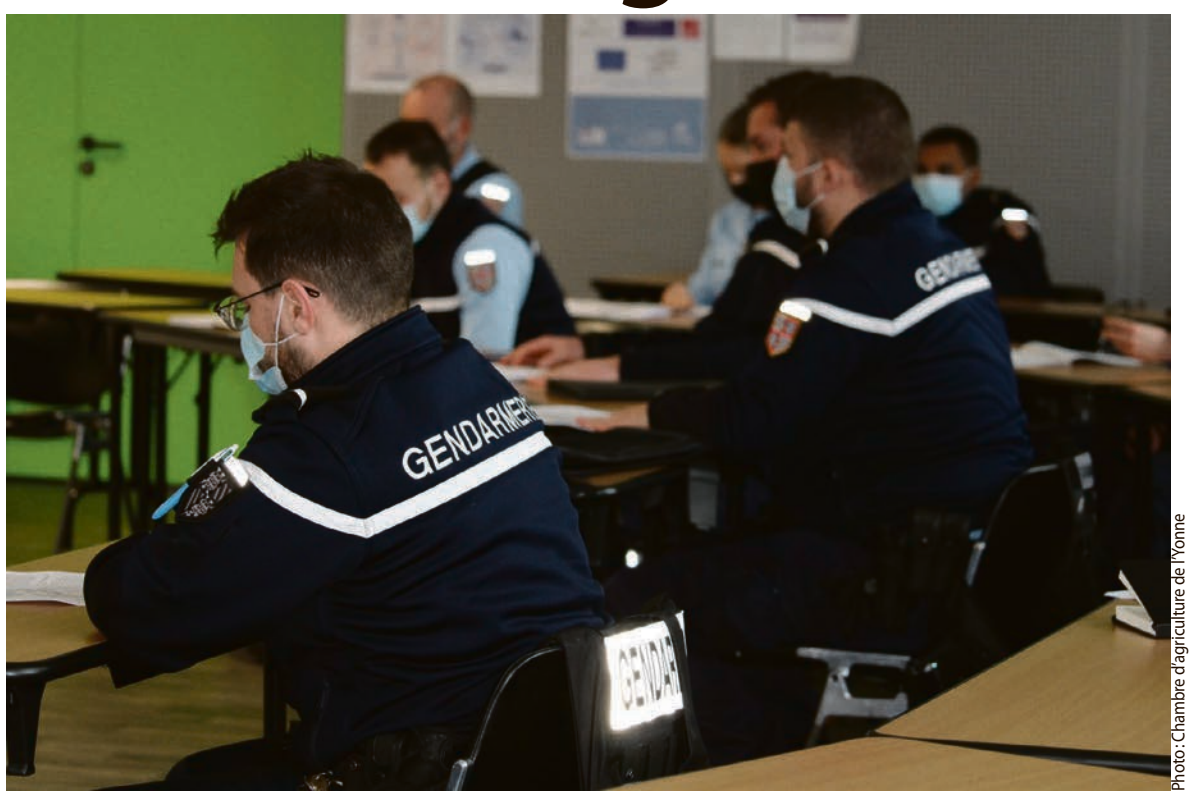


Photo : Chambre d'agriculture de l'Yonne

En janvier, deux sessions de formation à destination des jeunes gendarmes ont été assurées par la Chambre d'agriculture.

Depuis le 17 mars 2020, date de l'application du premier confinement sur le territoire français, le quotidien des gendarmes, comme celui de la population entière, a été bouleversé. Les opérations de contrôles (d'établissements, de personnes ou autres) dans le cadre de la pandémie ont pris une grande part de l'activité de terrain des militaires. « *Le constat qui est fait, c'est qu'il n'y a plus de relation ou de contact avec la population comme il pouvait y avoir avant* », confirme le colonel Sébastien Monvoisin, commandant de groupement en second à la gendarmerie départementale de l'Yonne. « *L'objectif pour 2022 au niveau du groupement est la formation de nos militaires et de reprendre la main sur le contact, ce qui est conforme aux directives du ministre de l'Intérieur (Gérald Darmanin). Notre volonté est d'avoir une empreinte terrain en augmentation. Dans ce cadre-là, j'ai imaginé une formation sur trois axes : la présentation du monde agricole, la présentation du monde de l'industrie et la présentation du monde des élus, pour notre département* », poursuit-il. C'est dans cette démarche que la gendarmerie a sollicité la Chambre d'agriculture de l'Yonne pour suivre des sessions de formation avec la volonté de découvrir également les enjeux agricoles du territoire et le fonctionnement, avec ses contraintes et ses problématiques, d'une exploitation.

Les productions majoritaires présentées

42 jeunes gendarmes, affectés dans l'Yonne en 2020 et 2021, ont assisté à cette formation, découpée en deux sessions (deux militaires de la cellule de renseignement ont suivi cette formation, ndlr), animées par le président de la Chambre d'agriculture, Arnaud Delestre, et ses vice-présidents, Jean-Baptiste Thibaut et Nadine Darlot. « *À nous trois, nous représentons les productions majoritaires du département (ils sont respectivement agriculteurs en grandes cultures, viticulture et élevage). Nous avions la volonté de brosser le contexte, les attentes et les difficultés de ces trois filières, pour donner un maximum de visibilité aux jeunes gendarmes* », explique Arnaud Delestre.

Car, toujours dans un objectif premier de renouer avec le contact, permettre aux militaires d'avoir une meilleure vision du monde agricole favorisera les échanges futurs avec les agriculteurs, qui pourront, à leur tour, comprendre davantage les métiers de la gendarmerie. « *L'idée, maintenant, est d'avoir la planification des tours de plaine organisés par les groupes techniques de la Chambre, pour que les militaires des brigades puissent y participer et prendre contact, échanger, intervenir sur des sujets divers et variés, directement avec les agriculteurs* », reprend le colonel Sébastien Monvoisin.

Se connaître en dehors des appels d'urgence

Ces sessions de formation ont aussi pour but de favoriser la rencontre entre les deux parties, en dehors des appels liés à des problématiques, telles que des vols de matériel ou de carburant. « *Souvent, les agriculteurs ne voient les gendarmes que lorsqu'il y a un problème. C'est donc intéressant de pouvoir sortir de ce cadre-là pour nouer des liens entre eux en amont* », commente Arnaud Delestre. « *En se rencontrant avant et en apprenant à se connaître, cela facilite les choses en cas de problématiques. Cela permet de répondre à certains besoins qui n'auraient pas été identifiés au préalable. Le but, pour la gendarmerie, est de donner aux jeunes gendarmes les éléments pour qu'ils aillent au contact des agriculteurs. Et qu'ils puissent leur présenter ce que la gendarmerie est capable de faire pour le monde agricole, sur la prévention des techniques de malveillances, des vols, ou autres* », assure le colonel Sébastien Monvoisin. « *Ce type de formation est important car le gendarme ne doit pas être décorrélé de son territoire. Nous avons un métier qui devient de plus en plus technique, un peu à l'image de l'agriculteur. Nous essayons de lutter comme nous le pouvons contre ce syndrome du « technicien ». Le but, avec ce type de formation, est d'ouvrir l'esprit des jeunes gendarmes, de les faire sortir de la procédure judiciaire et de la technique d'information, et qu'ils aille sur ce que je juge être la meilleure partie du métier : le contact* », conclut-il.

Christopher Levé

▸ Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne
Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48.

07/02 Installation : faire le bilan et garder le cap
À Auxerre. Contact : Cyrille Fournier au 03 86 94 22 10.

07 et 11/02 MesParcelles : solution internet pour piloter mes cultures (nouveaux abonnés).
À Auxerre. Contact : Emilie Schaeffler au 03 86 94 22 20.

08/02 Conditionnalité : connaître la réglementation et positionner mon exploitation
À Auxerre. Contact : Jules Martin 03 86 94 26 38.

08/02 Gestion des adventices vivaces sans herbicides
À Auxerre. Contact : Marianne Roisin au 03 86 94 28 45.

10/02 Serein face aux évolutions réglementaires avec MesParcelles
À Auxere. Contact : Emilie Schaeffler au 03 86 94 22 20.

01 et 04/03 Réussir son installation en société
À Auxerre. Contact : Cyrille Fournier 03 86 94 22 10.

08/03 Conditionnalité : connaître la réglementation et positionner mon exploitation
À Auxerre. Contact : Jules Martin 03 86 94 26 38.



Plan France relance

Un engagement pour préserver les forêts de demain

Le préfet de l'Yonne, Henri Prévost, s'est déplacé sur une parcelle de la forêt domaniale du Vézelien, le jeudi 27 janvier, où la plantation d'un pin maritime permettra d'illustrer une diversification nécessaire pour anticiper une adaptabilité au climat futur. Un projet qui bénéficie d'une subvention du plan France relance. Au total, ce sont près de 1 000 ha de forêts domaniales icaunaises qui bénéficieront prochainement de plantations de diversification ou de restauration, pour un coût de 2,5 millions d'euros.



Photo : préfecture de l'Yonne

Henri Prévost, préfet de l'Yonne, s'est déplacé dans la forêt domaniale du Vézelien le jeudi 27 janvier.

Sur la scène nationale, le programme forestier du plan France relance permet d'attribuer des moyens inédits et importants en faveur du renouvellement des forêts. Cela, « *dans la perspective de l'amélioration de leurs capacités d'adaptation au changement climatique* », indique la préfecture de l'Yonne. Un programme qui a ouvert près de 200 millions d'euros de crédits sur 2021 et 2022, pour l'ensemble des propriétaires forestiers publics ou privés. « *Les forêts domaniales, qui sont propriétés de l'État, ont fait l'objet d'une dotation spécifique de 30 millions d'euros dans le même but pour une mise en œuvre par l'office national des forêts (ONF), gestionnaire de ce patrimoine forestier* », continue la préfecture.

1 000 ha de forêts domaniales concernés

Dans l'Yonne, l'effort de diversification pour permettre aux forêts de mieux s'adapter au climat futur s'est porté sur la quasi-totalité des propriétaires forestiers de l'État dans le département. « *Au total, près de 1 000 ha de forêts domaniales icaunaises bénéficieront de plantations de diversification ou de restauration pour environ 2,5 millions d'euros. Sans l'opération France relance, ces travaux d'adaptation au changement climatique n'auraient pas pu être menés* », assure la préfecture de l'Yonne.

Le jeudi 27 janvier, le préfet de l'Yonne, Henri Prévost, s'est déplacé sur la parcelle 57 de la forêt domaniale du Vézelien « *où l'introduction prudente et mesurée d'une essence d'origine méridionale, à travers la plantation d'un pin maritime, permettra d'illustrer l'anticipation dont les forestiers doivent faire preuve en la matière* ».

CHRISTOPHER LEVÉ

La forêt domaniale du Vézelien, en chiffres

La forêt domaniale du Vézelien est une forêt de 548 ha au sud-est de l'Yonne qui est en quasi-totalité dans le périmètre du parc naturel régional du Morvan. Elle est constituée de trois massifs distincts : le canton de la Borde, le canton de Chauffour et le canton des Ferrières. Elle est composée de 65 % de chênes (près de 354 ha), ainsi que de douglas, hêtres, épicéas, fruitiers, pins, cèdres et autres feuillus.

Convention collective nationale

Deux nouvelles grilles de salaire pour 2022

Le 27 octobre 2021, les cinq centrales syndicales et les organisations d'employeurs se sont réunies à l'initiative de ces dernières afin de revaloriser la grille de salaires minima suite à l'augmentation du SMIC de 2,2 % au 1er octobre. L'augmentation avait porté au niveau du SMIC les trois premiers paliers de cette grille. Un accord a été trouvé. Ces nouveaux minima sont applicables à compter du 1er janvier 2022.

L'arrêté d'extension a été publié le 1er décembre, commandant ainsi l'application de la nouvelle grille (voir par ailleurs) à compter du 1er janvier 2022. Celle-ci s'applique donc en tenant compte de la revalorisation du SMIC à cette même date, qui impacte le palier 1 et le palier 2.

Suite à l'augmentation du SMIC, les partenaires sociaux se sont à nouveau réunis le 18 janvier 2022 pour négocier sur les conséquences sur la grille nationale des salaires de la convention collective nationale.

À l'issue d'une intense journée de négociation, la délégation patronale a obtenu un accord de l'ensemble des organisations syndicales, bien loin des attentes de celles-ci. En effet, elles souhaitaient une augmentation générale de la grille à 5 %.

Pour la délégation patronale, il s'agissait de maintenir l'évolution de la grille dans celle du SMIC car la tension économique et la crise sanitaire rendent la situation difficile dans les entreprises agricoles.

La nouvelle grille sera applicable au 1er jour du mois suivant la publication de son arrêté d'extension au Journal Officiel.

Palier 1	10,57
Palier 2	10,57
Palier 3	10,71
Palier 4	10.95
Palier 5	11,46
Palier 6	12,03
Palier 7	12,78
Palier 8	13,70
Palier 9	14,85
Palier 10	16,46
Palier 11	18,74
Palier 12	21,43

La grille salariale applicable depuis le 1er janvier 2022.

CHRISTOPHER LEVÉ

APLBG

La réunion des producteurs à Appoigny

Deux mois après l'assemblée générale, qui a eu lieu en novembre en Haute-Marne, les producteurs de l'APLBG (association des producteurs de lait Bongrain Gérard) se sont à nouveau rassemblés, le vendredi 28 janvier, cette fois-ci dans l'Yonne, à Appoigny.

L'ordre du jour de la réunion du vendredi 28 janvier des producteurs de l'APLBG, qui s'est tenue à Appoigny, était centré autour du diagnostic lait durable proposé par la laiterie et qui permet aux producteurs de se situer sur leurs impacts en termes d'émissions carbone mais aussi sur les atouts de leurs exploitations.

La laiterie a également présenté le nouvel outil Boviwell qui évalue le bien-être animal des exploitations et qui est aujourd'hui partie intégrante de la charte des bonnes pratiques en élevage. Ce nouveau diagnostic permet de répondre aux attentes sociétales et est obligatoire dans le cadre de la contractualisation laitière.

La laiterie a également parlé d'un nouveau dispositif « rapide » pour aider les agriculteurs à tester la présence d'antibiotiques en cas de doute ou de suspicion d'erreur. Ce dispositif permet d'avoir un résultat en 15 minutes et sera proposé aux éleveurs dès ce printemps. La gestion des antibiotiques dans la filière laitière est un atout majeur pour la qualité du lait et le travail réalisé par les producteurs permet de garantir une sécurité totale aux consommateurs.



La réunion des producteurs de l'APLBG s'est tenue le vendredi 28 janvier, à Appoigny.

À noter que cette année, l'assemblée générale des producteurs de l'APLBG se tiendra dans l'Yonne (elle a lieu une fois sur deux dans le département, l'autre en Haute-Marne, ndlr).

CHRISTOPHER LEVÉ

Alimentation

À Saint-Valérien, le cuisinier du collège est revenu aux œufs coquilles

Alors que beaucoup d'établissements de restauration collective ont abandonné l'œuf coquille pour l'œuf industriel, afin d'éviter des risques de contamination à la salmonelle, le cuisinier du collège de Saint-Valérien a fait le choix de revenir au produit de base pour offrir une meilleure alimentation aux jeunes. Une volonté rendue possible par le respect de règles sanitaires, peu contraignantes, pour ne pas risquer une éventuelle contamination.



Le chef François Geneyne-Lebailly cuisine l'œuf coquille dès qu'il le peut. Rien ne vaut une bonne omelette pour apprécier ce produit.

Nous avons tous déjà fait la grimace en voyant des œufs artificiels, peu appétissants, coupés en deux avec un peu de mayonnaise, dans des établissements de restauration collective. Des œufs artificiels utilisés aussi pour les préparations, avec ou sans cuisson.

Au collège le Gâtinais en Bourgogne, de Saint-Valérien, les élèves n'ont pas à se soucier de cela. Car depuis qu'il est arrivé il y a un an, le chef de cuisine, François Geneyne-Lebailly, n'utilise que des œufs coquilles. *« L'idée m'est venue le jour où j'ai compris qu'il n'y avait, en fait, aucune interdiction à utiliser l'œuf coquille »*, indique-t-il. *« Il y a eu pas mal de soucis de salmonelle dans les années quatre-vingt-dix. Les industriels en ont profité pour s'engouffrer dans la brèche. Ils ont rapidement fait des produits, faciles à utiliser, qui, pour moi, ne sont pas de l'alimentation humaine ».*

Le chef a donc fait le choix de suivre la méthode HACCP (un acronyme anglais signifiant *«hazard analysis critical control point»*, qui se traduit par *«analyse des dangers et maîtrise des points critiques»*, ndlr). *« C'est-à-dire qu'on connaît les risques, on sait comment les maîtriser et on met une procédure en place pour utiliser l'œuf coquille. J'avais vraiment l'envie de retourner au vrai produit car mon métier est de cuisiner. Je ne suis pas là pour « terminer » un produit industriel ».*

Les œufs, mais pas que

Pour pouvoir utiliser les œufs coquilles, des procédures sont toutefois à mettre en place. *« Avec les œufs coquilles, on peut tout faire, toutes les préparations à base d'œufs. Par contre, pour certaines préparations, le risque est grand (pour une contamination à la salmonelle), comme celles sans cuisson que j'évite de faire. La salmonelle est détruite par la cuisson. S'il n'y a pas de cuisson, il y a un risque d'une potentielle contamination, que je ne souhaite pas prendre »*, explique le chef François Geneyne-Lebailly. *« Dans l'ensemble, il suffit de respecter des procédures d'hygiène. Ce sont des procédures que l'on a aussi lorsqu'on décontamine des végétaux, lorsqu'on déconditionne des aliments qui étaient dans des cartons. Pour les œufs coquilles, c'est juste une procédure supplémentaire à mettre en place, ce n'est pas quelque chose de vraiment contraignant ».*

Revenir à ce produit de base est une fierté pour le chef François Geneyne-Lebailly. *« Quand on fait des cookies, je suis fier de les présenter faits avec des œufs frais et non pas avec des œufs industriels, de poules élevés en cage, à l'autre bout du monde, dans des conditions déplorables. Notre principal producteur d'œufs, avec qui on a signé pour trois ans* (un accord trouvé par l'intermédiaire d'Agrilocal 89, qui permet d'avoir un contrat fixe et assuré sur une période donnée entre l'établissement de restauration collective et le producteur, ndlr), *est un producteur fermier, bio et local. J'estime qu'il faut le meilleur pour nos enfants »*, assure-t-il. *« Je communique beaucoup sur le local. Je pars du principe que lorsque l'on fait des plats locaux, faits maison, voire bio, il faut le dire pour petit à petit mettre cette petite graine dans la tête des jeunes afin leur montrer que l'on peut bien mieux manger comme cela et aider à faire vivre le tissu agricole local ».*

Le travail ne s'arrête pas aux œufs pour le chef François Geneyne-Lebailly. Ce dernier a aussi banni d'autres produits industriels de sa cuisine. *« Comme les produits déshydratés : les sauces, les potages, les fonds de sauce… On utilise seulement le bouillon (de bœuf, de volaille et de légumes) en base, ce qui permet de rajouter le petit peps qui peut manquer à une sauce. Sinon, on essaye d'utiliser au maximum des vrais produits. C'est le même schéma que pour les œufs. Je ne veux pas utiliser certains produits industriels, je reviens à la vraie méthode de travail ».* Ce ne sont pas les collégiens de Saint-Valérien qui s'en plaindront.

CHRISTOPHER LEVÉ

GDS

Un dispositif de soutien au diagnostic pour la section bovine

Le dispositif de soutien au diagnostic, pour la section bovine, existe. Il permet une prise en charge partielle des frais d'analyses réalisées dans le cadre d'une suspicion clinique. Pour en bénéficier, il faut, dans un premier temps, être adhérent au GDS pour la section bovine, à jour de sa cotisation et avoir réalisé plus de 300 € HT d'analyses à visées diagnostic sur l'année civile 2021.

Les analyses éligibles sont : les coprologies/recherches sur diarrhées, les autopsies (acte + analyses associées), analyses d'eau, les antibiogrammes, les recherches diverses (virus respiratoire, e.coli...), les profils métaboliques, les dosages IgG (ex : anticorps colostrum), les sérologies douve et les analyses diverses non aidées.

Cependant, d'autres analyses ne rentrent pas dans ce dispositif : celles déjà prises en charge (même partiellement) sur votre facture laboratoire par le Conseil régional ou le GDS (certaines analyses avortement, IBR à l'introduction, besnoitiose…), celles concernant les maladies réglementées (FCO, brucellose, IBR, BVD…), celles à visée commerciale (concours, qualification de cheptel comme le dépistage paratuberculose), ou encore les analyses de prophylaxie, les plans de maîtrise et les factures du GDS.

La prise en charge pour 2021 a été fixée à 50 % du total (HT). Les factures associées à ces analyses sont à transmettre au GDS (factures vétérinaires et/ou laboratoire). Dans le cas d'analyses non réalisées par Eurofins, il est nécessaire d'envoyer également le résultat de l'analyse ou le compte rendu d'observation.

La date limite de retour des dossiers est fixée au 31 mars 2022. Les documents sont à adresser par courrier à GDS 89, 10, avenue du 4e Régiment d'infanterie – BP 46, 89000 Auxerre, ou par mail à gds89@reseaugds.com.

GDS



Future PAC

Élevage allaitant : faire les bons choix

Après les grandes cultures la semaine passée, nous nous intéressons, toujours avec le concours de Cerfrance BFC, aux effets possibles de la nouvelle politique agricole commune sur un secteur central de l'agriculture régionale : l'élevage de bovins à viande.

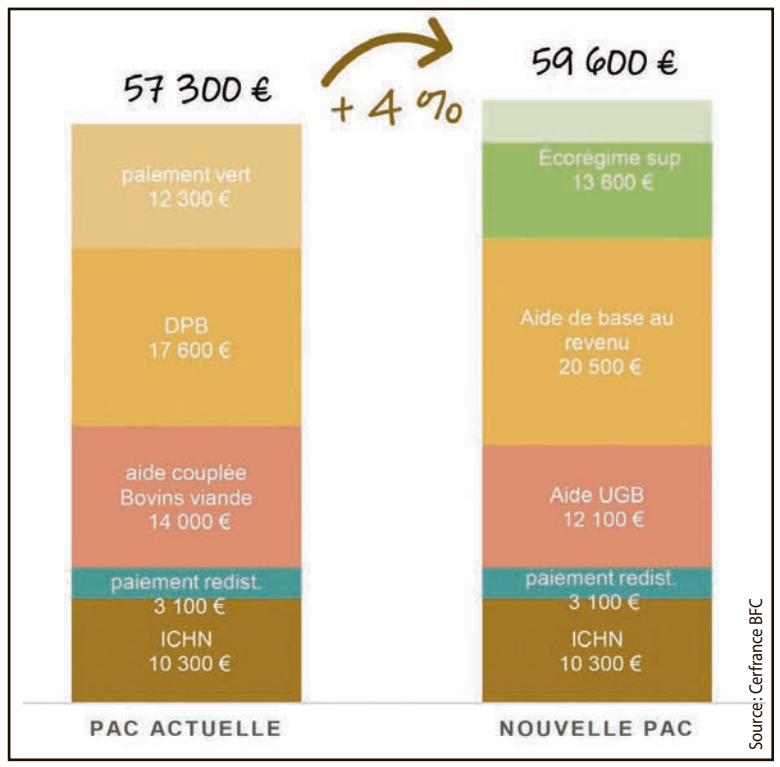
Dans le domaine des bovins allaitants, la question des écorégimes se pose, évidemment. Selon Cerfrance BFC, pourtant, tous les éleveurs de bovins allaitants pourraient avoir accès à l'écorégime supérieur. *« Délibérément,* précise Mathilde Schryve, référente Études et Prospective au sein de Cerfrance Bourgogne Franche-Comté, *nous avons cherché à voir ce que cela donnerait avec les exploitations qui pourraient se trouver le plus en difficulté, par exemple celles qui ont des petites surfaces en culture et qui ne font que du blé ou du maïs, ou encore les polyculteurs-éleveurs avec beaucoup de céréales, ou ceux qui ont beaucoup de prairies permanentes. Bref, même en ne prenant en considération que des cas extrêmes de ce type, tous entrent dans l'écorégime ».* Voilà ce qui explique que globalement, les analystes de Cerfrance BFC ne sont pas inquiets sur la capacité des élevages de bovins allaitants à entrer dans l'écorégime supérieur.

La question de l'évolution de l'enveloppe UGB

Le gros changement lié à la future PAC, il est plutôt à attendre du côté de l'aide à l'UGB. Avant l'été 2021, les éleveurs du secteur s'étaient beaucoup inquiétés sur cette thématique et avaient interprété la chose comme une volonté du ministère de basculer les aides des allaitants vers les éleveurs laitiers. Il semble que, depuis, l'élevage à viande a su faire entendre sa voix en haut lieu et la situation, telle qu'elle se présente aujourd'hui, n'est plus aussi désavantageuse. *« Nous avons basé nos estimations sur des systèmes naisseurs,* précise Mathilde Schryve, *parce que nous nous sommes dit que les purs naisseurs seraient ceux qui pourraient le plus pâtir du nouveau système. Notre groupe de base se présente donc ainsi : des purs naisseurs de Saône-et-Loire qui touchent l'Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) »* . Aujourd'hui, ce type de système gagne sur les Droits à paiement de base (DPB), parce qu'ils sont proches de la moyenne, *« voire, avec des DPB un peu bas,* poursuit l'analyste de Cerfrance BFC, *mais qui se retrouvent gagnants avec la convergence et la revalorisation ».* Sur les écorégimes, ils sont également gagnants, mais sur l'aide à l'UGB, ils se retrouvent légèrement perdants. *« Le seul bémol, c'est que l'enveloppe allouée à l'UGB va diminuer de 10 % sur la durée de la nouvelle PAC et va venir alimenter l'aide aux protéagineux. Du coup l'aide unitaire pourrait baisser si on conserve le même nombre d'UGB à primer, alors que si la décapitalisation du cheptel se poursuit, le montant pourrait rester identique ».*

Tenter d'optimiser les aides

À l'inverse, si cette aide est très incitative et que les éleveurs font le choix d'aller au maximum des UGB qui peuvent être primées, il faudra peut-être diviser entre plus d'UGB bénéficiaires. Mathilde Schryve le reconnaît : *« il y a encore de l'incertitude sur ce point ».* Les projections de Cerfrance BFC montrent donc une légère baisse sur les aides aux animaux, largement compensée par plus d'écorégimes et d'aides à l'UGB. *« Au final, on a une augmentation du montant total, mais qui pourrait être gommée si les écorégimes devaient être partagés entre plus de bénéficiaires ».* Cette situation pourrait donner des idées aux éleveurs pour tenter d'optimiser les aides, en passant d'un maximum de vaches primées à un maximum d'UGB : *« Si on n'était pas au maximum, on peut garder le même nombre de vaches et on élève plus d'animaux. Je crois moyennement en cette option parce que dans nos systèmes, avec les sécheresses récurrentes, on peut être limité par la ressource fourragère. L'autre possibilité serait de faire moins de vaches et d'élever plus. Là, on aurait le même nombre d'UGB, mais qui prendraient moins de place dans les bâtiments, qui feront moins de vêlages, donc qui réclameront moins de travail, et, finalement, on aboutit à un système qui serait plus engraisseur et moins naisseur ».* Mathilde Schryve soulève tout de même un dernier point d'interrogation quant à cette nouvelle PAC : *« On a l'impression qu'au ministère, l'idée qui prévaut c'est d'importer moins de vaches de réforme allemandes et de consommer plus de taurillons français, mais il va falloir changer les modes de consommation qui, pour l'instant, ne sont pas orientés de cette façon en France… ».*



Selon la projection opérée par Cerfrance BFC, l'évolution vers la nouvelle PAC ne se traduirait pas par la catastrophe redoutée, mais réclamera de faire des choix bien réfléchis.

BERTY ROBERT

Concours

L'Autunois fait preuve d'ouverture !

C'est un évènement en Saône-et-Loire : le prochain concours d'Autun sera multiraces et il accueillera pour la première fois des agneaux de boucherie dont les tout premiers produits de la marque *« L'agneau charollais – goûtez l'excellence ! ».*

Le concours de bovins de boucherie d'Autun aura lieu le mardi 29 mars au Parc des expositions l'Eduen. Pour cette édition 2022, la société d'agriculture de l'arrondissement inaugurera une toute nouvelle formule pleine de nouveautés. Pour la première fois en effet, le concours de Pâques accueillera des agneaux de boucherie et le concours de bovins ne sera plus réservé aux seuls charolais. Des bêtes de boucherie d'autres races et des croisés pourront également concourir. Pour les responsables de la société d'agriculture, ce tournant tient compte du fait que de plus en plus d'animaux croisés et d'autres races sont élevés dans l'Autunois et ses environs. La société d'agriculture constatait une demande de la part de ces éleveurs ou engraisseurs si bien qu'il lui a paru opportun d'ouvrir son concours à d'autres races. Dans le même ordre d'idée, tandis que de nouvelles troupes de moutons voient le jour dans le nord de la Saône-et-Loire, les organisateurs du concours de Pâques ont décidé d'ouvrir aussi aux agneaux de boucherie.

Une marque pour un agneau pure race

De son côté, l'organisme de sélection (OS) du Mouton Charollais lance son nouvel agneau de boucherie pure race. *« L'OS a déposé une marque auprès de l'Institut national de la propriété industrielle (Inpi) dans le but d'identifier clairement les agneaux charollais de boucherie pure race »,* explique Aline Bonnot, sa directrice. Bénéficiant désormais d'une véritable traçabilité sous la dénomination *« L'agneau charollais – goûtez l'excellence ! »,* cet agneau de boucherie pure race sera mis en marché pour la première fois à l'occasion du concours de Pâques d'Autun. Le jour du concours, un jury de professionnels de la viande (chevillards, acheteurs, abatteurs, bouchers, etc.) se chargera de classer tous les bovins tandis qu'un autre jury classera les ovins. Dans les bovins, les charolais feront l'objet d'un classement spécifique comme les autres années. Conformément au règlement de la Fédération nationale des concours de bovins de boucherie, le jugement attribuera un prix spécial à la meilleure bête Label rouge. Les croisés et les autres races feront l'objet d'un classement séparé. Dans les moutons, il y aura le jugement des agneaux charollais pur race et le jugement des autres ovins de boucherie.



Une partie des membres de la société d'agriculture d'Autun (Dominique Variot, Agnès Brocard, Jean-Bernard Jeannin, Roger Brochot, Jean-Marc Pacaut) en compagnie de Thierry Maréchal et Aline Bonnot de l'OS Mouton Charollais.

Une édition très attendue

Le concours se déroulera sur une journée et les animaux prendront place sur le parking de l'Eduen sous chapiteau. Le jugement des animaux se déroulera à partir de 8 heures et la commercialisation se fera en fin de matinée. Les inscriptions pour le concours sont ouvertes jusqu'au 13 février sur le site charolais71. Cette nouvelle formule du concours d'Autun est très attendue après deux années perturbées par le Covid. Après une annulation en 2020, le concours 2021 avait eu lieu à huis clos et en plein air. Il avait rassemblé 167 bovins qui s'étaient bien vendus. Cette année, une embellie dans les cours en ferme pourrait faire craindre un moindre attrait pour les concours de bovins de boucherie. Mais c'est oublier que cette hausse relative des cours est largement mangée par celle des charges. Les concours de bovins de boucherie de Pâques devraient en toute logique faire le plein et les acheteurs devraient être actifs. Les éleveurs et la consommation en ont bien besoin.

MARC LABILLE

En collectif

Un plaidoyer « *Cuma et installation* »

La FRCuma Bourgogne Franche-Comté a tenu son assemblée générale simultanément en divers points de la région et par visioconférence. L'apport des Cuma pour aider au renouvellement des générations en fut le thème central.



L'assemblée générale était retransmise depuis la Maison du Comté à Poligny.

Le rapport d'activité, la table ronde et les discours des intervenants étaient retransmis en direct depuis une salle de la Maison du Comté à Poligny, dans le Jura, où étaient réunies une cinquantaine de personnes. Les adhérents étaient impatients de se retrouver alors que les assemblées générales de secteurs ont eu des difficultés à se dérouler normalement en 2021, à cause des restrictions sanitaires. L'actualité sanitaire a repointé son nez ce 20 janvier à Poligny de manière inopinée, avec un contrôle des passes sanitaires par la gendarmerie au beau milieu de l'assemblée générale. Après une courte interruption, la rencontre a pu reprendre son cours. Les Cuma ont organisé plusieurs journées techniques en 2021, en partenariat avec d'autres organismes, sur différentes thématiques : le désherbage mécanique, la valorisation bocagère en bois énergie et litière, la distribution des fourrages, les plaquettes en litière, la valorisation des protéagineux (toastage) dans les rations, la protection contre le gel en viticulture, le sur semis de prairies, le séparateur de phase, la plantation de haies agricoles… Des thèmes qui rejoignent souvent l'enjeu de l'adaptation aux changements climatiques. Le réseau Cuma a également participé aux Fêtes de l'agriculture des Jeunes agriculteurs dans le Jura et en région. Ce fut l'occasion de montrer les avantages du travail en Cuma mais aussi l'importance de ces structures pour répondre aux enjeux de demain.

Booster le collectif

En 2021, le réseau Cuma BFC est intervenu auprès d'une douzaine d'écoles pour sensibiliser les futurs acteurs du monde agricole aux charges de mécanisation, informer et communiquer sur l'intérêt des Cuma. Mais pour le président de la fédération régionale, Hervé Delacroix, cela ne suffit pas : *« Nous avons une demande que nous réitérons régulièrement auprès de la Chambre régionale d'agriculture et du Conseil régional : faire partie du stage à l'installation ! »* La FRCuma a remis à la Région un document réalisé par la FNCuma : un plaidoyer en faveur des Cuma et de l'installation, mais qui va au-delà des questions de mécanisation. Il s'appuie sur la solidarité et le facteur humain présents dans les Cuma. L'idée est de donner *« un coup de boost au collectif »* avec, par exemple, des propositions comme soutenir le nouvel installé qui souhaite louer du foncier grâce à un dispositif de parrainage en Cuma, promouvoir les échanges entre le jeune et des agriculteurs Cumistes à travers le Programme d'accompagnement à l'installation et la transmission, mettre en place des aides régionales pour inciter les nouveaux installés à adhérer aux Cuma… Soucieuse d'aborder ces questions, la FRCuma a choisi de consacrer la deuxième partie de son assemblée générale au thème « Cuma et installation » avec la tenue d'une table ronde.



« Nous devons continuer à nous organiser et nous structurer pour répondre aux besoins des Cuma », déclare Hervé Delacroix, président de la FRCuma BFC.



Une table ronde avec Julien Crinquant, Michel Baudot, Amélie Guillot et Cécile Gazo (par visioconférence).

Un suivi mécanisation

« Le thème de l'installation, abordé aujourd'hui, fait partie de notre responsabilité d'OPA de se pencher sur le renouvellement des générations au sein de notre métier », affirme Hervé Delacroix. Il rappelle que la FRCuma est prête à se mobiliser pour accompagner les projets d'installation et créer un poste en ce sens si nécessaire. La fédération pourrait intervenir lors des stages installation mais aussi suivre les références (guide des prix de revient), réaliser un diagnostic de charges de mécanisation et proposer un suivi post-installation sur la mécanisation, basé sur le volontariat. Dans un autre registre, La FRCuma a créé récemment un poste de chargé de mission « Projets innovants » pour répondre aux besoins des Cuma qui ont des projets dans des domaines très variés : création d'un hangar, agroécologie, atelier de transformation, point de vente collectif, groupement d'employeur, aire de lavage… Des projets finançables dans le cadre du Dispositif national d'accompagnement des projets et des initiatives des Cuma (Dina). La FRCuma va continuer à *« s'organiser et se structurer »*, pour aborder des sujets comme *« l'innovation, s'adapter au changement climatique, accompagner les projets d'installations mais aussi répondre à des projets de GIEE ou a des projets de bâtiments en Cuma… »*, conclut Hervé Delacroix.

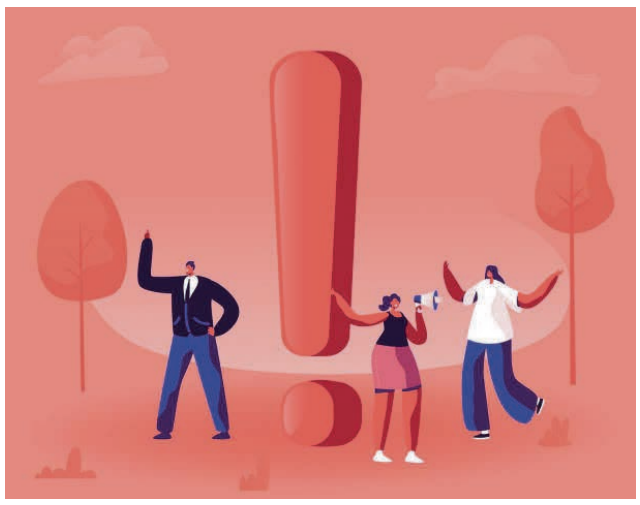
ISABELLE RENAUD

Contractualisation en viande bovine

Toutes les questions que vous pouvez

La contractualisation continue de susciter de nombreuses questions, particulièrement en viande bovine. Les réponses parviennent au fur et à mesure.

Questions générales :



1 - L'engagement minimum est sur 3 ans, pourquoi ne pas avoir mis un an ?

Le législateur a prévu une obligation de contrat pluriannuel, sur 3 ans au moins, considérant que les agriculteurs font état régulièrement d'un manque de visibilité sur l'avenir pour les prix et leurs revenus. Cette obligation s'applique pour tous les produits agricoles, et n'est pas spécifique à la viande bovine.

2 - Quel est le risque pour un éleveur de vendre sans avoir contractualisé ?

La contractualisation est obligatoire et doit être formalisée selon les dispositions de la loi (notamment ensemble de 7 clauses à faire figurer), autant pour l'acheteur que pour le vendeur. Les pouvoirs publics indiquent que des contrôles seront réalisés, d'abord avec rappel des obligations, puis demande de correction le cas échéant, assortie d'une astreinte en cas de non-réalisation, puis enfin avec possibilité d'application d'une amende administrative pour non-respect des obligations de la loi. L'amende peut alors aller jusqu'à 2 % du chiffre d'affaires de l'acheteur et de l'éleveur. L'éleveur doit donc contractualiser et pouvoir en tout état de cause présenter les « propositions initiales de contrat » qu'il a soumis à différents acheteurs, et la réponse que les acheteurs lui ont donnée. Les acheteurs, les coop et les OP seront contrôlés prioritairement et risquent également une amende jusqu'à 2 % de leur chiffre d'affaires en cas de non-application de la loi.

3 - Quels sont les « effets similaires au contrat individuel » dans le cas de la relation entre un éleveur et sa coopérative ?

Dans les questions-réponses du ministère, il est indiqué : *« Le règlement intérieur de la coopérative doit contenir les critères et modalités de détermination et de révision du prix des apports, comprenant les modalités de prise en compte des indicateurs mentionnés à l'article 631-24 choisis pour calculer le prix »*.
L'article 521-3-1 stipule également que la coopérative doit présenter en AG un document expliquant « les écarts » entre :
- le prix indiqué lors de la précédente AG et le prix effectivement payé
- le prix effectivement payé et les indicateurs relatifs aux coûts de production et aux prix de marché
Par ailleurs, l'article 521-3 au point h) stipule que l'organe en charge de l'administration de la coop a obligation de mettre à disposition de chaque adhérent un document récapitulatif qui informe sur la situation d'adhésion (parts sociales, durée de l'engagement…) et qui précise entre autres *« les quantités et caractéristiques des produits à livrer, ainsi que les modalités de paiement et de détermination du prix (…) »*. Ce document récapitulatif est à fournir à chaque modification et à l'issue de chaque AG.

4 - Quel est le délai maximum de réponse par un acheteur à une « proposition initiale de contrat » ?

La loi (art 631-25, 4°) mentionne que l'acheteur doit donner par écrit motivation du refus ou de réserve sur les éléments de la proposition de contrat initial qu'il a reçu, et cela dans « un délai raisonnable ». Nous sommes en attente de précisions sur ce « délai raisonnable », et pour savoir si cette durée peut être considérée comme d'un mois au plus.

5 - Ventes d'animaux sur les marchés en vif ?

Les ventes d'animaux sur les marchés en vif sont exonérées de l'obligation de contractualisation. Les négociants sont par ailleurs considérés comme « grossistes » dans le cadre du Code du Commerce (achat et revente de produits en l'état). Ils sont exonérés des obligations de conventionnement quand ils revendent les animaux. En revanche, un négociant qui achète des animaux à un éleveur en ferme doit obligatoirement contractualiser selon les dispositions de la loi Égalim2 « éleveur-premier acheteur », et cela même si ensuite il vend les animaux à un autre opérateur sur un marché en vif.

Formules de prix, indicateurs



1 - Dans le cas d'un prix déterminable, la formule de révision automatique du prix est-elle totalement libre ?

Si la formule est effectivement librement négociée entre les parties, elle doit néanmoins s'appuyer sur les catégories d'indicateurs dont l'usage est rendu obligatoire par la loi Égalim, dont les indicateurs de coûts de production. Une clause prévoyant un prix fixe révisé selon les seuls cours et marchés ne sera donc pas conforme. Il est recommandé aux éleveurs de choisir le « prix déterminable » sur la base des indicateurs coûts de production fournis par l'interprofession. Ce choix est non négociable s'il figure dans la proposition initiale de l'éleveur.

2 - Valeurs des bornes mini et maxi du « tunnel de prix » ?

Elles peuvent être réfléchies en fonction d'indicateurs, mais elles seront ensuite inscrites au contrat sous forme d'une valeur fixe pour la durée du contrat, et la loi ne prévoit pas une actualisation de ces bornes. Il faut veiller à la cohérence entre la formule de prix et les résultats qu'elle donne selon les fluctuations possibles des indicateurs et les bornes du tunnel. Les valeurs des bornes inscrites au contrat sont à considérer comme s'appliquant à « l'animal de référence » du contrat : s'ajoutent donc ou se défalquent de ces bornes les différentes valeurs d'écarts inscrites au contrat (classes de conformation, races, etc.).

3 - Le coût de production établi selon la méthode validée en interprofession inclut-il la rémunération de l'éleveur ?

Oui, le calcul intègre une rémunération du temps de travail équivalent à 2 SMIC annuels bruts par unité de main-d'œuvre, rémunération sur base de laquelle l'éleveur doit payer les charges sociales MSA. Le calcul, réalisé par l'Idele sur base d'un échantillon représentatif constant d'exploitations allaitantes de référence du réseau Inosys, est en fait un coût de production (charges courantes opérationnelles et de structures + amortissements + rémunération des capitaux propres et foncier + rémunération du travail) duquel sont déduites les aides de la PAC affectées à l'atelier viande bovine. Ce calcul, et les modalités d'actualisation tous les 6 mois, ont été validés par l'ensemble des fédérations d'Interbev en 2019. Ils sont diffusés via chacune des fédérations.

4 - Existe-t-il des indicateurs pour les surcoûts liés à une démarche filière / un cahier des charges spécifique ?

Pour le cas du Label rouge Gros bovins, un indicateur de surcoût a été établi selon une méthode interprofessionnelle. Interbev a décidé que le calcul sera également mis à jour par l'Idele tous les semestres à même date que l'indicateur du coût de production standard. Pour d'autres cahiers des charges filière, pour lesquels il n'existe pas d'indicateur de référence calculé nationalement, le coût lié aux exigences supplémentaires par rapport au « standard » est à définir entre les parties.

5 - Quelles valeurs utiliser comme « indicateur de valorisation bouchère / raciale » en animaux rustiques ?

FranceAgriMer ne diffuse pas de cotations concernant les bovins finis de races rustiques, il n'y a donc pas à ce stade de calcul possible d'une moyenne historique comme pour les autres races (charolaise, limousine, blonde). Une demande a été portée auprès des pouvoirs publics. Dans l'immédiat, les parties doivent s'accorder sur une valeur en se référant à des données disponibles localement, ou sur base d'une autre race, ou sur la moyenne de toutes les races.

6 - Si l'éleveur propose un contrat à prix déterminable, l'acheteur peut-il demander de signer un contrat selon un prix déterminé ?

La loi prévoit que l'acheteur ne peut pas s'opposer à l'indicateur de coût de production choisi par l'éleveur dans sa proposition initiale de contrat. Dès lors, si un éleveur a proposé un contrat à prix déterminable, ce qui induit que

vous poser

le prix doit être calculé à chaque vente en fonction de la valeur de l'indicateur de coût de production, l'acheteur ne doit pas imposer en réponse une formule de prix déterminé.

Cas particuliers



1 - Vente de bovins par un éleveur en direct à un acheteur étranger : faut-il contractualiser ?

Les produits agricoles concernés par les obligations de contrats sont uniquement ceux « livrés sur le territoire français ». En conséquence, si la livraison des animaux a lieu directement hors France, il n'y a pas obligation de contractualiser. Mais la contractualisation s'impose à un acheteur français, quand bien même les animaux sont destinés à l'export.

2 - Cas des ventes de bovins reproducteurs ?

En attente de l'avis du ministère.

3 - Bovins croisés ?

Les bovins croisés ne relèvent pas de l'application anticipée au 1er janvier 2022, celle-ci s'appliquant aux seuls animaux de races à viande. Les bovins croisés sont donc à contractualiser de façon obligatoire à partir de janvier 2023.

4 - Situation pour les ventes de vaches maigres ?

Elles relèvent de l'obligation de contractualisation selon les modalités de la loi Égalim2, au titre d'une vente d'un éleveur à un autre éleveur (qui est le « premier acheteur »). Modalités en attentes (indicateurs…)

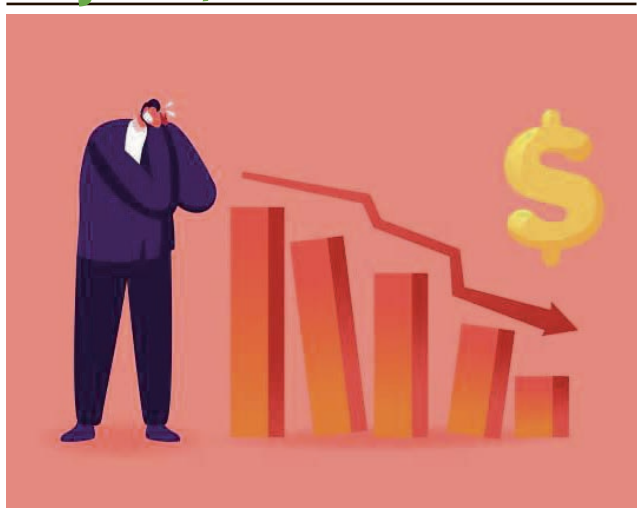
5 - Abattages d'urgence ?

Ces situations ne relèvent pas du cadre de contractualisation défini par la loi Égalim2.

6 - Vente directe exonérée de contractualisation ?

La loi exonère de contractualisation uniquement les situations de vente directe par le producteur au consommateur.

Gestion des quantités inscrites au contrat, force majeure, résiliation



1 - Comment gérer la variabilité du nombre d'animaux à livrer chaque année ?

La signature du contrat engage à respecter la vente (et l'achat) d'un volume inscrit sur la durée globale du contrat, soit ici sur les 3 ans minimum. La FNB a proposé une rédaction du modèle de contrat sous la forme d'une quantité indiquée par an, s'appliquant donc chaque année sur la durée du contrat. Exemple : contrat pour « 20 vaches par an » signifie un engagement pour 20 vaches x 3 ans = 60 vaches. Le modèle de contrat proposé par la FNB assortit cette clause de quantité générale d'une clause complémentaire mentionnant l'accord des 2 parties sur la possibilité de livrer « + ou -.. % (ou + ou - … têtes) chaque année », pour prendre en compte les fluctuations du troupeau (sex-ratio des naissances, variation du taux de mortalité…).
Exemple : si les parties se mettent d'accord sur + ou – 15 % chaque année, par rapport à une quantité de 20 vaches par an inscrite à l'article relatif aux quantités à livrer, le contrat sera respecté si l'éleveur livre uniquement 17 vaches une année, ou même uniquement 17 vaches chacune des 3 années. Ces fluctuations ne sont pas là pour régler les situations d'impact plus fort, pour lesquelles les conditions de force majeure sont alors à invoquer (définies comme un évènement inattendu et indépendant de la volonté de la partie concernée).
Par ailleurs, en cas de « changement de mode de production », il s'agit alors d'une des modalités concernant la résiliation du contrat. La loi prévoit (art 631-24 au III, point 7°) que le délai de préavis et l'indemnité éventuellement applicable pour résiliation, sont réduits dans cette situation.

2 - Peut-on inscrire une « clause de revoyure » ?

Il est possible d'inscrire une « clause de revoyure » (par exemple à chaque date anniversaire) mais il faut noter qu'elle ne porte que sur l'obligation de se revoir pour discuter d'éventuelles modifications du contrat avant son terme à 3 ans : elle n'induit pas d'elle-même de modification. Tant que les deux parties ne se sont pas accordées pour signer une modification au contrat, les clauses du contrat initial s'appliquent.

3 - Comment définir le calendrier de livraison ?

La préconisation de la FNB est de prévoir un calendrier de livraison large et de définir dans le contrat un « délai de prévenance » de … jours à l'avance par l'éleveur vers l'acheteur pour chaque lot à livrer. C'est cette date de prévenance qui induira l'obligation pour l'acheteur de venir collecter les animaux dans le délai maximal prévu (à défaut l'acheteur s'expose à des pénalités de retard de collecte, à définir au contrat).

4 - Y a-t-il des pénalités si l'éleveur ne livre pas les animaux convenus au contrat ?

En l'absence de pénalités expressément prévues au contrat en cas de non-livraison par l'éleveur, l'acheteur pourra se retourner contre l'éleveur pour non-respect du contrat en saisissant le médiateur de la contractualisation, puis le Comité des Différends, puis agir en justice auprès d'un tribunal.
NB : il ne s'agit pas de l'amende administrative jusqu'à 2 % du chiffre d'affaires qui elle est applicable par les pouvoirs publics, si un contrôle met en évidence le non-respect de l'obligation de contractualiser.

5 - Situation d'un acheteur qui demande la vente d'un animal non prévu au contrat initial ?

Possibilité de l'inclure dans le cadre de la clause de variation de … % des têtes à livrer par an (si cette clause a été inscrite au contrat). Possibilité également de conclure un contrat complémentaire pour l'animal surtout s'il relève de caractéristiques spécifiques différentes des animaux concernés par le premier contrat.

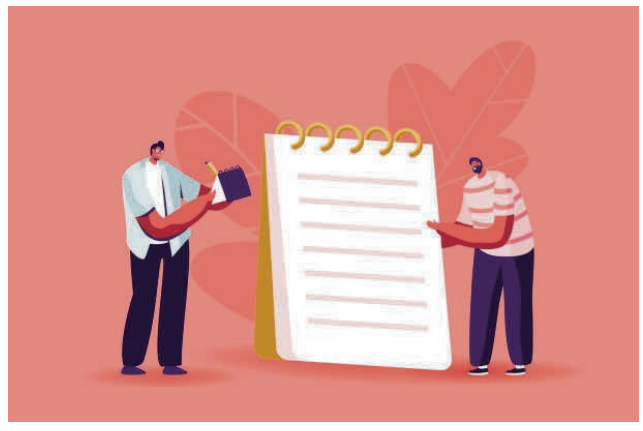
6 - Peut-on livrer en une seule fois toute la quantité des animaux prévus au contrat et le considérer clos alors ?

Il ne semble pas y avoir de contre-indication juridique à procéder ainsi, par livraison « en bloc » de tous les animaux inscrits au contrat concerné. C'est toutefois contraire à l'esprit et l'objectif de la loi qui vise à donner de la visibilité à chaque partie, dont à l'éleveur sur les prix à venir de ses animaux.

7 - Un acheteur peut-il lui aussi invoquer la force majeure ?

Oui, la force majeure peut être invoquée par chacune des deux parties, si des situations exceptionnelles et non prévisibles empêchent le respect du contrat.

Contrats déjà en place, transmission des contrats



1 - Comment gérer des contrats déjà signés avant la mise en place de la loi Égalim2 ?

Ces contrats sont à mettre en conformité avec les dispositions de la loi Égalim2 à la date anniversaire du contrat, et au plus tard au 1er janvier 2023.

Les engins de manutentions misent sur l'électrique

De plus en plus de constructeurs proposent des automoteurs de manutention animés électriquement. La technologie évoluant, le nombre de modèles est amené à se développer.


Merlo

L'eWorker de Merlo dispose de moteurs électriques dans les roues avant.


Faresin

Avec son 626 full electric, Faresin annonce un retour sur investissement en deux ans.


Schäffer

Le valet de ferme électrique 23e de Schäffer dispose de batteries au lithium-ion.

De nombreux acteurs du secteur de la manutention agricole s'intéressent à l'animation électrique des valets de ferme, chargeuses et autres chargeurs télescopiques. Ils proposent pour la plupart plutôt des engins de faible puissance. Mais tous s'accordent à dire, l'évolution des technologies aidant, que l'offre électrique est amenée à s'étoffer vers le haut et que les performances vont progresser. Selon les fabricants, la stratégie est plus ou moins poussée. Bon nombre d'entre eux ont fait le choix de partir d'un modèle existant et de remplacer le moteur diesel et la transmission par un pack de batteries et deux moteurs électriques. D'autres ont conçu des engins spécifiques, à l'image du chargeur télescopique e-Worker de Merlo, qui rentre en phase de commercialisation, ou du skid-steer Bobcat T7X récemment dévoilé au CES, le salon américain des nouvelles technologies. Capable d'atteindre 4,80 m de haut et de soulever 2,5 tonnes, l'e-Worker, dispose de moteurs électriques directement dans les roues avant (non-directrices), et selon les modèles d'un moteur de roue pour l'essieu arrière à grand angle de braquage. Dotée d'une batterie lithium-ion de 62 kilowatts, la chargeuse compacte à chenilles T7X de Bobcat se caractérise par une animation électrique, aussi bien de l'avancement que de la manutention.

Des performances comparables, une autonomie réduite

Concernant les performances, constructeurs et premiers utilisateurs estiment qu'il n'y a pas de différences notables en termes de débit de chantier à la manutention. "*Sur le 526-60e, comparativement à son équivalent thermique, en termes de déplacement, on aura une conduite un peu plus linéaire, très légèrement moins nerveuse,* confie Maxime Lenoir, de JCB. *Cela ne signifie pas pour autant que ces engins sont moins coupleux en traction/poussée*." Mieux, le skid-steer T7X de Bobcat affiche un couple jusqu'à trois fois supérieur à un modèle thermique de capacités comparables. Les seules différences notables restent la vitesse maximale d'avancement (12,5 à 20 km/h) et l'autonomie. Cette dernière est annoncée, selon les marques et les engins, entre 3,5 et 8 h en usage classique, et entre 2,5 et 5 h en usage intensif. "*Pour dimensionner notre batterie, nous avons considéré le temps d'utilisation classique de nos engins thermiques : 92 % d'entre eux ne dépassent pas 3 heures de travail quotidiennes*", justifie Maxime Lenoir. Chez Merlo, l'e-Worker propose trois modes de travail concernant l'intensité d'utilisation souhaitée, inversement proportionnelle à l'autonomie. Sur son valet de ferme 23e, Schäffer propose jusqu'à deux jeux de batteries pour augmenter l'autonomie.

Recharge rapide sur 380 volts

Pour compenser cette limite, bon nombre de constructeurs proposent un super-chargeur monté sur 380 V en complément du chargeur classique sur 220 V. D'un temps de charge complet de 8 à 10 heures, on redescend entre 1 h 50 à 2 h 30, ce qui permet de doubler l'autonomie journalière, si l'on effectue une bonne pause le midi ou si l'on vaque momentanément à d'autres occupations. Aussi, certains constructeurs proposent des systèmes de recyclage et récupération d'énergie lors des phases de freinage ou de descente du bras, sans augmenter de manière substantielle l'autonomie. Certaines marques donnent la possibilité de changer la batterie, par le biais de solutions de manutention optionnelles.

Une demande croissante

Dans le monde agricole, la demande est de plus en plus présente, aidée par une médiatisation forte des véhicules électriques, toutes catégories confondues. Ce sont fréquemment des agriculteurs déjà coutumiers de l'électricité qu'ils produisent sur la ferme (éoliennes, panneaux photovoltaïques, méthaniseurs) et pour lesquels, utiliser l'énergie produite sur l'exploitation fait sens. Le silence de fonctionnement constitue également un argument à l'achat de ces engins. Avec l'absence de vibrations dues à la motorisation thermique, il contribue au confort de l'opérateur. Seuls sont perceptibles les bruits d'hydraulique et de roulement. Pour répondre à cette demande croissante, les constructeurs travaillent déjà à l'étoffement de l'offre, l'évolution rapide des technologies et des performances des batteries étant favorable à l'amélioration de l'autonomie des premiers modèles et au déploiement sur des engins de manutention plus gros. Récemment, Manitou s'est engagé à réduire, d'ici à l'hori-





Bobcat

En janvier 2022, Bobcat a dévoilé au salon des nouvelles technologies CES à Las Vegas une chargeuse de type skid-steer baptisée T7X. Elle dispose d'une autonomie de 4 heures en fonctionnement continu. Animée électriquement tant pour la translation que pour la manutention, elle ne dispose plus que d'un litre de liquide refroidissement, ce qui réduit drastiquement les risques de pollution causée par des fuites...



Weidemann

Depuis la sortie en 2014 du premier valet de ferme Weidemann, quatre générations de batterie au plomb se sont succédées, avec des hausses de performances à chaque fois..



Manitou

Manitou va sortir plusieurs modèles d'engins de manutention électrique en 2022.

zon 2030, de 34 % les émissions de CO2 des machines par heure d'utilisation. *« Cela passe par l'électrification des engins de manutention,* explique Franck Lethorey, responsable relations presse Manitou. *Un certain nombre de modèles électriques dans le domaine de la construction vont sortir cette année. Et en 2030, 43 % de nos produits vendus seront bas carbone. »*

Une plus grande longévité avec le lithium-ion

Pour ce qui est des batteries, il existe aujourd'hui deux familles : celles au plomb et celles au lithium-ion. Les premières bénéficient d'un savoir-faire et d'une expérience longue de plusieurs décennies, à l'image de celles qui équipent les chariots élévateurs dans les entrepôts. "*Elles sont facilement recyclables et du fait de leur poids, participent à l'équilibre du chargeur*", confie-t-on chez Merlo. Pour une bonne longévité de la batterie au plomb, il est préférable de la vider complètement. Ce qui n'est pas nécessaire avec le lithium-ion, plus chères à l'achat mais proposant un nombre de cycles beaucoup plus important (2 000 à 5 000 selon les marques). Enfin, pour ce qui est de l'investissement, compter un surcoût allant de 30 % pour les modèles à batterie au plomb, à près du double pour certains modèles équipés de batteries au lithium. Mais l'absence de vidanges et le faible coût énergétique de l'électricité permettent un retour sur investissement entre 2 et 5 ans, selon les usages.

LUDOVIC VIMOND



JCB

JCB lance un chargeur télescopique doté d'une motorisation thermique fonctionnant à l'hydrogène.

Si l'électrification des machines est la technologie alternative au diesel la plus aboutie, la piste de l'hydrogène est envisagée par un certain nombre d'acteurs de la manutention. Manitou travaille sur deux prototypes (chariot rotatif et chariot télescopique) notamment en collaboration avec l'entreprise nantaise Lhyfe, qui vient d'inaugurer une usine de production d'hydrogène vert, c'est-à-dire issu d'énergies renouvelables. De son côté, le britannique JCB commercialise déjà un tractopelle fonctionnant à l'hydrogène et, depuis peu un chargeur télescopique de la série III, sur la base d'un modèle Telescopic 542.70 (4,2 t ; 7 m). « *L'hydrogène alimente un moteur à combustion Dieselmax que nous avons modifié sur la partie supérieure (injection spécifique et présence de bougies d'allumage)*», confie Maxime Lenoir, chef de produits JCB. «*Nous finalisons tout ce qui concerne le stockage sur l'exploitation.* » S'il existe deux technologies employées à base d'hydrogène, la combustion thermique est la plus à même de répondre aux exigences agricoles, selon Philippe Girard, directeur général de JCB France. « *La pile à combustible ne permet pas d'atteindre les performances voulues pour l'agricole*», commente-t-il, «fort de l'expérience de JCB sur cette solution intégrée à un tractopelle. Elle ne sera mature qu'à l'horizon 2030 et à des tarifs très élevés. Qui plus est, elle demande des performances de refroidissement quatre fois supérieures à celles du diesel et n'aime pas la poussière. Quant au tarif du moteur à hydrogène, il faut compter un léger surcoût par rapport au diesel, mais qui n'est pas non plus exorbitant, au regard des bénéfices environnementaux. » L'autonomie annoncée sur le prototype de chargeur télescopique est d'une journée. Les 6 à 10 kg d'hydrogène nécessaires à une journée complète prennent à peine plus de place que le réservoir à carburant sur une version diesel classique. « *Et le plein s'effectue en trois à quatre minutes, comme pour un diesel* », ajoute Philippe Girard. Côté pollution, le moteur à hydrogène génère tout de même des oxydes d'azote, « *parce qu'il y a toujours un peu d'huile pour lubrifier le moteur*», confie Philippe Girard. «*Et c'est la combustion de cette huile qui génère des NOx, mais à des niveaux deux fois moindres qu'aux exigences de la norme Stage V.* » Il reste que le principal frein au développement de cette énergie alternative reste la production et la filière d'approvisionnement, « *même s'il est aujourd'hui possible de passer une commande d'hydrogène auprès de fournisseurs comme Air Liquide*», indique le directeur général de JCB. «*Mais les 9,1 milliards d'euros engagés par la France dans le cadre du plan France 2030 pour développer une filière industrielle de production d'hydrogène par électrolyse marquent bien la volonté politique de développer cette filière, et ceci de façon décarbonée.* »

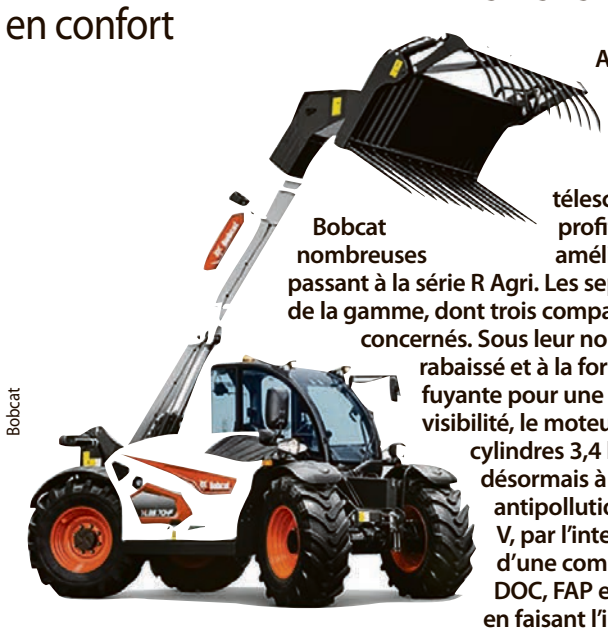


AVENIR MOTOCULTURE
21 Arc sur Tille 03 80 63 07 77
21 Ménétreux-le-Pitois 03 80 96 06 05
Agent Loudenot 71 Verdun/Doubs

BAZOLLES MOTOCULTURE
58 Bazolles 03 86 38 97 09

les **nouveautés** • les **nouveautés** • les **nouveautés** • les **nouveautés** • les **nouveautés** • les **nouveautés** • les **nouveautés** •

Bobcat Les télescopiques R Agri gagnent en confort


Bobcat

Arborant une nouvelle identité visuelle, les chargeurs télescopiques Bobcat profitent de nombreuses améliorations en passant à la série R Agri. Les sept modèles de la gamme, dont trois compacts, sont concernés. Sous leur nouveau capot, rabaissé et à la forme plus fuyante pour une meilleure visibilité, le moteur Doosan 4 cylindres 3,4 l répond désormais à la norme antipollution Stage V, par l'intermédiaire d'une combinaison DOC, FAP et SCR, mais en faisant l'impasse sur l'EGR. Ce moteur est décliné en deux puissances de 100 et 135 ch. Profitant d'un circuit hydraulique débitant 100 ou 190 l/min (version HF), ces appareils conservent des hauteurs et des forces de levage identiques à ceux de la génération précédente. Les principales améliorations se concentrent au niveau de la cabine, dans ses deux versions « compact » et « large ». Mieux insonorisé, l'habitacle est entièrement revu, profitant de nombreux rangements et d'un aménagement des commandes commun pour les deux versions de cabine. Arborant un nouveau code couleur, les principales commandes sont regroupées sur la console de droite. La nouvelle offre de sièges pneumatiques comprend, sur la cabine « large », une version avec accoudoir intégrant le joystick de pilotage. Quels que soient les modèles, ce dernier se décline en deux versions, dont l'une se démarque par l'adoption de deux boutons supplémentaires dédiés au secouage et à la position flottante du godet. L'utilisateur dispose de nouvelles fonctions comme la mémorisation de l'angle maxi et de la position au sol de la flèche. Dotés en standard d'un écran couleur 5 pouces, les télescopiques Bobcat accèdent en option à un écran tactile 7 pouces offrant des fonctionnalités supplémentaires, comme la fermeture du grappin en une impulsion et la mémorisation de six modes de fonctionnement personnalisables en fonction des outils. Le pilotage de la transmission hydrostatique profite de deux modes de conduite : Dynamic pour privilégier le débit de chantier, Flex pour gérer indépendamment la vitesse et le régime moteur. Côté direction, un quatrième mode baptisé semi-crabe fait son apparition. Il permet de figer le braquage des roues arrière dans une position et de diriger la machine avec les roues avant. Bobcat conserve sa politique de pack d'équipements avec un niveau supplémentaire Agri 4 étoiles, qui donne accès à de nombreux équipements de série, comme les rétroviseurs électriques, la caméra de recul, huit phares de travail à leds…

Modèle : Compact TL26.60 ; TL30.60 ; TL30.70/Large TL34.65HF ; TL35.70 ; TL38.70HF ; TL43.80HF

Hauteur de levage : 5,80 ; 5,80 ; 6,67 ; 6,33 ; 7 ; 7 ; 7,50 m

Capacité de levage : 2,6 ; 3 ; 3 ; 3,4 ; 3,5 ; 3,8 ; 4,3 t

Case IH Les tracteurs équipés de chargeurs frontaux MX


Case IH

Les tracteurs Case IH, des gammes Farmall C aux Puma, adoptent trois nouvelles séries de chargeurs frontaux A, U et T correspondant aux trois gammes du constructeur français MX, qui est le nouveau fournisseur de Case IH. Exit donc les chargeurs Stoll qui équipaient jusqu'à présent ces gammes de tracteurs. Au total, 27 modèles, proposant des hauteurs de levage de 3,50 à 4,70 m et des capacités de levage de 1,2 à 2,7 t, composent la nouvelle offre de manutention. Ces chargeurs bénéficient d'une intégration d'usine optimisant l'encombrement, l'accès aux points d'entretien et la maniabilité. Disponibles du Farmall 55 C au Puma 240, les dix modèles de la série T se caractérisent par un parallélogramme hydraulique et des vérins de compensation connectés aux vérins de déversement pour des cycles courts. En option, l'Auto-Unload synchronise l'ouverture de la griffe au déversement du godet. Conçue pour les tracteurs jusqu'au Puma 175, la série U (14 modèles) dispose d'un parallélogramme mécanique à profil en U minimisant l'occultation du champ de vision. Enfin, la série A, d'entrée de gamme, repose sur un parallélogramme mécanique simple et se monte jusqu'au Maxxum 140. Ces trois gammes disposent de série d'une suspension, du système d'attelage/dételage rapide Fitlock 2 + et du multicoupleur Mach System. La signalétique a été pensée pour comprendre rapidement les performances du chargeur. Par exemple, le modèle L 4020 T indique un chargeur soulevant à 4 m, jusqu'à 2 t, équipé d'un parallélogramme hydraulique. Série A/U/T Capacité de charge 1 300 à 1 700 kg/1 210 à 2 230 kg/1 390 à 2 720 kg - Hauteur de levage 3,50 à 4 m/3,50 à 4,50 m/3,75 à 4,70 m

Dieci Design et moteurs revus pour la chargeuse Agri Pivot T70


Dieci

L'Agri Pivot T70 est la première de la gamme de chargeuses articulées à bras télescopique Dieci à répondre aux normes antipollution Stage V. Son moteur quatre cylindres Perkins de 3,6 l de 115 ch s'accompagne désormais d'un FAP, en plus du DOC et du SCR (AdBlue). Cette machine profite à cette occasion de plusieurs évolutions portant sur le design et le confort d'utilisation. Elle adopte un capot moteur redessiné dégageant davantage la visibilité. Elle inaugure une nouvelle transmission hydrostatique, dont les deux vitesses (0 à 15 et 0 à 40 km/h) se sélectionnent en roulant à l'aide de deux boutons sur le joystick. La cabine a été allongée pour gagner en habitabilité. Elle accueille désormais un accoudoir multifonction solidaire du siège et ajustable en hauteur. L'Agri Pivot dispose également d'un nouveau terminal placé à droite de la console centrale et se complète en option de différents automatismes, tels que le secouage et la remise à niveau automatique du godet, ainsi que la programmation des positions du bras télescopique.

Capacité de charge : 3 t - Hauteur de levage : 5,2 m - Puissance : 115 ch - Hauteur : 2,25 m - Largeur : 2,68 m





les **nouveautés** • les **nouveautés** • les **nouveautés** • les **nouveautés** • les **nouveautés** • les **nouveautés** • les **nouveautés** •

JCB

Des agro-chargeuses plus performantes et économiques

Les agro-chargeuses 411, 413S et 417 de JCB adoptent une motorisation Dieselmax 4 cylindres 4,8 litres combinant FAP, DOC et SCR pour passer la norme Stage V. Pour réduire la consommation, le système Autostop, désactivable, coupe le moteur après une certaine durée (réglable) de fonctionnement au ralenti. En option, un ventilateur réversible est monté sur visco-coupleur. Ces engins bénéficient d'une transmission à 4 rapports powershift permettant d'atteindre 40 km/h, sauf la 413S qui abrite une transmission à 6 rapports et deux ponts à différentiels à glissement limité. Lors des déplacements, le système anti-tangage SRS amortit les mouvements du bras. Côté confort, outre de nouvelles options de siège, ces trois machines héritent d'amortisseurs de butée mécanique sur l'articulation centrale. La caméra de recul associée à un écran en cabine est désormais de série.
Modèle : 411, 413S et 417
Puissance : 109, 130 et 150 ch
Débit hydraulique : 123, 159 et 159 l/min
Poids : 8,7 ; 8,95 et 9,4 t
Hauteur de levage : 3,36 ; 3,61 et 4,20 m
Charge de basculement : 5 ; 5,6 et 5,8 t



JCB

JCB

Une quatrième chargeuse articulée télescopique Telemaster

La nouvelle offre de chargeuses articulées télescopiques TeleMaster répond désormais à la norme Stage V (FAP et SCR), les modèles TM 320, TM 320 S et TM 420 s'accompagnant de la nouvelle TM 420 S, qui culmine à 173 ch. Ces quatre machines disposent d'une transmission powershift «maison» à huit rapports et quatre arrière. Elle permet de circuler à 50 km/h sur les modèles TM 420 S et TM 320 S (en option sur ce modèle) et à 40 km/h à régime économique sur les autres modèles. Dans cette dernière configuration, le convertisseur de couple est verrouillable pour les rapports 5 à 8. Ces machines disposent d'une nouvelle cabine dotée d'un pare-brise d'un seul tenant et d'un grand toit vitré améliorant la visibilité. À l'arrière, la surface vitrée progresse également et une caméra est proposée de série, avec son écran dédié en cabine. Pour changer d'outils, un bouton de décompression hydraulique est dorénavant proposé en cabine et en bout de flèche. Les TM 420 et TM 420 S bénéficient de la régénération hydraulique exploitant le poids de la flèche pour une descente plus rapide. Pour des débits de chantier plus élevé, la TM 420 S dispose d'une double pompe à débit variable. Les TM320 S et TM 420 S sont disponibles en version Pro Edition à l'équipement enrichi.
Modèle : TM 320, TM 320 S, TM 420 et TM 420 S
Capacité de levage : 3,2 ; 3,2 ; 4,2 et 4,2 t
Hauteur de levage : 5,2 ; 5,2 ; 5,45 et 5,45 m
Puissance : 130 ; 150 ; 150 et 173 ch
Débit hydraulique : 140 ; 160 ; 160 et 160 l/min



JCB



Manutention CLAAS.
Des produits premium CLAAS associés au savoir faire et au service de CLAAS BOURGOGNE.

CLAAS BOURGOGNE
L'esprit service

■ 21490 Varois **03 80 68 07 80**
■ 21330 Laignes **03 80 81 60 55**
■ 71400 Autun **03 85 52 61 68**
■ 52800 Nogent **03 25 02 12 00**

www.tractomarket.com/bourgogne /CLAASBourgogne

Pour en savoir plus, contactez votre Concessionnaire CLAAS.
claas.fr

CLAAS

les **nouveautés** • les **nouveautés** • les **nouveautés** • les **nouveautés** • les **nouveautés** • les **nouveautés** • les **nouveautés** •

Faresin

Le chargeur télescopique FS 7.32 inaugure une nouvelle gamme

D'une capacité de 3,2 t pour une hauteur maximale de 7,10 m, le nouveau chargeur télescopique FS 7.32 Compact est proposé en cinq puissances – toutes en quatre cylindres Deutz de 2,9 ou 3,6 l – de 75 à 136 ch, passant la norme Stage V, grâce à un DOC, un SCR et un FAP. Ce chargeur télescopique intègre une transmission hydrostatique à une (0 à 30 km/h) ou deux gammes mécaniques (0 à 40 km/h). Du côté de l'hydraulique, Faresin propose deux solutions : pompe à engrenage de 120 l/min ou à cylindrée variable pouvant atteindre 180 l/min. En cabine, le siège pneumatique intègre un accoudoir multifonction sur lequel prend place le joystick de manutention. Dans cet accoudoir, un rangement et deux prises USB permettent de loger et recharger le smartphone. Sur le montant droit, un terminal tactile couleur 7 pouces affiche les principales informations et permet de piloter la radio Bluetooth, la climatisation et les feux de travail. Proposé en cabine standard (hauteur de 2,25 m) ou surbaissée (2,06 m), le FS 7.32 Compact inaugure l'Autostop qui arrête le moteur dès que le chauffeur quitte le siège et le rallume automatiquement lorsqu'il reprend sa place.



Faresin



Knikmops

Knikmops

Un filtre à particules sur les valets de ferme

Les valets de ferme Knikmops KM180 et KM250 satisfont désormais à la norme antipollution Stage V. Ces engins à moteur diesel Yanmar intègrent à cette occasion un FAP. Ils bénéficient également d'un nouvel ordinateur de bord pourvu d'un écran tactile, affichant désormais le régime moteur, le compteur d'heures et le niveau de carburant. Ce terminal s'utilise aussi pour suivre l'état d'encrassement du FAP et donne la possibilité de reporter la régénération automatique lors de travaux à l'intérieur d'un bâtiment. Ces valets de ferme reçoivent en standard une structure de protection avec toit et profitent en option d'une cabine fermée. Ces appareils fabriqués en Belgique sont commercialisés dans l'Hexagone par la filiale Dieci France.
Modèles : KM180 et KM250
Puissance : 44 et 49 ch
Capacité : 1,4 et 2,4 t
Largeur : 1,35 et 1,52 m
Hauteur : 2,38 et 2,43 m





les **nouveautés** • les **nouveautés** • les **nouveautés** • les **nouveautés** • les **nouveautés** • les **nouveautés** • les **nouveautés** •

Manitou

6 tonnes de capacité pour le plus puissant des NewAg

Le dernier-né des chargeurs télescopiques NewAg XL se présente comme le plus puissant de la gamme Manitou. Cet appareil, baptisé MLT 961-160 V + L, lève à 9 m et affiche une capacité maximale de 6 t. Il profite d'un godet développé spécialement contenant 4 500 l et mesurant 2,70 m de large. Il est équipé d'un moteur de 156 ch conforme à la norme Stage V. Sa transmission hydrostatique CVT M-Vario Plus, le propulsant à 40 km/h, procure une force de traction 30 % supérieure à celle du MLT 961 de précédente génération. Elle propose deux modes d'utilisation : Confort, qui favorise la souplesse et la précision, et Dynamique rendant l'engin plus vif. Le nouveau télescopique Manitou bénéficie d'un circuit hydraulique délivrant 200 l/min. Il est annoncé plus économique à l'usage que son prédécesseur, grâce à sa consommation de carburant réduite de 10 % par rapport à l'ancienne motorisation Stage IV et à la périodicité de vidange de l'huile hydraulique portée à 2000 h. D'autres options sont disponibles pour réduire encore le coût d'utilisation, telles que l'arrêt automatique du moteur Ecostop et le graissage automatique.



Manitou

Kramer

Un chargeur télescopique ultra-compact

Avec son gabarit de moins de 1,60 m de large et moins de 2 m de haut pour un poids d'environ 3 t, le chargeur télescopique KT144 affiche une capacité de levage de 1,45 t pour une hauteur maximale de 4,50 m. De série, il reçoit un attelage rapide Kramer avec verrouillage mécanique. Le verrouillage hydraulique, ainsi que différents standards d'attelage sont proposés en option. Le KT144 est animé par un moteur Yanmar de 25 ch (sans système de dépollution) ou 45 ch (avec DOC et FAP) répondant à la norme Stage V. Avec la petite motorisation, le système hydraulique délivre jusqu'à 36,4 l/min. Sur la version plus puissante, le débit hydraulique passe à 42 l/min, voire 70 l/min en option, tandis que la transmission permet d'atteindre 30 km/h. Doté de série d'un frein de stationnement électrique automatique, le KT144 dispose de trois modes de conduite (2 ou 4 roues directrices et crabe) de série et d'un quatrième mode (crabe manuel) en option.



Kramer



CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE

SARL MANIÈRE	21 Verrey sous Salmaise	03 80 35 80 66
GROUPE METHIVIER-PARAGEAU	89 Toucy	03 86 44 01 08
	58 Tracy-sur-Loire	03 86 24 27 06
NODIMAT Groupe Ouvrard	21 Chatillon-sur-Seine	03 80 91 52 21
	21 Longeault	03 80 48 91 60
	21 Vignoles	03 80 21 46 10
SUREAU AGRICULTURE	89 Avallon	03 86 34 18 35
	58 Tannay	03 86 22 11 54
EUROPAGRI Groupe Sureau	89 St Clément	03 86 83 02 01
	89 Brienon	03 86 43 07 90
	89 Tonnerre	03 86 55 05 07
	et son agent : Francis Lesourd à Augy :	03 86 40 29 09

les **nouveautés** • les **nouveautés** • les **nouveautés** • les **nouveautés** • les **nouveautés** • les **nouveautés** • les **nouveautés** •



Weidemann

Weidemann

Un télescopique de 7 mètres à la cabine inédite

Le constructeur allemand étend sa gamme de chargeurs télescopiques vers le haut en s'attaquant au cœur de marché avec les deux modèles T7035 et T7042, offrant une hauteur de levage de 7 m et une capacité respective de 3,5 et 4,2 t. Cette nouvelle gamme T7 est issue d'un développement propre à la marque, la flèche étant le seul composant mutualisé avec d'autres appareils du groupe Wacker Neuson, propriétaire de Weidemann. Ce chariot télescopique se démarque par sa cabine spécialement conçue, dotée de quatre montants et d'un grand pare-brise incurvé remontant sur le toit, délivrant une visibilité à 360 degrés, y compris sur la roue arrière droite. L'accès à l'habitacle est facilité par deux larges marchepieds. Le volume généreux de la cabine, en largeur et en profondeur, est valorisé par l'intégration d'un accoudoir multifonction solidaire du siège, accueillant le joystick, mais également de nombreuses commandes de l'appareil. L'affichage est assuré par un écran couleur de 7 pouces non tactile, piloté par une molette de navigation. Les T7 sont motorisés par un 4 cylindres Perkins 3,6 l répondant à la norme Stage V à l'aide d'une combinaison DOC, FAP et SCR. Le moteur implanté transversalement et ses composants de dépollution prennent place sous un capot particulièrement compact. Selon les besoins de l'acheteur, il se décline en trois niveaux de puissance pour le T7035 et deux pour le T7042. De base, ces appareils sont équipés d'une transmission hydrostatique standard à trois gammes. Ils accèdent en option à la transmission hydrostatique grand angle PowerDrive 255, permettant d'évoluer de 0 à 40 km/h sans changement de rapport. Elle s'accompagne de la fonction M-Drive, qui régule le régime moteur en fonction des besoins. La capacité de traction atteint les 16 tonnes avec un véhicule remorqué. Le constructeur a souhaité conserver un engin aux dimensions relativement compactes, tout en proposant un angle de braquage des roues de 45 degrés, le rendant particulièrement maniable.
Modèle : T7035 et T7042 - Hauteur de levage : 7 m
Capacité de levage : 3,5 et 4,2 t
Puissance : 102 ch (122 et 136 en option) et 122 ch (136 en option)
Débit hydraulique : 138,6 l/min - Poids : 7 250 et 7 650 kg
Dimensions (L/l/h) : 4,95/2,45/2,42 m
Rayon de braquage intérieur : 1,64 m



Stoll

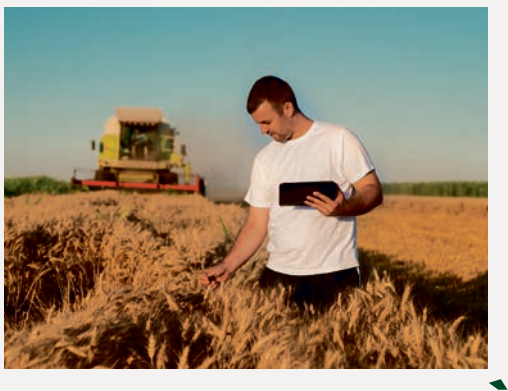
Stoll

Une nouvelle gamme de chargeurs Profiline FZ

L'Allemand Stoll dévoile la nouvelle génération de chargeurs frontaux Profiline FZ, à parallélogramme mécanique intégré dans les brancards. Déclinés en 14 modèles et 6 catégories de taille, ces chargeurs en acier HLE affichent des puissances et des hauteurs de levage supérieures à celle de la précédente gamme. Ils se caractérisent par l'adoption de bras plus larges et renforcés, de triangles (base des chargeurs, au niveau du point d'accroche) plus robustes et d'axes aux diamètres accrus. Les bielles ont été redessinées, offrant plus d'amplitude en cavage et en bennage. La traverse a été abaissée améliorant la vue sur l'attelage des outils. Un nouveau carter abrite les composants hydrauliques pour la troisième et la quatrième fonctions. Pouvant recevoir un éclairage à leds, ces chargeurs disposent de série d'une suspension de type accumulateur à piston, de la troisième fonction et de la remise à niveau automatique de l'outil. La nomenclature évolue et donne une information simple sur les capacités du chargeur. Plus tard, un parallélogramme hydraulique complétera le catalogue des options.
Modèle : FZ 36-20 ; 36-24 ; 39-23 ; 39-27 ; 39-31 ; 41-25 ; 41-29 ; 41-33 ; 43-27 ; 43-34 ; 46-26 ; 46-33 ; 48-33 et 48-42
Hauteur de levage : 3,60 ; 3,60 ; 3,90 ; 3,90 ; 3,90 ; 4,10 ; 4,10 ; 4,10 ; 4,30 ; 4,30 ; 4,60 ; 4,60 ; 4,80 et 4,80 m
Capacité de levage : 2 ; 2,4 ; 2,3 ; 2,7 ; 3,1 ; 2,5 ; 2,9 ; 3,3 ; 2,7 ; 3,4 ; 2,6 ; 3,3 ; 3,3 et 4,2 t

ASSURANCES CLIMATIQUES

LE TEMPS CHANGE,



METTEZ VOS REVENUS À L'ABRI.

Découvrez nos solutions pour protéger votre production agricole.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

CHAMPAGNE BOURGOGNE

01/2022 - H41213 – Les contrats d'assurance Récoltes et Grêle sont assurés par PACIFICA, filiale d'assurances dommages de Crédit Agricole Assurances. PACIFICA SA au capital entièrement libéré de 398 609 760 €, entreprise régie par le Code des Assurances. Siège social : 8-10 Boulevard de Vaugirard 75724 Paris Cedex 15.352 358 865 RCS Paris. Les évènements garantis et conditions figurent au contrat. Édité par Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels - 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188. Crédit photo : Getty images.

Saveurs
papier • internet



Partenariat

Collaboration renforcée avec MX pour la fourniture de chargeurs à Kubota


(crédit Kubota)

Depuis 8 ans, MX équipe certains tracteurs Kubota en relevages frontaux. Et depuis trois ans, le constructeur breton, leader français du chargeur frontal et deuxième acteur européen, dote les tracteurs M6121, M7133 FL et tous ceux de la série M6002 des chargeurs LK2400H et LK2100H. Les deux firmes ont signé un accord de partenariat resserrant les liens entre leurs départements recherche et développement, dans le but d'une meilleure intégration du chargeur et de son bâti. Les premiers M6002 et M7133FL équipés de chargeurs frontaux MX sont déjà livrés et les visiteurs du Sommet de l'Élevage, à Cournon en Auvergne, ont été les premiers témoins de cette nouvelle collaboration, puisque des tracteurs des gammes M4003 et M5002 étaient exposés avec de nouvelles solutions de chargeurs frontaux MX, dont le système e-Pilot S : celui-ci permet le verrouillage et le déverrouillage des outils, l'activation et la désactivation des suspensions, et la troisième fonction continue pour un flux constant vers le service auxiliaire des chargeurs sans avoir besoin de maintenir le bouton enfoncé. Ce nouvel accord couvrira dans un premier temps les tracteurs Kubota M7133FL, M6002, M5002 et M4003. À terme, l'ensemble des tracteurs série M seront concernés.





▸ En bref

Stockage d'engrais Signal extrêmement négatif pour plusieurs OPA à l'approche de la présidentielle

FNSEA, Coopération agricole, FNA, Unifa, mais également CGB, Fop ou encore AGPB et AGPM : autour du syndicalisme majoritaire, tous les maillons de la filière agricole dénoncent dans un communiqué du 28 janvier *« un signal extrêmement négatif à l'approche des échéances électorales du printemps »* face à la révision des seuils de déclaration Installations classées pour l'environnement (ICPE) pour le stockage des engrais. *« L'arbitrage que le Premier ministre s'apprête à prendre n'a aucun sens »*, s'agacent les organisations. Dans le texte soumis à consultation le 27 janvier, le seuil de déclaration ICPE serait abaissé de 250 à 150 tonnes, entraînant *« des investissements supplémentaires conséquents évalués entre 80 000 et 120 000 € par exploitation agricole »* selon les organisations. La pandémie, rappellent-elles, *« a rendu particulièrement difficile les livraisons d'engrais »*. Or en cette fin février, les épandages de printemps se rapprochent et *« le nouveau cadre réglementaire rendrait intenable un approvisionnement correct des producteurs »*. Le texte en consultation, tranchent-elles, représente *« un énième arbitrage réglementaire sans fondement scientifique »*.

Fin du phosmet La filière oléoprotéagineuse réclame des alternatives

La filière oléoprotéagineuse, *« sans solutions »* face à la fin de l'insecticide phosmet, a pressé le 28 janvier les pouvoirs publics d'ouvrir *« rapidement »* la voie à des alternatives. Elle demande que *« l'instruction de la dérogation pour l'utilisation dès 2022 du cyantraniliprole, seule alternative efficace connue, soit rapidement conclue »*, d'après un communiqué commun de la Fop (producteurs, FNSEA), Terres Inovia (institut technique) et Terres Univia (interprofession). Le ministère de l'Agriculture, favorable à une telle possibilité, est confiant sur sa mise en œuvre dans les délais, a-t-il expliqué à Agra Presse. Une autre voie réglementaire, selon la filière, est de permettre *« un apport adapté de fertilisant azoté dès l'automne afin d'obtenir des colzas robustes, plus résistants face aux bioagresseurs »*. Par ailleurs, une *« menace »* pèse sur le pois protéagineux, d'après la Fop qui craint de le voir *« classé plante attractive pour les insectes pollinisateurs »*.

Pommes de terre D'une crise de la demande à une crise de l'offre

Le Groupement des producteurs de pommes de terre du nord-ouest de l'UE (NEPG) a estimé le 28 janvier que le secteur passe *« d'une crise de la demande (pandémie de Covid-19) à une crise de l'offre »*. *« Les industriels veulent toujours plus de pommes de terre, mais les producteurs n'ont plus la possibilité de produire davantage (pas assez de « terres à pommes de terre », coûts de production élevés, baisse de rendement, changement climatique, etc.) »*, selon un communiqué. Dans le détail, le NEPG souligne des hausses de prix des intrants ces derniers mois, dans l'énergie, les engrais, les phytos, les matériaux de construction, l'agroéquipement. Idem pour les coûts du foncier, avec *« des terres à pommes de terre parfois introuvables »*.

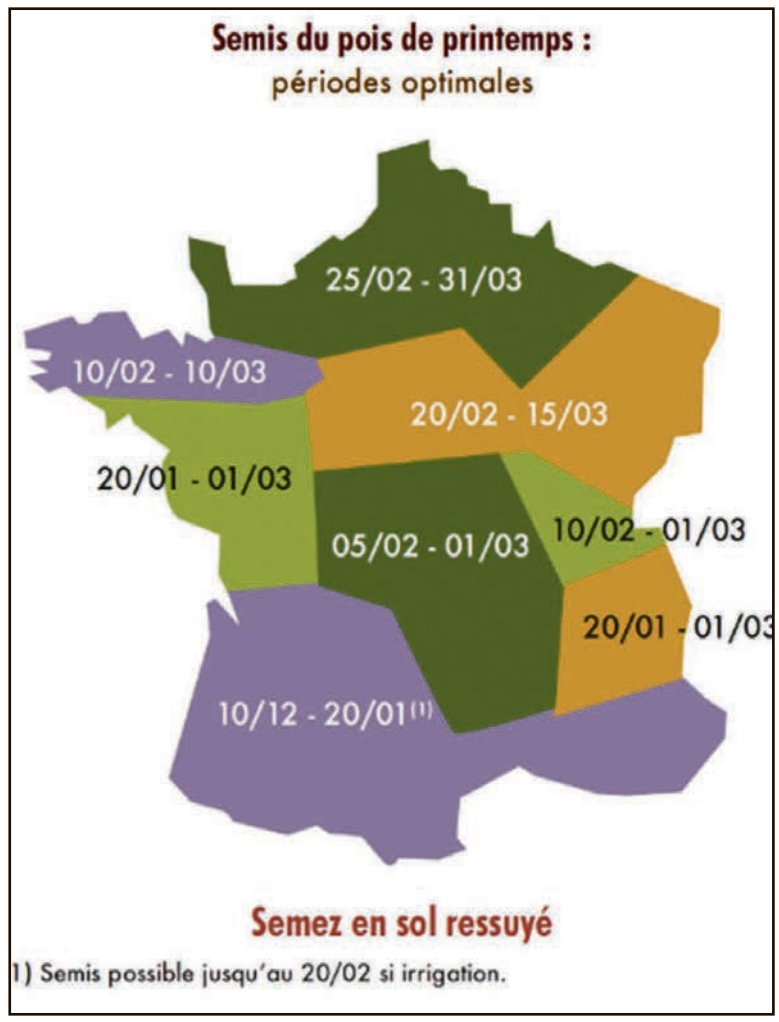
Varenne de l'eau Deux guichets pour l'adaptation au changement climatique

Le gouvernement a annoncé, le 1er février en conclusion du Varenne de l'eau, l'ouverture de deux guichets de 100 millions d'euros (M€) chacun, pour l'adaptation de l'agriculture au changement climatique. Il s'agit de financer, pour l'un des agroéquipements, pour l'autre des projets au sein de filières. Un guichet de 100 M€ est prévu pour des équipements et matériels innovants destinés à l'*« agriculture économe en eau »*. Des discussions sont en cours pour en établir une liste *« assez sélective »* : *« On cherche à privilégier des box numériques, stations météo, OAD (outils d'aide à la décision, ndlr) pour l'irrigation, du matériel de télégestion, le pilotage automatique de l'irrigation, des capteurs »*, indique une source gouvernementale. Le deuxième guichet de 100 M€, sur l'adaptation des filières, vise à accompagner l'innovation, autour de variétés plus résistantes, de nouvelles méthodes de production et d'irrigation, des ouvrages innovants pour stocker et optimiser la gestion de l'eau.

Pois de printemps

L'implantation, étape clé de l'itinéraire technique de cette culture

L'implantation reste l'étape clé de l'itinéraire technique du pois. Une bonne implantation suivie d'une levée précoce, homogène et d'une bonne nodulation permettent d'obtenir un pois robuste.



En Bourgogne Franche-Comté, les plages de semis conseillées s'étalent entre le 5 février et le 1er mars.

Le pois de printemps s'adapte à de nombreux sols mais reste sensible aux réserves hydriques limitantes par son cycle plus exposé aux stress hydriques de fin de cycle au contraire du pois d'hiver. Également, éviter les sols séchants, les argiles lourdes et les limons battants hydromorphes, moins propices au développement des pois et de leurs nodosités. Afin d'assurer un développement optimal du système racinaire et des nodosités, le pois doit bénéficier d'un sol aéré sur 15-20 cm. Si le sol est mal nivelé ou refermé après un hiver pluvieux, une reprise sur 5-10 cm est conseillée avant toute implantation. Par son cycle printanier, le pois de printemps est très sensible à l'aphanomyces, pathogène tellurique propagé par diverses légumineuses sensibles (pois, lentille, vesce, trèfle, luzerne, etc.) Si les sols calcaires tels que les craies sont moins réceptifs à la maladie, ce n'est pas le cas des autres sols où l'insertion du pois doit être raisonnée par rapport à l'historique des légumineuses. Afin de conforter votre choix, vous pouvez utiliser l'outil EVA, développé par Terres Inovia. Cet outil d'aide à la décision permet d'établir une première évaluation du risque aphanomyces, permettant de limiter systématiquement le recours à une analyse de sol. Il est disponible gratuitement sur le site terresinovia.fr

Semer tôt dans des conditions ressuyées

Afin de limiter le risque que la fin de cycle du pois se prolonge et soit plus exposée aux stress estivaux (hydrique et thermique), semer son pois précocement est l'un des principaux leviers d'action. Selon le contexte de l'année, il est possible de diviser par deux le nombre de jours où le pois est exposé à des stress hydriques et thermiques entre un semis précoce et un semis tardif. Attention tout de même à semer dans des conditions ressuyées. Il est tout aussi important d'éviter toute compaction pouvant porter préjudice à une levée homogène et au développement des racines et des nodosités. Si les conditions le permettent, semer au début des plages de semis conseillées (cf. carte). Le pois de printemps se sème à 3-4 cm de profondeur pour un écartement pouvant aller de 12 à 35 cm. Il est important de respecter les densités de semis selon les types de sols (cf. tableau). Une surdensité entraîne des risques de maladies plus importants à la floraison, une moindre accessibilité à certains ravageurs pour les produits de contact et augmente la compétition hydrique. Dans le cas d'utilisation de semences de fermes, un test du taux de germination est fortement recommandé et la densité doit être ajustée en conséquence.

Le roulage permet deux bénéfices :

- Il nivelle le sol, facilitant sa récolte, en particulier dans les sols caillouteux.
- Cette pratique limite le risque de phytotoxicité des herbicides de prélevée.

Pour cela roulez les pois de printemps entre le semis et la levée, avant l'application d'herbicides.

	Sol limoneux	Sol argileux ou caillouteux	Sol de craie
	70 à 80 graines/m²	90 graines/m²	105 graines/m²
PMG 230g	160 à 180 kg/ha	205 kg/ha	240 kg/ha
PMG 260g	180 à 210 kg/ha	235 kg/ha	275 kg/ha

La densité de semis doit prendre en compte les types de sols.

BASTIEN REMURIER, TERRES INNOVA

Chronique juridique

Le congé de présence parentale peut être doublé

La loi du 15 novembre 2021, visant à améliorer les conditions de présence parentale auprès d'un enfant dont la pathologie nécessite un accompagnement soutenu, double sous conditions le nombre de jours maximal de congé de présence parentale lorsque la situation l'exige

Le Code du travail permet à un salarié dont l'enfant à charge est victime d'une maladie, d'un handicap ou d'un accident grave nécessitant une présence soutenue et des soins contraignants, de bénéficier de 310 jours d'absence autorisée, correspondants à 14 mois. Ces jours d'absence autorisés sont à prendre à son gré pendant une période maximale de 3 ans. Le salarié en informe l'employeur au moins 48 heures à l'avance. Toutefois, en cas de dégradation soudaine de l'état de santé de l'enfant ou en cas de situation de crise nécessitant une présence sans délai du salarié, ce dernier peut bénéficier du congé immédiatement. Il peut, avec l'accord de l'employeur, transformer ce congé en période de travail à temps partiel ou le fractionner. La durée minimale de chaque période de congé est d'une demi-journée. Cette autorisation d'absence est compensée financièrement par une allocation journalière de présence parentale, versée par la caisse de MSA. La nouveauté instaurée par la loi du 15 novembre 2021 est de permettre le renouvellement de ce congé, sans attendre la fin du terme de la première période de trois ans, pour les mêmes motifs. Ainsi, le nombre de jours mobilisables dans ce cadre pourra être doublé et atteindre 620 jours. Des conditions sont toutefois à remplir :

- Le renouvellement est pris au titre de la même maladie, du même handicap ou du même accident ;
- Le nombre maximal de 310 jours de congé est atteint ;
- Un nouveau certificat est établi par le médecin qui suit l'enfant pour attester du caractère indispensable de la poursuite des soins et d'une présence soutenue ;
- Le service du contrôle médical a donné son accord explicite.

Le renouvellement n'est accordé qu'une seule fois après présentation d'un certificat médical et confirmation du service du contrôle médical de la MSA. L'allocation parentale sera versée dans les mêmes conditions que la demande initiale.

SABRINA JOLLY

Filière forêt-bois

Une semaine pour découvrir les métiers du bois

Très importante en Bourgogne-Franche-Comté, la filière forêt-bois est un secteur d'avenir qui recrute. Afin d'orienter et conseiller efficacement les professionnels de demain, l'interprofession Fibois BFC lance une campagne d'information du 21 au 27 février sous forme d'une «*Semaine des métiers de la forêt et du bois*».

Dématérialisée pour répondre aux contraintes actuelles et garantir la sécurité de tous, la campagne se déroulera en deux temps : une large communication sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram et LinkedIn) et la mise en ligne d'une plateforme digitale ludique créée spécialement pour l'occasion, www.metiers-foret-bois-bfc.fr.
Sur celle-ci, les jeunes, les familles, le corps enseignant et le grand public trouveront plusieurs outils pour les aiguiller et leur en apprendre davantage sur la filière :

- L'outil « Trouve ton métier », sous la forme d'un questionnaire qui suggère à l'arrivée un ensemble de métiers rassemblant les critères sélectionnés
- Des informations sur la Bourse d'emploi Fibois France, spécifique à la filière et gérée par Fibois BFC
- Le film « Portraits », une série documentaire sur la filière forêt-bois en Bourgogne-Franche-Comté
- Un quiz sur les idées reçues sur la forêt et le bois
- 8 courtes vidéos « Le Vrai de la forêt » sur le changement climatique, les crises des scolytes, etc.
- Les origamis « La filière forêt-bois se plie en 4 pour vous ».

À travers ces différents éléments et propositions, l'interprofession forêt-bois souhaite mettre en lumière tous ses métiers, y compris les plus méconnus. En un clic c'est une filière d'avenir et d'expertise qui se dévoile, dont les nombreux débouchés peuvent satisfaire les ambitions les plus variées !

Avec ce même objectif de communiquer sur ses métiers, Fibois BFC sera présente :
- Le 21 mars à l'EPLEFPA de Velet à Étang-sur-Arroux (71) lors d'une journée de présentation de la filière à des collégiens
- Le 29 mars à Morteau (25) lors du salon des métiers de la forêt et du bois organisé par le CFPPA de Chateau-farine.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ
www.metiers-foret-bois-bfc.fr

OCAPIAT

A TRANSMETTRE A VOTRE CABINET COMPTABLE

Vous êtes employeur agricole ?

Nouveau système de prélèvement des contributions formation sur salaires 2022.

ATTENTION : lors de la déclaration DSN* de février, pour le bon financement de la formation de vos salariés, **déclarez le bon OPCO, à savoir OCAPIAT.**

*Déclaration Sociale Nominative

Une convention collective est à renseigner au niveau des données « établissement » de la DSN

Aucune convention collective applicable à votre établissement ?

Mettez **9999** en IDCC → Puis indiquez OCAPIAT comme OPCO avec le code **10**

Plus d'informations sur notre site www.ocapiat.fr

https://bit.ly/3AFLq7J

Ou contactez votre interlocuteur MSA ou si vous relevez de l'URSSAF au **39 57**

Bovins

Marchés locaux Sicafome Moulins-Engilbert 01/02/2022

Commentaire

Effectif global : 692
Taux de vente : 98%

BROUTARDS / LAITONNES : Le déséquilibre offre / demande continue de s'accentuer. Les acheteurs sont nombreux malgré tout la vente est totale et les cours continuent d'augmenter.

GENISSES 2 ANS : Offre très favorable. Marchandise très recherchée.

VACHES / GENISSES DE 30 MOIS : Peu d'offre cette semaine, les acheteurs sont encore au rendez-vous.. Des cours qui sont en forte hausse. La demande n'est toujours pas couverte

PROCHAIN MARCHE MARDI 8 FEVRIER 2022

		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
BROUTARDS 6-12 MOIS						*Effectif: 476- Vente : 98%*
M	U	250-300	2,97 €	3,20 €	3,06 €	+0,11
		300-350	2,85 €	2,95 €	2,91 €	+0,01
		350-400	2,81 €	2,97 €	2,88 €	+0,02
		400-450	2,81 €	2,96 €	2,89 €	+0,06
		450-500	2,75 €	2,82 €	2,79 €	+0,04
	R	350-400	2,76 €	2,81 €	2,79 €	+0,04
F	U	250-300	2,85 €	2,90 €	2,89 €	=
		300-350	2,86 €	2,95 €	2,90 €	+0,05
		350-400	2,83 €	3,08 €	2,89 €	+0,08
	R	300-350	2,79 €	2,81 €	2,80 €	-
BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS						*Effectif: 34 - Vente : 100%*
M	U	500 et +	2,77 €	2,77 €	2,77 €	-
F	U	400-450	2,69 €	2,693 €	2,69 €	-
BOVINS MAIGRES +18 MOIS						*Effectif: 182 - Vente : 98%*
F	E	24 à 36 mois	2,73 €	3,58 €	3,05 €	-
	U	24 à 36 mois	2,46 €	2,67 €	2,57 €	+0,02
	R	24 à 36 mois	2,32 €	2,38 €	2,36 €	+ 0,08
	E	- 5 ans	2,81 €	2,98 €	2,92 €	-
		5 à 10 ans	2,69 €	3,12 €	2,79 €	-
	U	- 5 ans	2,32 €	2,76 €	2,56 €	+0,14
		5 à 10 ans	2,31 €	2,66 €	2,52 €	+0,14
		+ 10 ans	2,21 €	2,51 €	2,35 €	+0,28
		5 à 10 ans	2,20 €	2,29 €	2,25 €	+0,12
		+ 10 ans	1,87 €	2,18 €	2,09 €	+0,17

Marchés voisins Marché de Sancoins (18) 26/01/2022

Commentaire

Effectif global : 254
Taux de vente : 84%

Broutards : cours reconduits à haussiers, l'offre ne permet toujours pas de satisfaire la demande. Marché peu approvisionnée cette semaine.
Laitonnes : cours reconduits dans les plus de 300 kg, à la hausse dans les femelles légères.

Vaches / Génisses : peu d'apports cette semaine, cours reconduits vente rapide.

		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
BROUTARDS 6-12 MOIS						*Effectif:162 - Vente : 83%*
M	U	250-300	2,88 €	3,13 €	2,97 €	-
		350-400	2,78 €	2,81 €	2,79 €	-
		400-450	2,73 €	2,79 €	2,77 €	-0,03
F	U	300-350	2,89 €	3,07 €	2,96 €	+0,25
		350-400	2,62 €	2,84 €	2,78 €	-
BOVINS MAIGRES +18 MOIS						*Effectif:92- Vente : 84%*
	U	- 5 ans	2,26 €	2,65 €	2,47 €	+0,15
		+ 10 ans	1,83 €	2,367 €	2,29 €	+0,06
	R	5 à 10 ans	1,88 €	2,38 €	2,26 €	+0,02
		+ 10 ans	1,52 €	2,24 €	2,11 €	-0,02

Marchés locaux Sicagemac Corbigny (58) 31/01/2022

Bovins : 244

Broutards :	**(290 - 390 kg)**	**770 - 1110**	**2,65 - 2,90**
Broutards :	**(405 - 485 kg)**	**1150 - 1310**	**2,68 - 2,88**
Laitonnes :	**(260 - 330 kg)**	**720 - 940**	**2,77 - 2,86**
Laitonnes :	**(350 - 400 kg)**	**970 - 1110**	**2,77 - 2,93**
Génisses 24 - 36 mois:	**(490 - 690 kg)**	**1080 - 1660**	**2,21 - 2,41**
Vaches légères :		**1140 - 1450**	
Vaches entre deux :		**1490 - 1610**	
Vaches lourdes :		**1620 - 2090**	

En broutards et laitonnes le commerce demeure actif dans l'ensemble des catégories à des tarifs qui gagnent à nouveau quelques centimes.
Comme les semaines précédentes l'activité commerciale en génisses et vaches est soutenue. Les cours sont fermes à haussiers. 1 seul invendu.

NB : Marché limousins, croisés limousins et Aubracs lundi prochain. Pensez à annoncer vos animaux le plus tôt possible pour une meilleure organisation.

Bovins gras : 9
Vaches de viande : 4,36 à 4,50 € kg de viande.
Génisses de viande : 4,50 à 4,72 € kg de viande.

Vente active et globale.

Prochains marchés :
Bovins le lundi 7 février et ovins le lundi 14 février 2022 aux horaires habituels.

SYNTHÈSE

Broutard(e)s : Le commerce reste bien orienté face à des apports toujours insuffisants. Les acheteurs sont nombreux. Les cours sont globalement fermes voire de nouveau haussiers en toutes races et tranches de poids. Les mâles lourds et de qualité sont particulièrement recherchés. Les sujets non vaccinés restent pénalisés à l'export et sont plus difficiles à placer. En femelle, les besoins restent importants, les cours sont fermes.
Gros bovins maigres : Les acheteurs restent mobilisés malgré une offre toujours insuffisante. Les besoins sont importants pour mise à l'engraissement. Les ventes sont fluides, rapides et totales. Les cours restent fermes à haussiers. Toutes les catégories en profitent, tout particulièrement les sujets jeunes déjà démarrés.
Boucherie : Le commerce reste actif : les volumes sont toujours modérés face à une demande régulière et dynamique en toutes catégories et conformations pour des besoins aussi bien bouchers qu'industriels. Les tarifs sont fermement maintenus voire de nouveau en hausse sur plusieurs places.
Veaux : Les présentations sont un peu plus modestes. Les acheteurs habituels sont présents mais les achats restent prudents. Le commerce est stable. Les cours sont globalement reconduits, sur un tri un peu moins sévère encore cette semaine. En veaux gras sur l'Aveyron, l'activité reste soutenue.
Ovins : En agneaux, les volumes se réduisent en cette fin de campagne et sont encore de qualité hétérogène. Ils trouvent preneurs à des cours plus discutés voire en légère baisse comme la semaine dernière. Les premiers laitons sont également triés. En agnelets, les volumes se replient de nouveau mais le commerce reste globalement bien orienté. En brebis, la marchandise de qualité profite de tarifs fermes.

31 JANVIER 2022

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

FNB

MARCHÉ

Gros bovins finis : Bonne demande. Un manque d'offre criant, qui ne se traduit pas suffisamment dans des hausses de prix.

Bovins maigres : le marché est actif avec une demande très dynamique. La tendance à la hausse se poursuit.

POLITIQUES

La commission des affaires économiques du Sénat a examiné et amendé la proposition de loi sur le **dispositif de gestion risques**. Leurs propositions mettent l'accent sur la spécificité de chaque secteur, et donc la nécessité de définir des taux de déclenchement spécifiques par secteur, après consultation, par l'organisme décisionnaire, de représentants pour chaque secteur.
La plénière du Sénat se réunira le 8 février pour poursuivre les travaux.

ENVIRONNEMENT

Avec l'achèvement de la 1ère phase de l'expérimentation **affichage environnemental**, le gouvernement a envoyé un 1er projet de rapport aux parties prenantes. Il estime que la définition d'un affichage scientifiquement robuste, large et opérationnel serait possible dès 2023. Deux voies seraient possibles : correction de l'analyse de cycle de vie (ACV) par des bonus-malus attribués aux labels, ou modification des règles de calcul. Pour la FNB et INTERBEV, seule la 2nde voie permettrait une réelle prise en compte des services rendus par l'élevage (biodiversité, carbone etc), le système de bonus étant une option trop restrictive… Mais les délais ne semblent pas tenables pour un système correct début 2023 !

AVANCEMENT DU PLAN DE FILIERE VIANDE BOVINE

Lors de la réunion d'Interbev Bovin du 25 janvier, a été décidé de conserver l'usage du logo « 100% muscle » pour la mise en avant du haché, identification jugée la plus parlante pour le consommateur. Par ailleurs, concernant l'export de Jeunes bovins, le cahier des charges de CHAROLUXE et JBE a fait l'objet d'évolutions qui seront proposées aux clients allemands

FOCUS

Dans le cadre de la Présidence française du Conseil européen, Interbev organise le 10 février en ligne et à Bruxelles, un évènement sur les **Mesures Miroir**, qui revêt un intérêt majeur pour les éleveurs de bovins viande français ! L'objectif est de faire progresser les discussions pour que les dispositions européennes permettent, enfin, l'application aux pays exportateurs de la réciprocité des normes qui sont imposées aux producteurs européens et français. Voici le lien pour s'inscrire !

EN REGION

Le sujet de **l'avenir de la production bovin-viande**, priorité parmi les questions portées par les Sections régionales pour le débat au Congrès FNB. Que ce soit en plaine ou en zones défavorisées, en engraissement ou pour les naisseurs, les interrogations sont communes sur la capacité à maintenir l'élevage et favoriser le renouvellement. La PAC contraint les soutiens, l'aval de filière n'assure pas un rôle moteur pour l'export et les prix, et que les contraintes sont fortes.

FAIT DE LA SEMAINE

La FNB tient son **congrès annuel c**es 2 et 3 février à AURILLAC (Cantal). Le ministre de l'Agriculture sera présent pour intervenir sur la situation de l'élevage, la contractualisation en secteur bovin-viande et les priorités sur les dossiers européens.

Des séquences du congrès sont destinées à débattre de la PAC 2023, de la cohérence des politiques d'élevage, et de l'avenir du secteur du veau de boucherie.

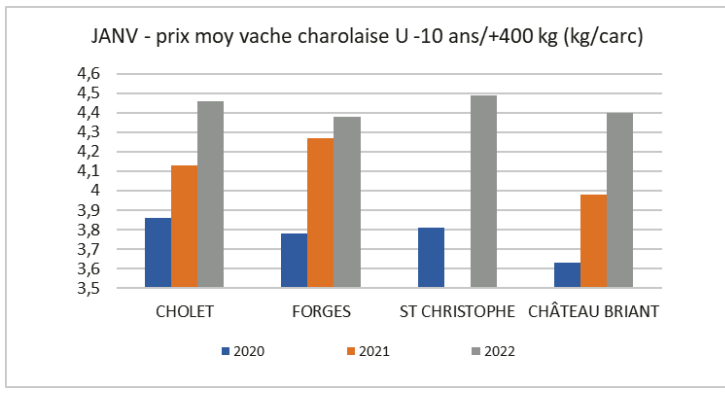
CHIFFRE DE LA SEMAINE

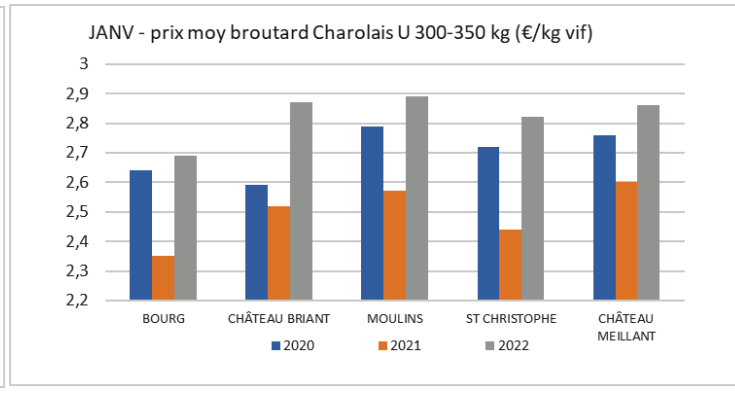
10 propositions ont été élaborées par l'interprofession en vue de **saisir les candidats à la présidentielle des priorités de notre secteur**, pour un engagement de l'Etat en faveur de notre modèle de production responsable et durable : interdiction pour les substituts végétaux des dénominations propres aux viandes, obligation de l'origine pour les viandes ingrédients, label à afficher sur les restaurants en 100% VBF ,mesures-miroir; …

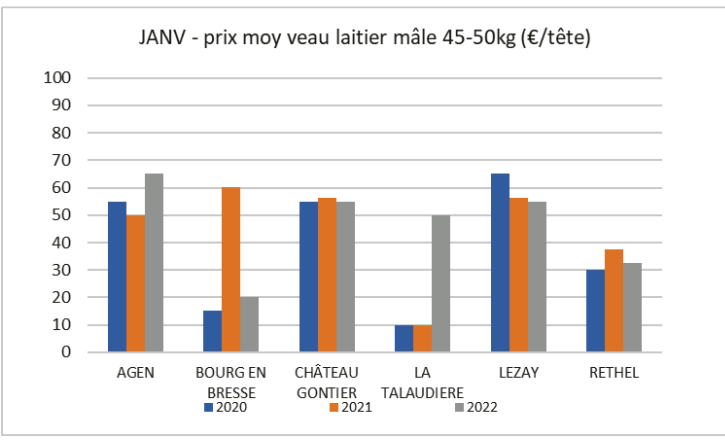
Bovins

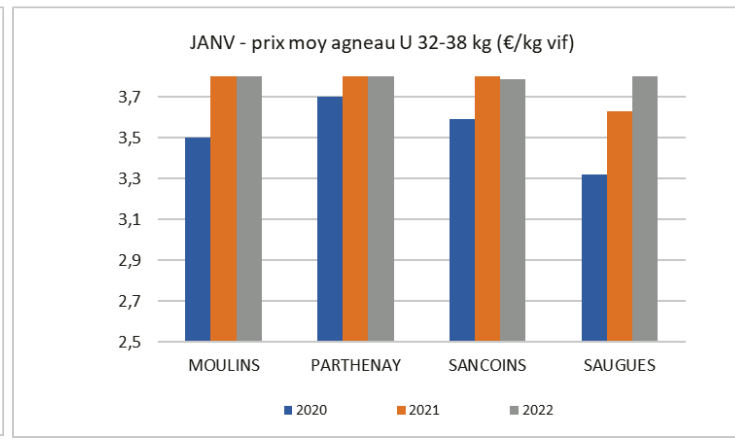
Tendances des Marchés aux Bestiaux Semaine 04 – du 24 au 30 janvier 202

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.









Broutard(e)s : Le commerce se poursuit sur une bonne dynamique. Le déséquilibre offre/demande tend à se creuser, les acheteurs sont mobilisés et les ventes sont plutôt rapides. Coté export, les débouchés pays-tiers dopent les achats des animaux valablement vaccinés : on enregistre de nouvelles hausses tarifaires dans toutes les tranches de poids. Inversement coté non vaccinés, le placement devient plus difficile et sélectif. En femelle, l'écoulement reste fluide à des tarifs fermement maintenus.
Gros bovins maigres : Les semaines se suivent et se ressemblent : les volumes restent insuffisants pour satisfaire les acheteurs, toujours nombreux et fortement mobilisés. Les cours sont fermes voire haussiers en toute catégorie. Les sujets jeunes bien démarrés sont particulièrement recherchés.
Boucherie : Le commerce se déroule toujours dans une bonne ambiance : les apports restent modérés et insuffisants, les cours s'en ressentent et continuent leur progression. Les tarifs des allaitantes supérieures sont fermement maintenus, tandis qu'en races mixtes et laitières, ils progressent de nouveau cette semaine. Veaux : Le commerce reste très calme cette semaine : les tarifs se stabilisent et sont globalement reconduits en toutes races et catégories. La modestie des apports facilite cette reconduction même si on observe un tri un peu moins sévère. Les petits veaux trop légers restent toutefois invendables. En veaux gras sur l'Aveyron ou la Corrèze, les ventes restent dynamiques.
Ovins : En agneaux, les apports sont de saison et de qualité plus hétérogène. Les acheteurs sont présents, les besoins sont réguliers mais on sent un tri plus important. Dans ces conditions, les tarifs sont stables voire revus un peu à la baisse. En agnelets, les volumes se replient légèrement et trouvent facilement preneur. En brebis, les besoins sont importants face à une offre toujours modérée, d'où des prix fermes à haussiers.

Ovins / Caprins

Marchés voisins

Marché de Sancoins (18) **26/01/2022**

AGNEAUX DE BOUCHERIE Effectif total : 245 -Taux de vente : 88%			COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)			
RACE	Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
	U	32 à 38 kg	3,86 €	4,00 €	3,93 €	+0,22
Effectif total : 376 Taux de vente : 95%		38 à 44 kg	3,17 €	4,00 €	3,62 €	-
		> 44 kg	3,47 €	3,87 €	3,66 €	+0,15
	R	32 à 38 kg	2,81 €	3,70€	3,53 €	+0,02
		38 à 44 kg			3,05 €	-0,59

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18)							
OVINS DE BOUCHERIE Effectif total : 75 Taux de vente : 72%				COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)			
RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
	F	U	< 60 kg (F)			1,50 €	-0,25
			> 60 kg (F)	1,23 €	1,91 €	1,65 €	-0,11
		R	< 60 kg (F)	0,78 €	1,70 €	1,30 €	-0,01

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18)							
CAPRINS Effectif total : 13 - Taux de vente :100%				COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)			
RACE	F	Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
		U	Première qualité	51 €	51 €	51 €	+9,00

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18)							
AGNEAUX MAIGRES Effectif total : 2 - Taux de vente :100%				COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)			
RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
		r	25-35 kg			60 €	

Sicagemac (prix au kg vif)			Marché de Corbigny du 31/01/2022
Ovins : 41	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)	**Peu d'apports. Commerce calme en agneaux.**
Agneaux	-	-	
Brebis	-	-	**Prochains marchés :** **Bovins le lundi 7 février et ovins le lundi 14 février 2022 aux horaires habituels.**

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse
(5ème quartier inclus) frais de transport inclus

Cotations régionales des agneaux de boucherie du 24/01/2022 au 30/01/2022

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	8,81	8,68	-	-	-	-	-
	Var.		0,17	0,08					
	R	7,82	8,10	7,99	-	-	7,96	-	-
	Var.	-0,09	-0,03	-0,06			0,01		
	O			-	-	7,36	-	-	-
	Var.								
3 (couverts)	U	-	8,45	8,40	7,50	-	-	8,08	-
	Var.		-0,04	0,03	0,37			-0,03	
	R	7,92	8,00	7,96	7,15	7,96	7,88	7,61	7,17
	Var.	0,02	-0,02	=	0,14	-0,05	-0,05	-0,05	-0,03
	O	7,38	7,38	7,49	6,86	7,59	7,35	7,15	-
	Var.	-0,13	-0,14	-0,01	-0,09	0,02	-0,07	-0,12	
4 (gras	R	-	-	-	-	-	7,32	6,95	-
	Var.						-0,09		
	O	-	-	-	-	-		-	-
	Var.								

Zone nord : Le cours des agneaux de pays de bonne qualité reste stable. Poursuite de la baisse dans les agneaux standards.
Zone sud : Application du réseau.

Matériel

Tracteur

01 - Achète tracteur en panne avec problème mécanique ou pour pièces toutes marques tout état.
✆ 07 49 88 65 13

38 - Vends tracteur Same Centurion 75, 4x4, de 1980, 7500 Hrs bien chaussé.
✆ 06 74 56 98 41

38 - Vends Someca da 50 l IH 212 Renault D 22 Mssey Ferguson 188, 4 rm + fourche.
✆ 06 75 04 60 70

38 - Vends tracteur Massey Pony 812 du 21-03-56, 7 cv Fisc presse charrue tombereau parfait état 500 euros le tout.
✆ 06 88 75 96 44

42 - Vends tracteur Deutz Fahr b 120 ttv 1500 heures avec chargeur Stoll année 2019 - 68 000 €
✆ 06 60 31 86 35

71 - Vends tracteur case 845 4RM, moteur 50h, embrayage 200h, bon état, 10.800 E HT.
✆ 06 70 35 67 97

Travail du sol

38 - Vends charrue Kuhn trisoc déchaumeur Quivogne porté hersé Quivogne 4m20 repli hydro.
✆ 04 74 54 26 04

42 - Vends cse retr. herse plate Quivogne 5 m hyd. + combiné semi 3 m vibro semoir Nodet 19 r sab. + rotov. 1m50 Howard + pulv. Berthoud 9 m + charr. Huard 370 NSM - TOUT be.
✆ 06 62 80 13 75

69 - Vends épandeur fumier 3.5 T. 2 h»rissons - Cultivateur 2.50 m. 11 dents - Cultivateur extensible 11 dents - Grope de taille Niko 500 l. + divers matériels - Le tout Bon état.
✆ 04 78 81 85 79 HR

89 - Vends Trisemavator Howard 2.70 mètres, très bon état, livraison possible.
✆ 06 81 82 73 32

Récolte

39 - Vends MB New Holland TC 5080 CP colza 1 500 h moteur t.b.é. révisée 65 000 euros cause cess
✆ 06 72 99 79 61

69 - vend balle ronde enrubannage
✆ +33 6 37 87 28 53

Traitement

21 - Vends pulvé Berthout 800 litres, rampe 15 m., contrôle OK 2024 (0504)
✆ 06 78 86 46 81

Arbo-viti

69 - Vends 1cuve plafond mobile 15 Hl : 300 euros - Vends 1cuve plafond mobile 20 Hl : 400 euros - 1 pompe à piston 50 Hl / heure : 50 euros - 1 pompe centrifuge 120 Hl / heure : 100 euros.
✆ 06 87 26 54 13

Epandage

07 - Vends tonne à lisier 7500 l.
✆ 06 84 23 73 14

Divers

46 - Achète Bourgoin GR 10, MD 8, GX presse balle ronde. Si répondeur, laissez un message
✆ 06 17 70 29 12

01 - Vends char, tombereau, tonne à eau galva 500L bon état prix à débattre.
✆ 03 85 31 60 97 HR

07 - Vends Trieur Marot série B prix 50 euros.
✆ 06 17 25 22 28

CABI Group
FABRICATION FRANCAISE
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
www.cabi-group.fr
05 63 56 44 37



10 - Cause retraite vend semoir pneum. Nodet 6 rangs, 3 m., révis., plateau betterave, tournesol, maïs, 1 400 € HT, - roues 9.5/48 PR8 Kléber 10% us., 1 500 € HT,-roues Cage 18.4/38, - jantes voile fonte Fiat 16.9/34, 9 masses AR Soméca, 360 kg, - barillets jumelage 16,9/38 (0312)
✆ 03 25 70 01 68 après 20 h

19 - AV andaineur branches 1.80M Inter Cep lame Clemens, atomiseur 1000 l, andaineur Kuhn, rotative Kuhn 5 assiettes, rateliers bovins, nourrisseur veau, barrières 5 m, porte contention, plate-forme arbo.
✆ 06 45 99 96 47

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover crop, tracteur 4 RM (0303)
✆ 06 71 10 93 35

67 - Vends occas. : laveuse asperge 6 m et laveuse électronique Hermeler et laveuse calibreuse Delp. Eplucheuse Hepro - pulvé Platz asperge 3 r avec pendillards - Ventilateur pr séchage oignon et peseuse av bande transporteuse 1 - 5 kg - butteuse a disque av prise de force - covercrop 1,1 m - scarificateur 2 r asperge -semoir pneumatique légumes 4 et 6rgs - armoire de douchage Hermeler et 6 containers - mat neufs: Heuling désherbeur -destoloneuse brosses rotatves pr buttes fraise-griffes asperge et plant frigo fraise Mazzzon-plastiq asper N/B et transparent a poches 4-2-4-5 m antibuée 1,7 m et plastique tunnel 180 m 6 et plus et 800 arceaux et ancres pour tunnel et dérouleuse plastique au sol Printz - Remorque van 1 pl a réparer - 1 étau acier.
✆ 06 14 36 28 98
ou 03 88 70 72 74

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

21 - Recherche tracteurs, moissonneuses batteuses, presses, charriots élévateur, télescopiques, charrues, bennes, épandeurs et autres machines agricoles (0403)
✆ 06 30 11 59 25

26 - Vends herse 4 éléments BE, 250 euros à débattre. Compresseur taille 1988, vol. 750L, 2 enrouleurs avec tuyaux 200M env., 2 sécateurs BE, 500 euros à débattre.
✆ 06 87 51 48 38

30 - A vendre 2 500 caisses plastique récolte, dim en cm 50x3026,5- 1,50 euros pièce et 4000 caisses plastique récolte dim en cm 50x30x20-1,50 euros pièce.
✆ 06 27 46 24 48 -
04 66 59 05 44

38 - A reprendre atelier nucicole 10 Ha noyers 100000 euros CA vte mag product 38630 Veyrins-Thuellin.
✆ 06 70 21 70 84

58 - Vends séparateur Denis D100 + grilles + pieds surelevés, 5 500 HT, - pulvé. Evrard Météor, 2 800 litres, 24 m. trainé, 1998, 8 000 HT, - Berlingo moteur HS, caisse BE + attelage, 700 HT (0505)
✆ 06 37 94 84 22

71 - Vends cause retr. Manitou 634-120LSU, 25.000 E, presse HD Case LB433, 2 esx, 55.000 euros, mat. fen. labour.
✆ 06 03 42 06 75

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France
tounet

38 - Vends semoir engrais Sola 2 plateaux - 1 broyeur à grains à prise de force - 1 vibro 2,50m - 1 monte bottes dynamique 9 mètres - 1 chaine.
✆ 04 76 05 55 35

38 - Vends cse pivot pompe Rovatti de 2009 8E1N/8F640, 60 m3 à 125 m nbre hres 1500/1800 H : 3000 euros HT ; Semoir à engrais Bogball disq 15 m boitier DPA bache : 3000 euros ; semoir maïs PNU 4 rgs micro disq tournesol traceur hydraulique : 1500 euros ; herse rotative Kuhn HR4503 rouleau Gutler TBE : 15 500 euros HT ;Tuyaux irrigation Farmeland alu 9m, 5pouces 23 euros l'un coude T, Vb2, 5 pouces
✆ 06 83 48 17 25

Petites Annonces
03 80 78 90 40

Véhicule

Utilitaire

34 - Recherche Toyota à partir de 1980 dans l'état, même sans CT + tous pick up (0502)
✆ 06 42 69 14 31

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends luzerne dactyle 1 coupe BR 120x120 BQ foin BR + BC regain BQ.
✆ 06 98 36 65 15

01 - Agriculteur vend livre luzerne TB qualité récoltée avec andaineur à tapis.
✆ 06 83 33 41 45

01 - Vends bon foin + regain enrubannage BR prairie temporaire + permanente.
✆ 06 74 18 42 54

01 - Vends bottes d'enrubannage certifié bio en balles rondes 70 euros la tonne.
✆ 06 81 87 23 48

01 - Vends luzerne bottes diam 120 très bonne qualité.
✆ 06 77 82 95 33

01 - Vends paille 2021 balles rondes 130x120, 220 kg, abritée, 100 euros la tonne.
✆ 06 85 20 72 52

01 - Vends foin et regain 2021 prairies naturelles bonne qualité livraison possible.
✆ 06 84 47 68 91

01 - Agriculteur vend luzerne certifié bio bottes haute densité prix en fonction de la qualité 115 et 135 euros HT la tonne de disponible tarif départ ferme.
✆ 06 88 73 70 73

21 - Vends 130 T. luzerne bio, andaineur à tapis, pressage en coupe, format 120 x 90, 8 ficelles, 180 € la tonne (0305)
✆ 06 07 49 13 48

26 - Vends foin récolte 2021 balle 120.
✆ 06 37 17 95 24.

26 - Vds luzerne 2 et 3ème coupe Bottes rondes et rectangulaires 120€
✆ 06 81 34 72 93

01 - Vends 40 tonnes de paille de triticale pressées sèche en bottes rectangulaires.
✆ 06 40 18 07 28

26 - Achète écarts de triage et de soufflerie de noix.
✆ 06 74 71 33 86

38 - Agriculteur vend paille et foin bottes rectangulaires livraison à partir de 7 tonnes.
✆ 06 07 33 77 17

38 - Vends foin balles rondes 120.
✆ 06 32 63 50 72

38 - Vends bottes ronde très bon enrubannage R. Grass 2021 Crémieu.
✆ 06 14 47 49 53

39 - Vends regain 2021 bonne qualité, BR 125, 25 euros la botte.
✆ 06 86 56 22 19

42 - Vends maïs bio, maïs ensilage et maïs épis, certifié Bio + fourrage foin enrubannage....
✆ 06 23 23 73 91

69 - Vends pommes de terre Marabelle.
✆ 06 38 05 65 50

Plants, pépinière

38 - Vends pommiers/poiriers variétés anciennes sur porte-greffe choisi par l'INRA pour meilleure adaptation au climat.
✆ 06 42 90 75 43

Fourrage

01 - Vends foin 2020 + piquets acacias fendus 2 M.
✆ 07 71 56 73 38

03 - Dispose foin prairies naturelles 2021 bottes carrées 90x120x240.
✆ 06 84 61 64 45

ACHETE paille en bottes carrées et paille bio
Corsten fourage BV
petervandenbrand@corsten.nl
Tél. : 0031622240680

21 - Vends paille de qualité en euros/tonne, possibilité transport (0202)
✆ 06 85 73 22 68

21 - Vends paille bio mélange triticale avoine, BR en filet + enrubannage (0503)
✆ 06 22 18 10 57

21 - Vends paille 1ère et 2ème qualité à partir de 50 euros/tonne, livraison possible par camion (0501)
✆ 06 75 39 31 86

26 - Vends foin bottes rectang 70X120X200 et BR 120X120. Luzerne 1er,3e et 4e coupe en BR 120X120. Luzerne 2e coupe BRectang 70X120X200. Grosse qtité livraison possible rayon 20kms maxi.
✆ 06.83.48.29.67

42 - Mais épis irrigué à vendre, top qualité, indice420 à fort potentiel de grain. MS à 66,3%, analyse pdt disponible.
✆ 06 47 61 45 50

42 - Vends cse retraite 150 t foin-2021-bonne qualité - bottes carrées de 170 kg .
✆ 06 62 80 13 75

69 - Vends paille bottes rectangulaires, pressées sèche et luzerne. Livraison à partir de 10 tonnes.
✆ 04 74 00 30 70

89 - Vends paille blé et orge bottes rectangulaires 70 et 90 x 2.40, très bonne qualité et à l'abri. Livraison possible.
✆ 06 81 82 73 32

Propriété

47 - Recherche habitation ou grange même à rénover + terrain 4 - 10 ha, libre avril 2022 (0307)
✆ 06 65 40 85 43

21 - Proximité Beaune, offre pavillon champêtre contre quelques services divers à couple jeunes retraités. Envoyer CV et Lettre de motivation à Terres de Bourgogne - CS 80075 -(0304)
✆ 21110 Breteniere

69 - Vends vigne en Beaujolais, appellation Julienas et Chenas, le tout mécanisable, prix à débattre (0302)
✆ 06 10 43 35 81

Immobilier

01 - 73 - 74 Couple recherche exploitation laitière AOP ou IGP. Etudie toutes propositions.
✆ 07 56 95 56 19

Bâtiment

13 - Domaine familial au coeur de la Provence, 60 ha vignes, 60 ha cultures céréalières en certification HVE, recherche ouvrier polyvalent pour tous travaux vignes et autres, conduite MAV et tracteurs tous travaux, participation aux choix stratégiques de conduite des cultures. Recherche profil motivé, expérience souhaitée, salaire à définir.
✆ 06 22 54 51 62

38 - Villette d'anthon rech. mécanicien agri-TP expérimenté autonome polyv salaire à définir.
✆ 06 80 73 55 83

38 - Villette d'anthon rech. chauffeur agri et épareuse expérimenté de juin à déc. salaire à définir.
✆ 06 80 73 55 83

39 - Recherche pour installation ferme toutes surfaces polyculture ou céréales. Etudie toutes propositions (0508)
✆ 06 73 92 81 55

89 - Recherche ouvrier agricole élevage bovins viande, travail en autonomie ayant une bonne connaissance du matériel, possibilité logement (0308)
✆ 06 86 58 47 72

89 - Exploitation agricole polyculture-élevage recrute salarié/e, CDD, CDI, temps plein, secteur Avallon (0401)
✆ 06 16 18 10 96

Divers

42 - Vends piquets châtaigniers bois charpente ou plancher chêne....+ poules pondeuses bio
✆ 04 77 27 98 29 ou
06 50 27 01 30

Mariage

Rencontre

39 - Dame recherche homme retraité pour relation suivie.
✆ 07 51 20 49 09

Petites annonces
03 80 78 90 40

emasolar
SPÉCIALISTE DE LA MAINTENANCE PHOTOVOLTAÏQUE
MAINTENANCE
LAVAGE
TÉLÉSURVEILLANCE
04 78 86 97 75
info@emasolar.com
www.emasolar.com

Location

Agricole

38 - Noyeraie en friche de 8300m2 sans eau à titre gratuit en échange d'entretien av animaux chevaux chèvres vaches à l'Albenc
✆ 06 43 74 94 94

42 - JH 22 ans désire rencontrer JF 20/30 ans aimant la campagne pour vie à deux- pas sérieux s'abstenir. Ecrire au journal Paysans de la Loire - annonce n° 767 - BP 30031 - 42272 St Priest en Jarez Cedex.
✆ 42272 St Priest en Jarez Cedex.

Emploi

Offre

01 - Recherche ouvrier agricole exploitation lait et céréales et sélection Holstein région Bourg en Bresse.
✆ 06 26 72 64 19

Animaux

Bovin

01 - Cause surnombre vend génisses Mo nées entre février et décembre 2021.
✆ 06 85 20 72 52

VENTES AUX ENCHÈRES DES STATIONS D'ÉVALUATION
+ de 100 reproducteurs Charolais
Infos sur www.stationevaluation71.com
CÔTE D'OR - Vend. 11 février 2022, 14h à Créancey*
et en direct sur internet - visites sur RDV
07 88 94 47 16
SAÔNE ET LOIRE - Vend. 18 février 2022, 13h
à Charolles* et en direct sur internet
Visite sur RDV du 07 au 12 fév. 2022
07 86 70 37 55
*Conditions d'accueil sur place selon situation sanitaire
Achats en direct à distance - Photos/vidéos sur site internet

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs limousins 14 à 16 mois HBL, fils de Lano (RRE) et Magistral (RJ), - reproducteurs Heterozygotes sans cornes, - vaches pleines vêlage février - mars (0309)
✆ 06 28 02 04 05

18 - Vends choix de très bons reproducteurs charolais HBC, nés en décembre 2020 et janvier 2021, tous hivernés au pré et aptes àla saillie (avec toute garanties sanitaires et livraison assurée), prix raisonnable à choisir entre : 6 de Maori (élevage Goujat 69) ; 4 de Platini (élevage Franck Melet 03) ; 3 de Jefferson(élevage Métrop Didier 71); 1 de Poete (élevagePichard Hugues 71)etplusieurs vélages faciles pour génisses. SCEA Bonnichon-Lemasson, 2 Grande Rue, 18170 Le Châtelet.
✆ Jean-Marie 06 07 91 98 08 – Anthony 06 07 62 33 74 Hubert 06 81 38 47 12 et 02 48 56 21 49 (H repas).

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène vend 25 taureaux et propose un choix important de veaux mâles. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies,facilités de vêlages,toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps (5006)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc 06 67 58 18 03 Michel- 06 74 69 62 41 Bertrand

21 - Vends mâles limousins types mixtes HBL 13 - 15 mois, TB génétique, TGS. GROEN Sébastien - Vic de Chassenay (0109)
✆ 06 78 97 72 28

21 - Vends taureaux 2 ans et 1 taureau de 6 ans, - veaux 1 an HBC, TGS. Lechenault Yves 21230 Foissy (0208)
✆ 06 68 67 74 41

21 - Vends taureaux limousins 18 mois avec ou sans gêne sans cornes, taureau utilisable sur génisses, IBR A (0402
✆ 06 10 52 60 96

21 - Vends taureau charolais 4 ans HBC, TGS, O. Maréchal, vêlage facile. Gobley Alain - Missery 21210 (057)
✆ 07 82 30 25 47

42 - Vends plusieurs génisses PH 2 à 6 mois CL IBR BVD
✆ 06 61 53 08 31

42 - Vends taureaux charolais 13-16 mois; HBC; génotypés; issus IA . GAEC élevage PLASSE
✆ 06 13 2 371 03

42 - Vends 15 femelles Limousines 10 mois indem IBR - livraison assurée.
✆ 06 86 57 38 41

42 - Vends 4 taureaux charolais 2 ans et plusieurs 15 mois au choix HBC B-O Grouiller j p 42- Benisson-Dieu .
✆ 06 71 99 65 43

54 - Gaec des Hirondelles vend taureaux Prim'Holstein, bonne génétique, livraison possible.
✆ 07 87 86 70 63

58 - Vends reproducteurs HBC 14 - 15 mois, vêlage facile, sans cornes. EARL Colmont (0311)
✆ 06 08 78 05 01 - 06 99 25 33 53

58 - Vends 1 taureau de 2 ans, fils de Giono ayant sailli, - 19 reproducteurs nés octobre - novembre - décembre 2020, origine IA, certains génotypés, sélectionnés sur les facilités d'élevage : trayon, sabot, sans cornes, caractère, facilité de naissance, aptitude à vêler, lait. François Bouche - inséminateur/éleveur HBC - 58340 Cercy la Tour (0405)
✆ 06 16 07 54 55

58 - Vends taureaux 2 ans charolais, HBC, sans cornes et hétérozygote. Andriot Alain - Decize (0506)
✆ 06 70 47 10 32

58 - Elevage reproducteurs Limousins vend vaches pleines + mâles repro. de l'année, type viande (0509)
✆ 06 10 09 65 69

58 - Elevage HBC vend taureaux 2 ans, - veaux 1 an et taureaux adultes. EARL Batho Serge - L'Hatenon 58330 Saxi Bourdon (0510)
✆ 06 83 68 07 96

63 - Vends vaches jeunes salers, pleines, issues de troupeau trait, HBS, IBRA.
✆ 06 68 54 34 36

69 - Vends Laitonnes Limousines pour l'élevage et jeunes mâles reproducteurs HBL ou non très bonne origine et docilité
✆ 06 71 61 73 16

69 - Vends Mâles reproducteurs Limousins HBL ou non et vaches pleines Limousines.
✆ 06 71 61 73 16

69 - Vends génisses prêtes prim'holstein.
✆ 06 06 82 01 66

71 - Vends génisses 1 et 2 ans inséminées (VF) ou non, vaches suitées veaux 2 M à 10 jrs (dont certaines déjà IA), grd choix taureaux 18 M et veaux 15 M hivernés au pré, pères Ocelo JB (BrésilienneX Major) et Okapi (Px synthèse Marault et Charolles 2021). 1 taureau adulte (Orig.Picaut 57) IBR OK, TGS, Vaccin FCO 4-8, livraison. Gaec Devillard Jacq - Caro 71120 Champlecy.
✆ 06 18 54 64 88

71 - Vends 20 trx HBC repro., Gaec Lauryssen succ. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.
✆ 06 81 89 18 52

71 - Cause retraite vend bons veaux repor., BO. A. Guilloux, Les Landes, Vendenesse-les-Charolles.
✆ 03 85 24 05 25

71 - Vends 4 taureaux charolais, 2 ans, HBC, TGS, Dufraigne Daniel et Johan, 71190 La Tagnière.
✆ 06 70 13 23 25

74 - SAS MP pédicure bovin, parage préventif curatif.
✆ 06 08 30 12 53

89 - Vends 3 taureaux charolais 2 ans HBC, - 50 mâles reproducteurs 2021, - vaches et génisses TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (0211)
✆ 06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX

Caprin

42 - Vends 50 chèvres et chevrette Saanen cornues - M.B FEOMARS - livraison assurée.
✆ 06 86 57 38 41

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

VENTES aux ENCHÈRES de reproducteurs charolais
CHAROLAIS CROISSANCE
le 09 FÉVRIER 2022 - STATION DE CHARMOY (89)
le 23 FÉVRIER 2022 - STATION DE CRÉANCEY (21)
Garanties sanitaires et de reproduction
UNION CHAROLAIS CROISSANCE
06 09 82 85 46 www.charolaiscroissance.fr

VISIONAUTE
AGRI VIDEO SYSTEM'
VOTRE EXPERT EN SURVEILLANCE AGRICOLE
DISPONIBLE SOUS 48H STOCK PERMANENT
FULL HD
GARANTIE 3 ANS
agri-video-system.com Romain Chabert 06 80 41 11 04

Porcin

21 - Vends ou loue porcherie d'engraissement 90 places, atelier transfo. viande cap. 4 porcs/semaine environ - St Jean de Losne (0404)
✆ 06 80 66 03 48

Chien

42 - Vends 2 chiots mâles, 2 mois, LOF 25069812081081, Border Collie, siret 322 686 999 + échange femelle BC, LOF 250269506628735, dressée contre chiots LOF LOF.
✆ 06 10 08 92 33

Equin

63 - Achète chevaux et poneys à valoriser et chevaux de réforme. Faire proposition.
✆ 06 81 21 25 20

Divers

07 - Spécialiste lapins garenne repris en parc contrôle sanitaire livraison documentation
✆ 06 82 28 12 19

Petites annonces 03 80 78 90 40

Vous êtes abonné au journal
Terres de Bourgogne
Créez votre compte et consultez nos archives



PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/|_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :..... TTC
(dont TVA 20 % soit..... €)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

CHANGEMENT DE GÉRANT

S.C.I LAND CARNOT, au capital de 800 euros, siège social : 6 Place Carnot 21200 BEAUNE, 844 744 524 RCS DIJON, AGO du 17/01/2021 : nomination de Mme Angélique RYAUX (12 Rue du Moulin Foulot 21190 MEURSAULT) gérante en remplacement de M. Patrice RYAUX décédé le 16/10/2021. Pour avis

FINANCIA EXPERT

AVIS DE DISSOLUTION

NEWMAN

SASU au capital de 10.000 €
Siège social : Chez Mail Box Etc N°
4814 Rue Victor Millot
21200 BEAUNE
794 201 319 RCS DIJON

Aux termes d'une AGE en date du 30/12/2021, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2021 et sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.L'assemblée a nommé en qualité de liquidateur, à compter 31/12/2021, Mme LAROSE Danielle, demeurant à BEAUNE (21200), 6 Allée des Villas Fondet.L'assemblée met fin aux fonctions du Président à compter du 30 décembre 2021 minuit.L'associé unique a conféré au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour les opérations de liquidation et notamment réaliser l'actif et acquitter le passif.Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur 6 Allée des Villas Fondet 21200 BEAUNE, qui sera le lieu d'envoi et de réception de la correspondance et celui de la notification des actes et documents concernant la liquidation.Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Pour avis et mention,Le Président

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

CALLIOPE RH

Société par actions simplifiée
au capital de 25 000 euros
Siège social : 8 rue du Parc Vert,
Parc du Cap Vert, 21800 QUETIGNY
834 039 109 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération de l'AGO en date du 01/01/2022 et d'une décision de la Présidente du même jour, il résulte que :- La société BAMILEAN, SASU au capital de 261.720 €, dont le siège est situé 3 rue de Cessey, 21560 REMILLY SUR TILLE, 902 072 875 RCS DIJON, a été nommée Présidente en remplacement de Mme Claire BARRET-MARCIANO, démissionnaire.- La société VARODIE, SASU au capital de 50.660 €, dont le siège est situé 5 rue de Montmuzard, 2100 DIJON, 908 326 309 RCS DIJON, a été nommée Directrice Générale en remplacement de M. Romain LOMBARD, démissionnaire. POUR AVISLe Président

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : **CAMAVA PRESSING**. Forme : SAS.Capital social : 15000 euros. Siège social : 49 Rue JEAN JACQUES ROUSSEAU, 21000 DIJON.832972368 RCS de Dijon.Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2021, l'associé unique a décidé, à compter du 31 décembre 2021, de transférer le siège social à 680, Montée Gauthier Villars, 39003 Lons le Saunier.Radiation du RCS de Dijon et immatriculation au RCS de Lons le Saunier.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : **SCI LA VERDUNOISE**. Forme : SCI société en liquidation.Capital social : 1524 euros.Siège social : 4 AUX CLOUS, 21200 VIGNOLES.377501713 RCS de Dijon.Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 20 janvier 2022, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Jean FRAYSSE demeurant 4, aux clous, 21200 Vignoles et prononcé la clôture de liquidation de la société.La société sera radiée du RCS du DIJON.Le liquidateur

SCP GILLES SERAPHIN
ET EDOUARD LAMOUR
18 PLACE CARNOT
21200 BEAUNE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Édouard LAMOUR, Notaire Associé, le 17 Janvier 2022, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :Dénomination **AP PATRIMOINE** Forme : Société civile, régie par les dispositions du Titre IX du Livre III du Code civil.Siège social : 21200 BEAUNE, 3 rue Noël et Antonin l'Excellent Objet : Acquisition, administration, gestion de tous bien immobiliers Durée : 99 ans Capital : 1.000,00 EUR Gérance : Monsieur Anthony PARROT, demeurant à 21200 BEAUNE, 3 rue Noël et Antonin l'Excellent Immatriculation auprès du greffe de tribunal de commerce de Dijon Pour Avis.Le Notaire.

AVIS DE CONSTITUTION

Il est constitué une SARL dénommée MV IMMO, au capital de 2 000 €, dont le siège social est 13 Rue Richard 21200 BEAUNE, dont l'objet social est toutes activités de marchand de biens, à savoir l'achat de biens immobiliers ou terrains en vue de leur revente, ainsi que toutes actions de promotion immobilière, au sens des articles 1831-1 et suivants du code civil, ainsi que toutes opérations de maîtrise d'œuvre et de construction-vente, dont les cogérants sont Monsieur Romain VAUTIER demeurant 1 Rue du Four 21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE et Monsieur Gaëtan MANZINALLI demeurant 31 Rue des Petites Passées 21200 BEAUNE et dont la durée de la société est de 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à BEAUNE du 21 janvier 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : **AS SHOP** Siège : 2 Avenue des Lyonnais – 21200 BEAUNE Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 10 000 euros Objet : la création, l'acquisition, l'exploitation directe ou indirecte de tous fonds de commerce d'achat et vente d'objets d'occasion ou neuf, de métaux précieux ; la réparation et la restauration d'objets mobiliers ; l'activité d'antiquaire. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur Alexis SECULA, demeurant 8 rue François Mortureux – 21200 BEAUNE. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Dijon. Pour avis Le Président

FIDUCIAL SOFIRAL

12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ACTIVE HERITAGE

SARL en liquidation,
au capital de 500 €,
7 Bis Rue du Chapeau Rouge
21000 DIJON
887 919 330 RCS DIJON

Décision du 31.12.2021 : L'Associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 31.12.2021, déchargé M. Fabrice LAURENT de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS.
Pour avis

FINANCIA EXPERT

CLÔTURE DE LIQUIDATION

NEWMAN

SASU en liquidation
au capital de 10.000 €
Dont le liquidateur est Mme Danielle LAROSE
Siège de liquidation :
6 Allée des Villas Fondet
21200 BEAUNE
794 201 319 RCS DIJON

Suivant AGE du 31/12/2021, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation et, après avoir donné quitus au liquidateur et l'avoir déchargé de son mandat, a prononcé la clôture des opérations de liquidation.Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon.Pour avis,Le liquidateur

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 20/01/2022, il a été constitué une société à responsabilité limitée unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : **EURL TAHIRI** Siège social : 8 Chemin de la noue, 21600 LONGVIC Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Capital : 1 000 euros Objet : Tous travaux de revêtement de sols et murs, plâtrerie, carrelage, pose de faïences d'isolation de toute nature, pose de cloisons fixes et amovibles, de plafonds suspendus ou fixes et tous travaux de peinture en intérieur ou extérieur.
Agrément : Agrément de l'assemblée générale dans tous les cas.
Gérant : M. Vigan TAHIRI, demeurant 1 rue Louis Viardot 21000 DIJON.
La Société sera immatriculée au RCS de DIJON. Pour avis, La Gérance.

MODIFICATION DE LA DURÉE

C.B.H.-CENTRE BOURGUIGNON DE L'HABITAT

SARL au capital de 20 000 euros
Siège social
17 rue de la Rente Logerot
21160 MARSANNAY LA COTE
RCS DIJON 422 306 985

Le 19 Janvier 2022, l'assemblée générale extraordinaire a décidé la continuation de la société malgré les pertes constatées. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CORE EQUIPMENT FRANCE

SAS unipersonnelle
au capital de 10 000 €
Siège social
11, Boulevard Rembrandt
Bât B.1- CS 47005
21070 DIJONCedex
900 091 711 RCS DIJON

Par une décision en date du 25/01/2022, la Présidente de la Société a décidé de transférer le siège social au 8 Rue Louis Lumière - 21160 MARSANNAY LA COTE à compter du 25/01/2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.POUR AVIS Le Président

CONSEIL Avocat

SARL THOMAS TISSANDIER
4 rue du Rompot
21121 FONTAINE-LES-DIJON

MODIFICATION DU CAPITAL

AMBULANCE TAXI ROSE

SAS au nouveau capital de 29.995,68 € (ancien capital de 10.000 €)
9 rue du Marché 21210 SAULIEU
RCS DIJON 420 417 966

AMBULANCE TAXI ROSE
SAS au nouveau capital de 29.995,68 € (ancien capital 10.000 €)
9 rue du Marché 21210 SAULIEU
RCS DIJON 420 417 966
AVIS DE FUSION ET D'AUGMENTATION DE CAPITAL
Par ASSP du 20/11/2021, la SAS CENTRE AMBULANCIER DE L'AUXOIS (Société absorbée) et la SAS AMBULANCE TAXI ROSE (Société absorbante), ont établi un projet de fusion aux termes duquel la SAS CENTRE AMBULANCIER DE L'AUXOIS faisait apport, à titre de fusion à la SAS AMBULANCE TAXI ROSE sous les garanties ordinaires de fait et de droit, et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives mentionnées dans le traité de fusion, de tous les éléments d'actif et de passif constituant son patrimoine, sans exception ni réserve, y compris les éléments d'actif et de passif résultant des opérations qui seraient effectuées jusqu'à la date de réalisation de la fusion, l'universalité de patrimoine de la SAS CENTRE AMBULANCIER DE L'AUXOIS devant être dévolue à la SAS AMBULANCE TAXI ROSE dans l'état où il se trouve à la date de réalisation de la fusion. Cette fusion a été approuvée par décisions de l'associée unique de la SAS CENTRE AMBULANCIER DE L'AUXOIS du 30/12/2021 et par l'assemblée générale extraordinaire (AGE) de la SAS AMBULANCE TAXI ROSE du 30/12/2021.
En rémunération de cet apport-fusion, il a été procédé à une augmentation de capital de la SAS AMBULANCE TAXI ROSE d'un montant de 19.995,68 €, pour le porter de 10.000 € à 29.995,68 €, au moyen de la création de 752 actions nouvelles de 26,59 € de nominal, entièrement libérées, attribuées à l'associée unique de la SAS CENTRE AMBULANCIER DE L'AUXOIS à raison d'1 action de la SAS CENTRE AMBULANCIER DE L'AUXOIS pour 0,9650 action de la SAS AMBULANCE TAXI ROSE. La prime de fusion s'élève à un montant de 517.582,32 €.
Juridiquement, la fusion a pris effet le 30/12/2021. Toutefois, fiscalement et comptablement, la fusion a pris effet rétroactivement au 1er/01/2021 de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par la SAS CENTRE AMBULANCIER DE L'AUXOIS entre le 1er/01/2021 et le 30/12/2021 seront réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de la SAS AMBULANCE TAXI ROSE et considérées comme accomplies par elle depuis le 1er/01/2021.
En conséquence, l'assemblée générale extraordinaire de la SAS AMBULANCE TAXI ROSE a modifié les articles 7 et 8 des statuts.
Ancienne mention : capital social de 10.000 € divisé en 376 actions de 26,59 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie. Nouvelle mention : capital social de 29.995,68 € divisé en 1 128 actions de 26,59 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie.
Lors de l'AGE du 30/12/2021, il a été désigné M. Romain RENARD, demeurant au 5 rue des Boucheries 89000 AUXERRE, en qualité de directeur général à compter du même jour et ce pour une durée indéterminée. Mention en sera faites au RCS de DIJON.
Pour avis.

SELARL " François-Xavier ROYET
et Nicolas TAICLET, notaires associés"
1 Rue François Mignotte
21700 NUITS SAINT GEORGES

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le 28 janvier 2022, concernant la société
SCEV DOMAINE MATIERE PERE ET FILLE
Il a lieu de lire : **SCEV DOMAINE MANIERE PERE ET FILLE** au lieu de MATIERE.

NOMINATION DE CO-GÉRANT

GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN

DU VAL DE L'ARMANCON
Société civile au capital de 3 000 €
Siège social : ROUTE DE TOUTRY - VIGNES
89420 GUILLON-TERRE-PLAINE
RCS AUXERRE N° 822 900 486

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er janvier 2022, M. Thomas POUSSIER, demeurant 1, rue du VAL D'ARMANCON – 21500 SENAILLY, a été nommé gérant du groupement.
Pour avis
Le Gérant

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ORAS VITIS

Société en liquidation
EURL au capital de 8 000 €uros
SIEGE SOCIAL : 4 rue de Seurre
21200 BEAUNE
SIEGE DE LA LIQUIDATION :
47 rue Sainte-Marie –
97400 SAINT-DENIS
RCS DIJON 850 059 874

Par décision du 31 décembre 2021, l'associée unique, statuant au vu du rapport du Liquidateur a, - approuvé les comptes de liquidation ;- donné quitus au Liquidateur et déchargé de son mandat ;- prononcé la clôture des opérations de liquidation.Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

CONSEIL Avocat

SARL THOMAS TISSANDIER
4 rue du Rompot
21121 FONTAINE-LES-DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 27/01/2022, il a été constitué la Société à responsabilité limitée unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : AMN
Siège social : 18 rue des Buttes 21000 DIJON
Durée : 99 années
Objet social : activité d'installation, réparation, maintenance et négoce de sanitaire, plomberie, électricité ; activité d'installation, réparation, maintenance et négoce de systèmes de chauffage toutes énergies, climatisation, et ventilation ; activité de fumisterie et tous types d'installations en lien avec le gaz ; activité d'achat et revente de tous produits et matériaux ; tous travaux en lien avec le second-œuvre du bâtiment ;
Toutes opérations financières, civiles, immobilières ou mobilières, ainsi que commerciales à titre accessoire, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et de nature à favoriser son extension ou son développement, en ce compris la prise de participations dans toutes sociétés et/ou de placements de nature mobilière ou immobilière provenant des activités déployées par la Société.
Capital social : 10.000 € répartis en 10.000 parts sociales de 1 € de valeur nominale unitaire, intégralement libérées
Gérant : M. Mickaël NUNES demeurant au 18 rue des Buttes 21000 DIJON,
Immatriculation : RCS DIJON

CONSEIL Avocat

SARL THOMAS TISSANDIER
4 rue du Rompot
21121 FONTAINE-LES-DIJON

NOMINATION DE CO-GÉRANT

DOCTEURS VETERINAIRES BUTTOUD-XILLO

SELARL de vétérinaires au capital de 39.000,00 €uros
Siège Social : 50 Boulevard des Allobroges 21121 FONTAINE-LES-DIJON
RCS DIJON n°532 567 575

Suivant décisions unanimes des associés en date du 12/01/2022, il a été désigné en qualité de co-gérante pour une durée indéterminée Mme Roxane BETREMIEUX demeurant au 9 rue Basse 21250 BONNENCONTRE. Mention en sera faite au RCS de DION. Pour avis,

SERAD

SASU au capital de 2 000€, 5 RUE DE L'ABBAYE DE FONTENAY, 21240 TALANT, 824 275 424 RCS Dijon. L'Associé unique a décidé, le 1/1/2022, de transférer le siège social de la société au 101 C rue des Marcs d'Or, L'EPERON, 21000, DIJON. Mention au RCS de Dijon

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

EVOLUCAR

SAS au capital de 2 000 €
Siège social : 8BIS RUE DES NOVALLES
21240 TALANT
RCS DIJON 801 603 960

En date du 15/02/2021, l'associé unique a décidé le transfert du siège social à compter du 15/02/2021 et de modifier l'article Article 4 des statuts comme suit :
- Ancienne mention : le siège social de la société est fixé au 8BIS RUE DES NOVALLES, 21240 TALANT.
- Nouvelle mention : le siège social de la société est fixé au ZAE la boulouze, 21110 FAUVERNEY.
L'inscription modificative sera portée au RCS DIJON tenue par le greffe du tribunal.

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SOCNA SOLS

SARL au capital de 21 000 €
38 avenue de la République
21200 BEAUNE
877 588 921 RCS DIJON

Aux termes du PV d'AG du 26/01/2022, Anthony BOUTON, 6 ruelle de Derrière 21310 Mirebeau-sur-Bèze, a été nommé cogérant pour une durée illimitée.

TRANSFORMATION

GAEC AUDIFFRED, au capital de 152 820 euros, siège social Ferme de la Rente des Pauvres, 21310 VIEVIGNE, 326 648 888. RCS DIJON., AGE du 18/12/2021 : transformation en EARL,. changement de dénomination sociale en EARL MINARD. Pour. avis

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

EARL LES JARDINS DU VAL DE SAONE

Société civile au capital de 7622,45 euros Siège social : 7 rue Amont, 21130 LABERGEMENT-LES-AUXONNE 389 888 751 RCS DIJON Par une assemblée générale extraordinaire en date du 7 janvier 2022, la collectivité des associés a : - autorisé M. et Mme NURDIN Jean-Marc et Christiane à démissionner de leurs fonctions de co-gérant à compter rétroactivement du 31 décembre 2021, - nommé Mme DIETRE Candice, demeurant 3 rue du Milieu, LABERGEMENT-LES-AUXONNE (21130), gérante de la société pour une durée illimitée, - transféré le siège social : 3 rue du Milieu, LABERGEMENT-LES-AUXONNE (21130), Le tout à compter rétroactivement du 1er janvier 2022. Pour avis, La gérance.

MODIFICATION DU CAPITAL

JAB CO

Société à responsabilité limitée
au capital de 100 000 euros
porté à 400 000 euros
Siège social : 1 rue Samuel Legay et 2 et 4 rue Vergnette de Lamotte,
21200 BEAUNE
488 096 744 R.C.S. DIJON

Par décision du 15 décembre 2021, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 300 000 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes : Ancienne mention : Capital social : 100 000 euros Nouvelle mention : Capital social : 400 000 euros
Pour avis
La Gérance

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 21/12/2021 :
Forme : SAS
Dénomination : LE MARSANNAY - CAVEAU DES VIGNERONS
Durée : 99 ans
Siège social 41 Rue de Mazy 21160 MARSANNAY LA COTE
Capital social : 54000 euros
Objet :
l'achat - vente et la dégustation de vins à la bouteille ou au verre, l'achat - vente de spiritueux (marc, fine...), la vente et la dégustation de produits régionaux, les prestations d'oenotourisme
Une action = une voix
Cession d'agrément : agrément en assemblée pour toutes cessions
Présidente :
Mme PENNEQUIN Réjane (4 Rue des Carrières 21160 MARSANNAY LA COTE.
Directeurs généraux :
Mme COLLOTTE Isabelle (34 Rue du Carré 21160 MARSANNAY LA COTE),
BOUVIER Bernard (9 Chemin des Hautes Rives 21640 VOUGEOT) BART Pierre (7 Rue Raymond Poincaré 21160 COUCHEY) DEREY Maxime (4 Chemin Pillot 21160 COUCHEY) SIRUGUE Guillaume (12 Rue Pasteur 21160 COUCHEY)
Immatriculation au RCS de DIJON
Pour avis

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

TRANSFORMATION

FAMILIALE TAINTURIER. Société civile en cours de transformation en SAS au capital de 5 000 euros. Siège social : 9 allée du Vivier Saint-Jean. 21560 COUTERNON. 500 189 212 RCS DIJON. L'AGE du 27/12/2021, statuant aux conditions prévues par la loi et les statuts, a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son siège social, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Capital : reste fixé à 5 000 euros, divisé en 1000 actions de 5 euros chacune. Objet modifié par l'AGE du 27/12/2021 modifiant en conséquence l'article 2 des statuts : Conseils et prestations de services en matière de gestion, de conseil, d'assistance juridique, informatique, comptabilité, trésorerie ou tout autre type de prestation marketing ou commerciale, auprès des particuliers, des entreprises et de tout établissement public ou privé ; La participation active à la conduite de la politique et au contrôle des filiales ; L'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières ; La prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières ; La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Dirigeant : Président : M. Fabien TAINTURIER, demeurant à 9 allée du Vivier Saint Jean 21560 COUTERNON. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société. Pour avis. La Gérance

AVIS

SCI MMC 21

au capital de 1 098 euros
Siège social : 14 Rue des Arts et Métiers
21000 DIJON
841 236 052 RCS DIJON

Aux termes d'une AGE du 22/12/2021, il a été décidé :
de transférer le siège social au 6 B Avenue Jean-Baptiste Greuze - 21000 DIJON à compter du 22/12/2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
De nommer en qualité de nouveau cogérant M. Damien GROISON demeurant 1 Impasse George Sand - 21000 DIJON, pour une durée indéterminée, à compter 22/12/2021.
L'avis de constitution de la société a été publié dans TERRES DE BOURGOGNE, le 27/07/2018 et au BODACC n°20180141 du 27/07/2018.
Pour avis
La Gérance

FP2G Partners

TRANSFORMATION

ETOILE CONSULTING

Société par actions simplifiée
en cours de transformation
en société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social :
30 A Rue Chanzy – 21000 DIJON
827 480 500 RCS DIJON

Par décision du 1/01/2022, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société SAS ETOILE CONSULTING devient désormais ETOILE CONSULTING. Son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 1 000 €, divisé en 100 parts sociales de 10 € chacune. Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes : Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par : Président : Mme Sophie FEURTET, demeurant 30A Rue Chanzy – 21000 DIJON, Sous sa nouvelle forme d'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, la Société est gérée par Mme Sophie FEURTET, demeurant 30A Rue Chanzy – 21000 DIJON, associé unique
POUR AVIS

DISSOLUTION

BBR SECRETARIAT, SASU au capital de 1000 euros, 16 Impasse. de l'Arbigny 21490 Varois-et-Chaignot, 833 685 464 RCS. DIJON. D'une décision de l'associée unique du 31/12/2021,. l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la. Société à compter du 31/12/2021. A été nommé Liquidatrice. BONIN Béatrice, demeurant 16 Impasse de l'Arbigny 21490. Varois-et-Chaignot. Le siège de la liquidation et l'adresse. de correspondance sont fixés au siège social. Mention au RCS de Dijon

TRANSFORMATION

BERTET - SORDEL SARL au capital de 120 000 euros, siège. social : 1, rue des Martenois 21110 ROUVRES EN PLAINE, 433. 351 681 RCS DIJON, AGE du 26/12/2021 : transformation en. SAS, nomination Présidente Mme Catherine SORDEL (11 Rue du. Château 21110 ROUVRES EN PLAINE), Directeur général : M. Sylvain BERTET (11 Rue du Château 21110 ROUVRES EN PLAINE),. cession : agrément en AGE, libre entre associé, une action =. une voix, transfert du siège au 11 Rue du Château 21110. ROUVRES EN PLAINE, extension de l'objet social à l'activité. de stockage de céréales, aliments pour bétail et tous autres. produits. Pour avis

TRANSFORMATION

BOYA PEINTURE

Société à responsabilité limitée
transformée en société
par actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social
97 Rue des Marcs d'Or
21000 DIJON
751 329 418 RCS DIJON

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 19/11/2021, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée, son nom commercial,son enseigne et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 10 000euros. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales,chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Sous sa forme à responsabilité limitée,la Société était gérée par Monsieur Mehmet TASKIN. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par le Président de la société : Monsieur Mehmet TASKIN, demeurant 97 Rue des Marcs d'Or -21000 DIJON. Pour avis La Gérance

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

TRANSFORMATION

SARL BUFFA'SALOON

Société à responsabilité limitée
transformée en société
par actions simplifiée
Au capital de 7622,45€
Siège social
9 rue Buffon 21200BEAUNE
433719333 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31/12/21, l'associé unique a décidé de :- la transformation de la Société en SASU à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.La durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.Le capital social reste fixé à la somme de 7622,45€. Exercice du droit de vote:Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.Transmission des actions:La cession des actions de l'associé unique est libre.Agrément:Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Pascal RUFFROY. Sous sa nouvelle forme de SASU, la Société est également dirigée par:Monsieur Pascal-RUFFROY en qualité de Président. -de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale "SARL BUFFA'SALOON" par "TEC'HOME CONSEIL" et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts. -de modifier l'objet social aux activités de marchand de biens, de conseil, de prestations de services en matière de gestion, de conseil, d'assistance juridique, informatique, comptabilité, trésorerie ou tout autre type de prestation marketing ou commerciale, auprès des particuliers, des entreprises et de tout établissement public ou privé et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. -de transférer le siège social du 9 rue Buffon, 21200 BEAUNE au 15 rue du Maréchal Leclerc, 57530 LAQUENEXY à compter de ce jour, et de modifier en conséquence 4 des statuts. Pour avis. La Gérance.

TRANSFORMATION

GAEC VANDERMEERSCH

SOCIETE CIVILE SIÈGE SOCIAL : 24 RUE SAINT ANTOINE – 21330 BISSEY LA PIERRE 449 781 699 RCS DIJON Par une assemblée générale extraordinaire en date du 11 janvier 2022, la collectivité extraordinaire des associés a décidé la transformation du GAEC en EARL, à compter rétroactivement du 1er janvier 2022, dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes : Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée Dénomination sociale : EARL VANDERMEERSCH Siège social : 24 Rue Saint Antoine – 21330 BISSEY LA PIERRE Capital social : 122 520 euros Objet social : Gestion et exploitation d'un domaine agricole Gérant : Monsieur Denis VANDERMEERSCH, demeurant 11 Rue des Combes – 21 121 VAL SUZON Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES Pour avis et mention, La Gérance

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

DOMAINE COQUARD-LOISON-FLEUROT

Exploitation agricole
à responsabilité limitée
au capital de 321 911,34 euros
Siège social
5 rue Haute
21640 FLAGEY ECHEZEAUX
324 549716 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2021, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Madame Maryse COLLARDOT de ses fonctions de cogérante pour cause de départ à la retraite avec effet au 31 décembre 2021 et n'a pas procédé à son remplacement. Madame Claire FLEUROT et Monsieur Thomas COLLARDOT seront seuls gérants à compter du 1er janvier 2022. Pour avis.

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 31/01/2022, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : HELIANTHIS
Forme : SAS
Capital social : 5 000 €
Siège social : 1 rte de Plombières, 21160 CORCELLES LES MONTS
Objet social : Exploitation de centrales photovoltaïques ainsi que la production et vente de toutes énergies renouvelables
Président : M. Mathieu LLHUILLIER demeurant 1 rte de Plombieres, 21160 CORCELLES LES MONTS
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

NOMINATION DE CO-GÉRANT

DOMAINE GAGEY-MISTRAL

Société Civile d'Exploitation Agricole
au capital de 5 000 euros
Siège social
21 rue Eugène Spuller
21200 BEAUNE

Aux termes d'une délibération en date du4 JANVIER 2022, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant la SAS T.P.A.,société par actions simplifiée, au capital de 8.000euros, dont le siège social est 21 rue Eugène Spuller, 21200 BEAUNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 424481 414 RCS DIJON, représentée par M. Pierre-Henry GAGEY, Président, pour une durée illimitée à compter du 4 janvier 2022 ; en adjonction du mandat de M. Pierre-Henry GAGEY, qui se poursuit. Pour avis La Gérance

AVIS

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne
Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188.
Le nouveau prix indicatif de référence du certificat coopératif d'associés (C.C. A.) est de 305,52 euros.
Il permet une progression de la valeur du CCA de 1,2% par rapport au prix de référence au 30 juin 2021.
Le Conseil d'Administration du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne du 28 janvier 2022 a fixé ce nouveau prix indicatif de référence du CCA, sur la base de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2021.
Ce prix a été validé par un cabinet externe, agréé par l'Autorité des Marchés Financiers. Il prendra effet à compter du 1er février 2022 et restera valable jusqu'au paiement du dividende.
Le communiqué financier complet peut être consulté sur www.credit-agricole.fr/ca-cb.

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

CENTRE OENOLOGIQUE DE BOURGOGNE

Société anonyme à Directoire
et Conseil de surveillance
au capital de 431 300 euros
Siège social
6 rue du 16ème Chasseurs
21200 BEAUNE
312 149 149 RCS DIJON

Par décision en date du 28 janvier 2022, l'assemblée générale :- a nommé Mme Christine GRUERE, demeurant 34 rue de Pralot à PERNAND-VERGELESSES (21420), en qualité de membre du Conseil de surveillance de la Société, en remplacement de M.Sylvain BUJEON, démissionnaire, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir. - a pris acte que M. Bertrand COMBE MOREL, demeurant à MONT MERLE SUR SAONE (01090) – 728Chemin Vert, exercera les fonctions de représentant permanant de la SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ET VITICOLE BOURGOGNE DU SUD, membre du Conseil de Surveillance et ce, en remplacement de M.Christophe MARCOUX. Aux termes d'une délibération en date du 28 janvier 2022, le Conseil de surveillance a nommé Mme Christine GRUERE en qualité de Président du Conseil de surveillance,en remplacement de M. Sylvain BUJEON, pour la durée de son mandat de membre du Conseil de surveillance. Mention sera faite au RCS de DIJON Pour avis,

DISSOLUTION

DOMAINE DESCHAMPS-CARNET

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
au capital de 8 160 euros
Siège social
Rue Vauchey Véry
21420 SAVIGNY LES BEAUNE
394 738 637 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31octobre 2021 a :- pris acte de la démission de Monsieur Bruno DESCHAMPS de ses fonctions de gérant pour cause de départ à la retraite à compter du 1ernovembre 2021 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.- décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 octobre 2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Bruno DESCHAMPS demeurant 6 Rue Vauchey Very –21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation,réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 6 Rue Vauchey Very – 21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis. Le Liquidateur.

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

GAEC DE LA CROIX CARGEOT

Société civile
au capital de 206 304 euros
Siège social
21210 SAINT MARTIN DE LA MER
351 560 313 RCS DIJON

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 13 Janvier 2022, la collectivité des associés a autorisé M. Jean-Pierre FLEURY à démissionner de ses fonctions de gérant à compter rétroactivement du 31 Décembre 2021.Pour avis, La gérance.



SUCCESSIONS VACANTES

Par testament olographe du 2 Mars 2021, Madame Renée Danielle Jacqueline TONOT veuve CAMUSET, décédé à QUETIGNY, le 10 décembre2021 a institué plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Ivan STRIFFLING notaire à DIJON, le 18 janvier 2022suivant procès-verbal dont la copie authentique a été reçue par le greffe du TGI de DIJON, le 25 janvier 2022.Les oppositions pourront être formées auprès de Me Ivan STRIFFLING notaire associé de la Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée «LEGATIS DIJON QUETIGNY », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côted'Or), 23 rue Buffon, ayant un bureau annexe à QUETIGNY, 2 bis rue du Cap Vert.
Pour avis.Maître Ivan STRIFFLING

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

MERVEILLEUX

Société par actions simplifiée au
capital de 1.500 €
Siège social :
4 rue de l'Ancienne Comédie
21140 SEMUR-EN-AUXOIS
897 793 451 R.C.S. Dijon

Suivant PV en date du 22 novembre 2021, l'assemblée générale ordinaire a nommé en qualité de nouveau Président M. Hamid OUCHEBOUQ, demeurant 22 rue Victor Letalle 75020 PARIS, en remplacement de M. KUSTNZER-PAULEAU démissionnaire.
Modification sera faite au RCS DE DIJON.

SCI RESILIENCE

Société civile immobilière
au capital de 1 000euros
Siège social
5 rue des Prés – 21250LABRUYERE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LABRUYERE du 17 janvier 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale :Société civile immobilière Dénomination sociale :SCI RESILIENCE Siège social : 5 rue des Prés –21250 LABRUYERE Objet social : L'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation,professionnel, commercial, industriel ou agricole,La mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance, Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société. La société pourra également consentir tout cautionnement et toute garantie même hypothécaire sur son patrimoine tant pour la réalisation de son objet social que pour le développement de l'activité économique réalisé directement ou indirectement par ses associés.Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. Capital social : 1 000euros, constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance : Monsieur Paul MAROY,demeurant 5 rue des Prés – 21250 LABRUYERE.Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à conjoints d'associés, descendants du cédant, agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

safer Bourgogne Franche-Comté

COTE D'OR

Appel à Candidatures du 31/01/2022
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants : CURTIL-VERGY : Terre à vigne AOP Bourgogne - Hautes Côtes de Nuits
Urbanisme : RNU
76 a 70 ca
- Combepillard: ZA-176
GEVREY-CHAMBERTIN: Parcelle boisée - Urbanisme : zone N à caractère Naturel et Forestier du PLU
51 a 90 ca
- Buisson rond: A-15
SAFFRES: Terres et landes, Commune couverte par le RNU
2 ha 64 a 31 ca
- Champ rond: ZA-10(A)-10(B)-10(C)-10(D)
QUINCEY: Terre, Zone N du PLU
83 a 72 ca
- Au moutier: ZB-167[58]
GISSEY-SOUS-FLAVIGNY: Pré, bois taillis et landes - Urbanisme : RNU.
28 a 75 ca
- La biche: ZI-150 - Le village: AB-116 - Petite montagne: ZC-304-321-323-382
HAUTEROCHE: Landes boisées et bois taillis - Urbanisme : RNU.
6 a 22 ca
- La petite montagne: ZI-33 - Vignot nord: ZL-39
THENISSEY: Bois taillis et landes boisées - Urbanisme : Zone NC de la carte communale.
48 a 00 ca
- Champ denis: ZC-11 - La rochotte: A-338-341-379
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 21/02/2022** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE, Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,
où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI L'ASTROLABE

Société civile immobilière
au capital de 3.000 euros
Siège social
9 rue Colbert - 21200 BEAUNE
449 559 335 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 26 janvier 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social de BEAUNE(21200) - 9 rue Colbert, au ZAC Porte de Beaune– 18 rue Buffon - 21200 BEAUNE, à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis La Gérance

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ESPACE CONTEMPORAIN

Société à responsabilité limitée
au capital de 825 000 euros
Siège social
9 rue Colbert - 21200 BEAUNE
453 088 064 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 26 janvier 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé de : - transférer le siège social du 9 rue Colbert, 21200 BEAUNE au ZAC Porte de Beaune - 18 rue Buffon 21200 BEAUNE à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts ; - nommer en qualité de cogérant Monsieur Jean-Claude ANDRE, demeurant 2 rue du Châtelois – 21200 SAINTE MARIE LA BLANCHE, pour une durée illimitée à compter du de ce jour. Pour avis La Gérance

Sauvegarde 58
L'engagement au service des différences

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Maître d'ouvrage : Association Départementale de Sauvegardede l'Enfant à l'Adulte de la Nièvre (ADSEAN - Sauvegarde58).
21, rue du Rivage 58000 NEVERS.
Objet : Restructuration de la Résidence des étangs.
Lieu d'exécution : 3, route de l'Etang - Bayes, 58110BAZOLLES.
Type de marché : Travaux d'exécution.
Liste des lots :
LOT N°1A GROS OEUVRE
LOT N°1B VRD DEMOLITIONS
LOT N°2 CHARPENTE
LOT N°3 COUVERTURE
LOT N°4 ENDUITS DE FACADE
LOT N°5 SERRURERIE
LOT N°6 MENUISERIE EXTERIEURE
LOT N°7 MENUISERIE INTERIEURE
LOT N°8 DOUBLAGES CLOISONS
LOT N°8bis PLAFONDS
LOT N° 9 CARRELAGE
LOT N° 10 SOLS SOUPLES
LOT N° 11 PEINTURE
LOT N° 12 ELECTRICITE et SSI
LOT N° 13 Chauffage Ventilation Plomberie
LOT N° 14 ELEVATEURS
LOT N° 15 CUISINE
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse avec les critères de pondération détaillés comme suit : Prix 50% / Valeur technique 50%
Date limite de remise des offres : Vendredi 18 mars 2022 à12h00.
DCE disponible par envoi dématérialisé sur demande auprès de travaux@sauvegarde58.org ou au 06 88 44 54 00.

NIÈVRE

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ETINCELLES DE LA LOIRE
SAS au capital de 2.000€. Siège social : 24, rue François Mitterrand 58000 NEVERS. RCS 851 831 636 NEVERS.
L'AGE du 23/12/2021 a décidé de transférer le siège social au 23 rue du 14 juillet 58000 NEVERS, à compter du 01/01/2022. Mention au RCS de NEVERS.

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SONOMA

SAS en liquidation
au capital social de 50000 Euros
Siège social : 103 Bis route de Cours
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
SIREN 631 880 465 R.C.S. NEVERS

Le 15 décembre 2021, par Assemblée Général Extraordinaire, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15 décembre 2021. Madame Suzanne DARGENT demeurant 84 rue des Vignes 58200 COSNE COURS SUR LOIRE, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 84 rue des Vignes 58200 COSNE COURS SUR LOIRE.
Pour avis.

ITILYA CYBERDEFENSE

SARL au capital de 8 000€, 7 bis boulevard de la République, 58000 NEVERS, 833 071 434 RCS Nevers. L'AGE a décidé, le 15/1/2022, de nommer nouveau gérant, Mr GUIRIO MATHURIN GNANDE, 14 Avenue Dianoux, 92600 ASNIERES SUR SEINE en remplacement de Mr NOMBO DJEMBO ALVAIN EUDES décédé. Mention au RCS de Nevers

MODIFICATION DU CAPITAL

Aux termes du PV des DUA du 08.12.2021 et des décisions de la gérance du 12.01.2022 de la société **SOCIETE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES DE PROFESSION LIBERALE DE BIOLOGISTES MEDICAUX ARPARIEL**, SPFPLARL au capital de 120.000 € sise 128 rue de la Raie – 58000 NEVERS, immatriculée 881 610 091 RCS NEVERS, il a été :
- décidé de réduire le capital social d'une somme de 94.000 € pour le ramener à 26.000 € par voie de rachat et d'annulation de 94.000 parts sociales, à la valeur unitaire de 1,49 €, ce qui rend nécessaire la publication suivante :
Ancienne mention : 120.000 € (Cent vingt mille euros)
Nouvelle mention : 26.000 € (Vingt-six mille euros)
Modification sera faite au RCS de NEVERS.

FIDUCIAL SOFIRAL
12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028

AVIS DE CONSTITUTION

Acte sous seing privé en date à CORBIGNY du 25.01.2022, constitution d'une SARL dénommée **RITU'ELLES BEAUTE** au capital de 1 000 euros, dont le siège social est à CORBIGNY (58800), 17 Rue des Forges, ayant comme objet : Institut de beauté: Soins du corps et du visage (bien-être, endermologie); soins esthétiques et de beauté naturels et bio; manucure et onglerie; maquillage; épilation... Achat et vente de produits de soins et de beauté pour le visage et le corps et plus généralement tous produits ou accessoires ayant trait directement ou indirectement à l'activité, créée pour une durée de 99 ans à compter de la date de son immatriculation de la Société au RCS. Gérance: Julie CHAUVET, dt 22 Rue de Vézelay 58800 CORBIGNY
Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.
Pour avis, la Gérance

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCM DES GASTRO-ENRERO LOGUES

DU VAL DE LOIRE
Société Civile de Moyens en liquidation
au capital de 609,80 €
Siège Social : 49, Boulevard Jérôme Trésaguet
58000 NEVERS
432 362 341 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 19/01/2022, les associés ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Christian ALLARD dt à NEVERS (58) – 21, rue Adam Billaut de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du 31/12/2018. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : NEXSON ENGINEERING
Forme sociale : SAS
Capital social : 50 000 €
Siège social : 685, rue Jules Verne - 58600 GARCHIZY
Objet social : Étude, conception, réalisation, fabrication d'échangeurs thermiques avec la technologie de fabrication additive - Réalisation de prototypes.
Durée : 99 ans
Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix
Transmission d'actions : Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés
Présidente : La société NEXSON CORPORATION sise à PARIS (15ème) - 19, rue Auguste Chabrières (891 083 107 RCS PARIS)
Immatriculation : RCS de NEVERS

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

DETERGENCE INDUSTRIELLE FRANCAISE

DIF Société par actions simplifiée
au capital de 40 000 euros
Siège social
Rue du Tremblat - ZI de Villechaud
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
302 555 222 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 22 décembre 2021, il a été décidé de révoquer Monsieur Amaury LA FONTA de ses fonctions de représentant permanent de la société PSAI DEVELOPPEMENT, Directrice Générale de la Société DIF, et de nommer en qualité de nouveau représentant permanent de la Société PSAI DEVELOPPEMENT, à compter du même jour et sans limitation de durée, Monsieur Jean-Noël REY, né le 25 décembre 1965 à VALENCE (26), demeurant à STPERAY (07130) Route du Pin – quartier Ferraton.Pour avis.

Alciat-Juris
Société d'avocats

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Siège Social
BOURGES - 4 rue Porte Jaune
Cab. Sec.
VIERZON - 5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

MODIFICATION DU CAPITAL

ALPHA TRANSPORTS

Société par Actions Simplifiée
à Associé Unique
au capital de 10 000 euros
Siège social
3, impasse des Taupières
58000 NEVERS
RCS NEVERS 889 070 744

Selon décisions de l'Associé unique du 20/01/2022, le capital social a été augmenté de 25 000 euros pour être porté à 35 000 Euros. L'adresse du siège social a également été modifiée.Les mentions antérieurement publiées sont modifiées ainsi qu'il suit, à compter de ce jour.
Anciennes mentions :Capital social : 10 000 € divisé en 1000 actions de 10 €Siège social : 3, impasse des Taupières 58000 NEVERS
Nouvelles mentions :Capital social : 35 000 € divisé en 3500 actions de 10 €Siège social : 4, impasse des Taupières 58000 NEVERS
Pour avis, le Président

FIDUCIAL
Sofiral

AVIS DE CONSTITUTION

Acte sous seings privé en date à NEVERS du 25.01.22 : constitution d'une SASU dénommée **J.A.I.M**, dont le siège social est à MARZY (58180), Route de Fourchambault, d'une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au RCS, dont le capital social sera de 2 000 €. Objet: Achat, vente de parfums, de cosmétiques, de parfums d'intérieur, coffrets ou pack cadeau; Achat, vente de produits et accessoires liés à cette activité (accessoires de mode, maroquinerie, bijoux…) et ce, par tous moyens en magasin, en ligne, sur foires et salons. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : M. Antony MONTEIRO, dt 21 Route de Jouet 18320 COURS-LES-BARRES. Immatriculation au RCS de NEVERS. Le Président

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCM DU VAL DU SAUZAY
Société Civile de Moyens au capital de 60 €
Siège social : 7, rue Nicolas Colbert – 58210 VARZY
840 805 527 RCS NEVERS
Il résulte d'une AG du 01/04/2021 la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du même jour :
- Co-Gérance :
* anciennes mentions : Mme Sandrine AUBE et Mme Aurélie CIUDAD
* nouvelles mentions : M. Thomas COILLAC dt à CLAMECY (58) – 48, rue du Président Wilson et Mme Vanessa ROY-BAPTISTA dt à CLAMECY (58) – 31, rue des Récollets

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI P.M.B SAINT AGNAN

Société civile Immobilière
au capital de 1 372,04 €
Siège social : 2 Rue du Cimetière
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
405 375 627 RCS NEVERS
Liquidateur : Monsieur Bruno LUTIGNIER

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 novembre 2021, les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat, puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS. Pour avis, le liquidateur,

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

PLACE CARNOT S.A.S

SAS au capital de 100 €
3 rue de la Basilique 58000 Nevers
908 187 925 RCS Nevers

Le 20.01.2022, l'AGE a décidé d'ajouter à l'objet social les activités suivantes : l'acquisition en vue de la revente, de tous bien et droits immobiliers, titres de sociétés immobilières, marchand de biens, location de tous biens et droits immobiliers

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : SCI ISEO ; Siège social : 41, Avenue Colbert – 58000 NEVERS ; Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 100 € ; Co-Gérance : M. François SALERNO et Mme Mélanie LE PERSON dt ensemble à NEVERS (58) – 41, Avenue Colbert ; Immatriculation de la société au RCS de NEVERS. Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la Société donné par décision collective extraordinaire des associés.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 12/01/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination :**
FARGUES
Forme : Société à Responsabilité Limitée
Objet social : Boulangerie, pâtisserie, viennoiserie, confiserie, glaces, sandwicherie et plats préparés, traiteur, boissons chaudes et froides, salon de thé.
Siège social : 40 rue du Commerce, 58200 COSNE COURS SUR LOIRE.
Capital : 7 500 €.
Gérance : FARGUES Antoine demeurant 41 rue Grande 77760 BOULANCOURT ;
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

NOMINATION DE CO-GÉRANT

DU BOURG

Société à responsabilité limitée
au capital de 500 euros
Siège social : Le Bourg -
58270 CIZELY
RCS NEVERS 524 144 094

Par une décision du 18.01.2022 l'associé unique a nommé Co-Gérant Mme Christine CHATELAIN, demeurant 24 rue Gresset 58000 NEVERS, à partir du même jour et pour une durée indéterminée. Pour avis.

AVIS DE CONSTITUTION

ANSA.
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros.
Siège social :
6 rue du Domaine du Bouchot.
58150 POUILLY SUR LOIRE
Aux termes d'un ASSP en date à MONTPELLIER du 25/01/2022, il. a été constitué une société présentant les caractéristiques. suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière. Dénomination sociale : ANSA. Siège social : 6 rue du Domaine. du Bouchot, 58150 POUILLY SUR LOIRE. Objet social : La. Société a pour objet :- l'acquisition, l'administration, la. gestion, la construction, et, plus généralement, la mise en. valeur et l'exploitation notamment par bail, location ou. autrement, de tous biens ou droits immobiliers à quelque. endroit qu'ils se trouvent situés,-l'obtention de toutes. ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou. sans garanties hypothécaires destinés au financement des. acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de. réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société. ;- la prise de participation dans toutes sociétés. immobilières,- éventuellement et exceptionnellement. l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la. Société, au moyen de vente, échange ou apport en. société,Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de. l'immatriculation de la Société au RCS de Nevers. Capital. social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en. numéraire. Gérance : Nicolas ANDRE, demeurant 27 Rue St. Pierre de Trivisy, 34000 MONTPELLIER. Clauses relatives aux. cessions de parts :dispense d'agrément pour cessions à. associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du. cédant agrément des associés représentant au moins les. trois-quarts des parts sociales. Pour avis. La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

FORME : Société par Actions Simplifiée
DENOMINATION : MaTiRoAn
CAPITAL : 1.000 euros
SIEGE : 161, rue de la Raie, 58000 NEVERS
OBJET : la prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés ou entreprises constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, libérales, industrielles, commerciales, financières,agricoles, immobilières
DUREE : 99 ans
PRESIDENT : M. Eric, Serge WILMO né le 15 mai 1970 à VELIZY-VILLACOUBLAY(78140) demeurant 92, Rue des Montapins, 58000 NEVERS
ADMISSION AUX ASSEMBLEES : Tout Associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque Associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
EXERCICE DU DROIT DE VOTE : chaque action donne droit à une voix.
AGRÉMENT DES CESSIONS D'ACTIONS : Toute transmission par quelque moyen que ce soit d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital est soumise, sauf lorsqu'elle est réalisée au profit d'un Associé et en cas de succession, à un ascendant ou à un descendant, à l'agrément préalable de la collectivité des Associés.
Mention sera faite RCS NEVERS.

ARCOGEST
expertise comptable
artisanat • conseil • gestion

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 17 janvier 2022 est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : **HOLDING BAZOT**
FORME : Société par actions simplifiée
CAPITAL SOCIAL fixe de : 10 000 euros, divisé en 1 000 actions de 10 euros chacune, attribuées à l'actionnaire unique
SIEGE SOCIAL : 155, Route des Bertranges – 58400 RAVEAU
OBJET : La prise de tous intérêts et participations dans toute société, affaire ou entreprise, par tous moyens de droits, la gestion de ces participations, la fourniture de prestations de services intellectuels ou matériels se rapportant aux activités des sociétés dans lesquelles la société a des participations.
DUREE : 99 années
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout actionnaire peut participer aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
CESSION D'ACTIONS ET AGREMENT : Les cessions par l'actionnaire unique sont libres et en cas de pluralité d'actionnaires soumises à agrément de la collectivité des associés délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les décisions extraordinaires.
PRESIDENT : Monsieur BAZOT Damien demeurant 155, Route des Bertranges – 58400 RAVEAU
Immatriculation au RCS de NEVERS
Pour avis,

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Par jugement en date du 24/01/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
SAS INSTINCT BASSBOAT
2, CHE DE LA CROIX MOUSSEAUX - 58270 SAINT-BENIN-D'AZY
RCS/RM 58 : 802 284 075
Le Greffier,

DISSOLUTION

B.C.I.

Société par actions simplifiée
Au capital de 2.000 euros
Siège social : SAINT-ELOI (Nièvre)
7 rue de Venille Trangy
RCS NEVERS : 884.391.970

Décision : Assemblée générale extraordinaire du 31/12/2021
Objet : Dissolution amiable
Liquidateur :
Monsieur Didier BONNEROT demeurant à SAINT-ELOI (Nièvre) -7, rue de Venille, Trangy.
Siège de la liquidation : SAINT-ELOI (Nièvre) - 7, rue deVenille, Trangy.
Lieu où la correspondance doit être adressée : SAINT-ELOI(Nièvre) - 7, rue de Venille, Trangy.
Dépôt : Au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS
LE LIQUIDATEUR

FIDAL
Société d'Avocats
Marbotte Plaza – 2B Avenue de Marbotte
21000 DIJON

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

NAUDET SAPINS DE NOEL

SAS au capital de 854 700 euros
Siège social : 58230 PLANCHEZ
431 863 757 RCS NEVERS

L'assemblée générale du 17/12/2021 a pris acte de l'expiration du mandat de la société ETC, commissaire aux comptes suppléant et a décidé de ne pas procéder à son renouvellement ni à son remplacement.

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été procédé à la création du GFA HENARD prenant effet au 1er janvier 2022 et disposant des caractéristiques suivantes :
FORME : GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE
OBJET : La propriété, la gestion et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole, l'achat et la dation de tous immeubles à destination agricole et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.
DENOMINATION SOCIALE : GFA HENARD
SIEGE SOCIAL : 11 Route de Tannay - Champagne - 58190 METZ LE COMTE
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.
CAPITAL SOCIAL : 2 000 euros
APPORTS EN NUMERAIRE des ASSOCIES :
- Alain HENARD : 20 euros
- Mme Vanessa HENARD : 990 euros
- Monsieur Romain HENARD : 990 euros
GERANCE : M. Alain HENARD, domicilié 11 Route de Tannay - Champagne - 58190 METZ LE COMTE, Mme Vanessa HENARD, domiciliée 2212 Route de Curtis - Nyon - 58130 VAUX D'AMOGNES et M. Romain HENARD, domicilié 2 rue Pitois - Champagne - 58190 METZ LE COMTE
CESSION DE PARTS : Toute cession a une personne non associée fait l'objet d'un agrément
IMMATRICULATION : La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis, Les fondateurs

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé à VARENNES VAUZELLES. en date du 25/01/2022, il a été constitué une société civile. immobilière présentant les caractéristiques suivantes :Forme. sociale : Société civile immobilière. Dénomination sociale GROUILLER SOURZAC. Siège social : 16 rue Marcel Cachin 58640. Varennes Vauzelles. Objet social : L'acquisition,. l'édification, la prise à bail, la location, la. sous-location de tous biens et droits immobiliers, bâtis et. non bâtis. Et plus généralement, la propriété et la gestion. de tous immeubles et droits immobiliers.Durée de la. société : 99 années à compter de la date de son. immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Capital variable : 1000 euros Co-Gérants :- Monsieur. GROUILLER Benjamin, demeurant 16 rue Marcel Cachin 58640. Varennes Vauzelles.- Madame SOURZAC Marine, Demeurant 16 rue. Marcel Cachin 58640 Varennes Vauzelles. Immatriculation de. la Société au Registre du commerce et des Sociétés de. Nevers. Pour avis, la Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marie CHERAMY, notaire a NEVERS,3, rue Henri Barbusse, le 14 janvier 2022, il a été constitue une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
DÉNOMINATION : « VALCANA »,
FORME : Société par Actions Simplifiée, CAPITAL SOCIAL : nulle cinq cents euros (1 500,00 €), divise en 10 actions de 150,00 € chacune, numérotes de 1 a 10.
SIÈGE SOCIAL : NEVERS (58000) 8 me de la Pelleterie.
OBJET : L'exploitation de tous fonds de commerce d'habillement, de décoration, d'accessoires de mode, de chaussures, d'art de la table, de photographie, de produits locaux, de meubles et rénovation de meubles, en sédentaire ou sur marches et/ou brocantes, par correspondance ou en ligne,conseil en décoration.
DURÉE : 50 années a compter de la date de son immatriculation au RCS.
RCS : NEVERS
ASSOCIE UNIQUE : Madame Nathanaelle Catherine CAS, demeurant a SERMOISE-SUR-LOIRE(58000), 7, rue des Trappes,Née a CHENOVE (21300), le 6 décembre 1980.
PRÉSIDENCE : Madame Nathanaelle CAS.

MODIFICATION

CUMA DE ST LEGER DE FOUGERET

N° d'agrément : 58-191
RCS NEVERS 320 598 451

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CUMA « DE ST LEGER DE FOUGERET » à St Léger de Fougeret, réunie le 20 Mai 2021, a décidé
- de mettre en conformité ses statuts avec l'arrêté du 20 Février 2020,- de transférer son siège social de Champs – 58120 ST LEGER DE FOUGERET à Les Bordets – 58120 ST LEGER DE FOUGERET
Le Président de la CUMA

FIDUCIAL
Sofiral

12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028

DISSOLUTION

ART ET COIFFURE,

SARL en liquidation au capital de 7 500 €,
8 Rue des Aulnaies
58450 NEUVY-SUR-LOIRE,
447 882 150 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 31.01.2022, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour avec cessation d'activité à la même date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Mme Patricia BOURDAIS, dt 8 Rue des Aulnaies 58450 NEUVY-SUR-LOIRE, a été nommée en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du liquidateur. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

MODIFICATION DU CAPITAL

MURLANIUM

Société civile au capital de 1.000 €
Siège social :
Le Bourg 58700 MURLIN
444 931 570 R.C.S. Nevers

Suivant procès-verbal en date du 3 janvier 2022, par décision de l'assemblée des associés, le capital social a été augmenté de 13.100 € pour être porté à la somme de 14.100 €, par émission de 1.310 parts sociales nouvelles de 10 € de valeur nominale chacune.
En conséquence, les articles 7 et 22 des statuts ont été modifiés.
Mention sera portée au RCS de Nevers.
La gérance.

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 20 mai 2011, Madame Jeannine Marie Andrée POMAREDE, en son vivant retraitée, demeurant à LA CHARITE-SUR-LOIRE (58400) EHPAD "Les Opalines" 50 rue de la Résistance, née à PARIS 18ÈME ARRONDISSEMENT (75018) , le 7 septembre 1937, veuve de Monsieur Georges Charles André DOMIN, décédée à LA CHARITE-SUR-LOIRE (58400), le 13 janvier 2021, a consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Valérie CLERGET, Notaire Associé à LA CHARITE SUR LOIRE (58400), le 27 janvier 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Valérie CLERGET, Notaire Associé à LA CHARITE SUR LOIRE (58402), 37 ter Avenue Maréchal Leclerc, BP 47, référence CRPCEN 58051, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

YONNE

EMS ELECTRONICS

SASU au capital de 100€ Siège social: 9 Pl Marechal Leclerc 89000 Auxerre 848375382 RCS AUXERRE. Par décision en date du 01/03/2019 l'associé unique a décidé : la dissolution de la société et sa mise en liquidation. Liquidateur: Fize Nicolas, 26 La Fosse Simon 89116 Saint Romain Le Preux. Siège de la liquidation au siège social de la société. Dépôt RCS AUXERRE.

EMS ELECTRONICS

SASU au capital de 100€ Siège social: 9 Pl Maréchal Leclerc 89000 Auxerre 848375382 RCS AUXERRE. Par décision en date du 05/04/2019 l'associé unique a décidé : d'approuver les comptes de liquidation, de donner quitus au liquidateur pour sa gestion, de le décharger de son mandat et de constater la clôture de liquidation. Dépôt RCS AUXERRE.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI LA VALENTINE

SCI au capital de 1000€
Siège social: 39 Rue Principale
89520 Levis
509675336 RCS AUXERRE

L'AGE du 17/01/2022 a décidé : d'approuver les comptes de liquidation, de donner quitus au liquidateur pour sa gestion, de le décharger de son mandat et de constater la clôture de liquidation. Dépôt RCS AUXERRE.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 22/01/2022, la **SASU EMS** a été constituée. Sigle: EMS. Capital: 1000 € Siège: 26 La Fosse Simon 89116 Saint Romain Le Preux Objet: Commerce d'équipements automobiles, création et modification de fichiers binaires, conseil et analyse en électronique automobile, formations Durée: 99 ans Président: Nicolas Fize, 26 La Fosse Simon 89116 Saint Romain Le Preux . La cession des actions de l'associé unique est libre. Chaque action donne droit à une voix. RCS: SENS

KA
KACERTIS AVOCATS
46 rue Félix Faure 44000 NANTES
Tél. 02 40 73 08 23

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

PARAMEDICAL SENS

Société civile immobilière
au capital de 1.000 euros
Siège social : 7-9 rue Victor Guichard
89100 SENS
533 732 723 RCS SENS

COGERANCE
Par décisions collectives des associés en date du 31 décembre 2021, il a été pris acte de la démission de ses fonctions de cogérante de Mme Emilie HENDRICKX à compter du 1er janvier 2022 et de la nomination, à compter du même jour, pour une durée non limitée, de Mme Céline CAVEZIAN, demeurant 6 les Places de Villes – 89140 EVRY, aux fonctions de cogérante.

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT

SOCIETE EQUIP'BURO Société par actions simplifiée au capital de 7.622,45 euros Siège social : 5 Rue de l'Europe - 89380 APPOIGNY 328.179.072 RCS AUXERRE Le 17 JANVIER 2022, l'associée unique a pris acte de la démission de Monsieur Crescent MARAULT de ses fonctions de Président et décidé de pourvoir à son remplacement en désignant, à compter de ce jour et pour une durée illimitée Monsieur Frédéric, Marcel, Marius GAUX demeurant à MONT SAINT SULPICE (89250) – 16 Rue des Brûleries.

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 21/01/2022, à SENS.Dénomination : VINEMARIALIS.Forme : Société à responsabilité limitée.Objet : Coiffure pour hommes, femmes, enfants ; Soins de beauté, manucure, bimbeloterie ; Vente de produits cosmétiques, parfumerie, esthétique, accessoire de mode.Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 1000 euros Siège social : 47 rue de la Pépinière, 89100 SENS.La société sera immatriculée au RCS SENS.Gérant : Monsieur Vincent VERGERON, demeurant 5 rue Vercingétorix, 75014 PARIS Pour avis.La gérance

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 5 janvier 2022 à MIGENNES, il a été constitué une société civile. Dénomination sociale : MASTY Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, et la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société. Capital social : 75 000 euros Siège social : 9 rue Olympe de Gouges, 89400 Migennes Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés Apports : Parts de société à responsabilité limitée pour un montant de 75 000 €. Gérant : M. Mustafa AKKAS et Mme Ayla AKKAS demeurant ensemble 9 rue Olympe de Gouges, 89400 Migennes Cessions de parts : Toute cession de parts est soumise à l'agrément préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis et mention, la gérance.

DISSOLUTION

ST INVEST

SASU en liquidation
au capital de 1 000 euros
Pépinière d'entreprises du Jovinien - Avenue de Sully Prolongée
89300 JOIGNY
RCS SENS 888 523 438

Suivant délibération de l'AGE du 30/09/2021, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/09/2021 et sa mise en liquidation.L'AG a nommé comme liquidateur Stéphane TAILLANDIER demeurant 18 Rue Anatole France (89100) SENS et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.Le siège de liquidation est fixé au siège social.C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS Pour avis, le liquidateur,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 5 janvier 2022 à MIGENNES, il a été constitué une société civile. Dénomination sociale : **FAMCO** Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, et la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société. Capital social : 75 000 euros Siège social : 19 rue Pierre Larousse, 89400 Migennes Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés Apports : Parts de société à responsabilité limitée pour un montant de 75 000 €. Gérant : M. Salim COBAN et Mme Aliyne COBAN demeurant ensemble 19 rue Pierre Larousse, 89400 Migennes Cessions de parts : Toute cession de parts est soumise à l'agrément préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis et mention, la gérance.

SUCCESSION

Suivant testament olographe du 14 mars 2018, Madame Simone Fernande BILLON, veuve de Monsieur Maurice Georges GAUDE, demeurant à SCEAUX (Yonne) 6 rue de la Revenue, née à SAINT AGNAN (Yonne) le 06 octobre 1924, décédée à SEMUR EN AUXOIS (Côte d'Or) le 28 avril 2021 a institué un légataire universel.Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Gérard LEGUY, notaire à AVALLON(Yonne), le 17 janvier 2022, duquel il résulte que le légataire rempli les conditions de sa saisine.Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession :Me LEGUY, notaire à AVALLON (89200) 4, rue de Lyon, références CRPCEN : 89031, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament, ce dépôt a été enregistré par le greffe du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE le 19 janvier 2022.En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.Pour avis Maître Gérard LEGUY

RÉDUCTION DU CAPITAL

DR CULTOT

Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée à associé unique
Au capital de 194 600,00 euros
Siège social : 9 place du Commerce – 89240 CHEVANNES
903 058 170 RCS AUXERRE

Par acte sous seing privé en date du 21 décembre 2021, l'associée unique a décidé de réduire le capital social par voie d'annulation de 672 parts sociales. Aux termes d'un procès-verbal établi le 25 janvier 2022, l'associée unique a constaté que la réduction de capital se trouvait définitivement réalisée, et que le capital se trouvait par conséquent ramené à la somme de 127 400 €. Ancienne mention : capital de 194 600 € Nouvelle mention : capital de 127 400 € Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS d'AUXERRE. Pour avis, le gérant

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 21/12/2021, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : AD-DEXPERT MDT.Objet social : Portage salarial.Siège social : Bâtiment le Sémaphore 2 avenue de la Gare 89700 Tonnerre.Capital :10000 €. Durée : 99 ans. Président : Mme DECAP Patricia, demeurant 10 chemin de la Bitorderie 77260 La Ferté-sous-Jouarre. Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions,chaque action donnant droit à une voix.Clause d'agrément : Cessions libres entre associés et soumises à agrément dans les autres cas.Immatriculation au RCS d'Auxerre

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SAS 12 NOVEMBRE

SAS au capital de 10.000 €
14-16 Avenue Jean Jaurès
AUXERRE (89)
RCS AUXERRE 891 362 790

Aux termes de l'AG du 23/12/2021, il a été décidé de transférer le siège social d'AUXERRE (89) - 14-16 Avenue Jean Jaurès à AUXERRE (89) - 27 Place de l'Hôtel de Ville à compter du même jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.Mention au RCS d'AUXERRE.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans d'une société civile dénommée SCI JEANNIN SAINT-LUC au capital de 1.000 €, dont le siège social est à AUXERRE (89000) 55, av. Charles de Gaulle, ayant notamment pour objet, l'acquisition,la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel,commercial ou industriel ; la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés,dont elle aura la propriété. La SAS JEANNIN IMMOBILIER capital de 1.000 € siège social à AUXERRE (89000) 55, av. Charles de Gaulle, 903 151 462 RCS AUXERE, représentée aux présentes par son Président, M. Yves JEANNIN demeurant à AUXERRE (89000) 40, av. Charles de Gaulle a été nommée gérant. Les cessions de parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec le consentement des associés donné par une décision collective extraordinaire à la majorité des 2/3 des parts. Immatriculation au RCS d'AUXERRE.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 24 janvier 2022, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : H.M 89. Capital : 20000 euros.Siège : 7 RUE HERIC, 89000 AUXERRE.Objet : L'acquisition par voie d'achat, d'échange ou autrement de tous immeubles bâtis ou non, leur détention, leur administration pour ses associés, la restauration et la construction de tous immeubles,la mise à disposition de tout ou partie des immeubles au bénéfice des associés et/ou la location de tout ou partie des immeubles de la société.Durée : 99 ans. Gérance : MrKADA EL MEHDI demeurant 7 RUE HERIC, 89000 AUXERRE. Mr KADA HASNA demeurant7 RUE HERIC, 89000 AUXERRE.Immatriculation au RCS de Auxerre

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

OTIS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 12.000,00 Euros
Siège social : 18, Rue Olympe de Gouges
92600 ASNIERES
889 237 814 R.C.S NANTERRE

Suivant décisions de l'Associé unique du 15 Décembre 2021, il a été décidé de transférer le siège social au 17, Route de la Collate – 89320 VAUMORT, à compter du même jour. Le Président de la société reste Monsieur Sambas HAMADOU, née à IVRY-SUR-SEINE (94), demeurant 20-22, Rue Gabriel Péri – 92120 MONTROUGE.
Mention sera faite au R.C.S. de NANTERRE
La société sera immatriculée au R.C.S. de SENS.

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 24/01/2022 ouvrant une procédure de sauvegarde au profit de la **SAS STEELYRAV** 13 rue Colonel Rozanoff 89000 Auxerre (gestion d'équipements sportifs). RCS Auxerre 812614204. CIP 4510. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 24/01/2022 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl SARL PARC DE LOISIRS DU CHABLISIEN** 2 rue de la Tuilerie Cidex 522 Lordonnois 89144 Ligny-le-Châtel (vente d'engins motorisés). RCS Auxerre 491815718. CIP 4512. Administrateur : la SELARL BCM en la personne de Me CARBONI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 24/01/2022 ouvrant une procédure de liquidation judiciaire au profit de **Monsieur Olivier Franck Charles MICHAUD** 20 Grande Rue 89600 Saint-Florentin (achat vente d'optique). RCS Auxerre 398292151. CIP 4507. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 24/01/2022 ouvrant une procédure de Liquidation Judiciaire au profit de la **Sci SCI LES MIME** 20 Grande Rue 89600 Saint-Florentin (acquisition de biens immobiliers). RCS Auxerre 519359566. CIP 4508. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 24/01/2022 ouvrant une procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl CASA D'ISABEL** 39 avenue Jean Mermoz 89000 Auxerre (commerce de produits d'alimentation générale). RCS Auxerre 881645170. CIP 4509. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 24/01/2022 ouvrant une procédure de Liquidation Judiciaire au profit de la **Sàrl COMMUNICATION ACTIVE SARL** 10 rue des Promenades 89440 Joux-la-Ville (services aux entreprises). RCS Auxerre 348142225. CIP 4511. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 24/01/2022 ouvrant une procédure de liquidation judiciaire au profit de la **SAS à associé unique SAJE COIFFURE** 18 rue Grande 89240 POURRAIN (salon de coiffure). RCS Auxerre 830531950. CIP 4513. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 26/01/2022 prononçant la réouverture de la procédure de Liquidation Judiciaire au profit de la **SARL FORTEC** 32 Clos Saint Julien 89000 AUXERRE (acquisition de biens immobiliers). RCS Auxerre 452314636. CIP 3176. Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE.

Jugement du Tribunal de Commerce de Paris en date du 25/01/2022 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la **Sàrl SARL LOUPANED** 5, rue de l'Horloge 89000 Auxerre (RCS PARIS 482.000.874).

RECTIFICATIF

SCI 5 RUE DES CONSULS
52 avenue d'Auxerre -
89000 ST GEORGES SUR BAULCHE
RCS AUXERRE 950 346 742
Rectificatif à l'annonce parue le 28 janvier 2022,concernant la SCI 5 RUE DES CONSULS Au lieu de lire : "Mr Patrick BRANCHU, demeurant à AUXERRE,10 rue Girard"Il y a lieu de lire : "Mr Patrick BRANCHU, demeurant à AUXERRE, 2 impasse Saint Loup"

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

GS46

SARL au capital de 500 €
Siège social : 9 Rue Docteur Andre Ragot
89100 SENS
903589493 RCS de SENS

Par AGE du 15/12/2021, il a été décidé à compter du 15/12/2021 : - De prendre pour nouvel objet social les activités de : BARDAGE
Statuts modifiés en conséquence
Mention au RCS de SENS

DISSOLUTION

LES MAINS D'OR

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 €
Siège social 160 Rue Déportés et de la Résistance
89100 SENS
897 856 738 R.C.S. de SENS

Aux termes d'une AGE en date du 19/11/2021, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour, il a été nommé liquidateur M. WU Wei, demeurant 1 boulevard Stanislas Girardin Résidence les Bergeronettes, Bat B3 76140 LE PETIT-QUEVILLY. Le siège de liquidation est fixé au siège social.

S.J.B.
Société d'Avocats

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

FACON EXPRESS Société par actions simplifiée au capital de 104 000 euros Siège social : Z.I. des Bréandes, 89000 PERRIGNY PRES AUXERRE 312 364 326 RCS AUXERRE Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 21 décembre 2021 il résulte que les mandats de Madame Martine AVENARD, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la Société MICHAËL FONTAINE & ASSOCIES, Commissaire aux Comptes suppléante, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes. POUR AVIS Le Président

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ST INVEST

Société en liquidation amiable
SASU au capital de 1 000 €
Pépinière d'entreprises du jovinien - Avenue de Sully prolongée
89300 JOIGNY
883 523 438 RCS SENS

Par un PV d'AGE du 30/09/2021, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, M. Stéphane TAILLANDIER demeurant à SENS (89100) 18 rue Anatole France, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite assemblée.Les actes, pièces et comptes définitifs de la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de SENS.Pour avis Le Liquidateur

S.J.B.
Société d'Avocats

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

JULIO & RAFAËL ELECTRICITE GENERALE

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 10 Rue de Bourgogne - 89000 AUXERRE
899 112 072 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 24 janvier 2022, l'associé unique a pris acte de la démission de Monsieur Julio GONCALVES RODRIGUES de ses fonctions de Directeur Général, à compter du 24 janvier 2022 et décide de ne pas procéder à son remplacement.

DISSOLUTION

EARL DE LA COUR BARRÉE

EARL au capital de 109 702 € Siège social : Chez M. SEGUENOT Pascal - La cour Barrée - 89290 ESCOLIVES SAINTE CAMILLE 349 061 663 RCS AUXERRE Dissolution et nomination du liquidateur Aux termes d'une décision de l'associé unique du 31 décembre 2021, la dissolution anticipée de la société a été décidée et il a été mis fin aux fonctions du gérant à compter de cette date. M. Pascal SEGUENOT demeurant à ESCOLIVES SAINTE CAMILLE (Yonne) - La Cour Barrée - 1 chemin de la Motte, a été nommé aux fonctions de liquidateur. Il aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège social : à ESCOLIVES SAINTE CAMILLE (Yonne), Chez M. SEGUENOT Pascal - La cour Barrée, siège de la liquidation. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000). Pour avis, le liquidateur.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte de Me STRIEVI, Notaire à VAUVILLERS (70210), le 22 janvier 2022,a été constituée la société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes.Objet : l'acquisition, propriété, mise en valeur, administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers. Dénomination MEGA IMMO. Siège social LA-ROCHE-SAINT-CYDROINE (89400), 3 allée de Laxon. Durée de 50 ans. Capital social QUARANTE MILLE EUROS (40 000,00 EUR) d'apport en numéraires. Parts librement cessibles entre associés ou ascendant ou descendant d'eux, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés donné par une décision extraordinaire. Gérant Madame Cécile DIDIER demeurant FOUGEROLLES et SAINT VALBERT (70) 29 grande Rue.Société immatriculée au RCS d'Auxerre. Pour avis. Le notaire.

NON DISSOLUTION

SARL AUBGI PHONE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 500,00 €
Siège social : 54 rue du Temple
89000 AUXERRE
752 518 480 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 21 décembre 2021, la collectivité des associés a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société par application de l'article L. 223-42 du code de commerce. Pour avis, le gérant.

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

VOLUPRINT Société par actions simplifiée au capital de 15 000 euros Siège social : Z.I. des Bréandes, 89000 PERRIGNY PRES AUXERRE 523619096 RCS AUXERRE Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 21 décembre 2021, il résulte que Monsieur Frédéric LEDOUBLE, domicilié 5 Rue de Messine 75008 PARIS, a été nommé en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement de la Société MICHAËL FONTAINE & ASSOCIES, ancienne Commissaire aux Comptes suppléante devenue titulaire suite à la démission de Madame Martine AVENARD, Commissaire aux Comptes titulaire, pour la durée restant à courir de son mandat. POUR AVIS Le Président

CLÔTURE DE LIQUIDATION AMIABLE

TAXIS L DUVERNE

SASU en liquidation au capital de 4 000 €
Siège social : 4 chemin de la porte d'en haut
89580 COULANGES LA VINEUSE
879 069 094 RCS AUXERRE

Par décision du 19/11/2019, l'associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation amiable, déchargé de son mandat le liquidateur : Mme Laetitia DUVERNE demeurant 4 chemin de la porte d'en haut, 89580 COULANGES LA VINEUSE, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation amiable à compter du 19/11/2019.
Les comptes de liquidation amiable seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de AUXERRE.

DISSOLUTION

TAXIS L DUVERNE

Taxi duverne
SASU au capital de 4 000 €
Siège social : 4 chemin de la porte d'en haut
89580 COULANGES LA VINEUSE
879 069 094 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 19/11/2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 19/11/2019, et sa mise en liquidation.
A été nommé Liquidateur Mme Laetitia DUVERNE demeurant 4 chemin de la porte d'en haut, 89580 COULANGES LA VINEUSE avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 4 chemin de la porte d'en haut 89580 COULANGES LA VINEUSE adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de AUXERRE.
Mention en sera faite au RCS de AUXERRE.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : **JMF PATRIMOINE**. Forme : SASU société en liquidation. Capital social : 10000 euros. Siège social : 5 Rue DES PROTESTANTS, 89210 CHAMPLOST. 525028916 RCS de Sens. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 14 janvier 2022, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Julien DURVILLE demeurant 5 Rue DES PROTESTANTS, 89210 CHAMPLOST et prononcé la clôture de liquidation de la société. La société sera radiée du RCS du SENS.Le liquidateur

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

EARL DE THÈMES

EARL au capital de 10 000 € Siège social : 11 Grande rue – Thèmes – 89410 CÉZY 834 140 154 RCS SENS L'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2021 a pris acte de la démission de Mme Marie-Claire CALLE épouse MOREAU de ses fonctions de gérant. Pour avis, la gérance.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 11/01/2022, enregistré le 25/01/2022 au Service des Impôts des Entreprises d'Auxerre, bordereau numéro 5365, référence 8904P01 2022 A00113,
Monsieur TRUNDE Rodolphe, commerçant, demeurant 5 Cité des Fleurs, PONT-SUR-YONNE (89140), né le 08/08/1979 à PARIS 17ème (75), immatriculé sous le numéro 509 358 057 00016, A cédé à
La société S.A.R.L. MEG Maintenance Equipement de garage, au capital de 1 000 €, dont le siège social est 5 Cité des Fleurs PONT-SUR-YONNE (89140), représentée par Monsieur TRUNDE Rodolphe, en attente d'immatriculation au RCS de SENS,
Un fonds de commerce de maintenance équipement industriel,
Sis et exploité 5 Cité des Fleurs, PONT-SUR-YONNE (89140) comprenant clientèle, matériel, mobilier et passif d'exploitation,
La présente vente est consentie et acceptée moyennant le prix principal 80 000 Euros.
Entrée en jouissance au 1er février 2022.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales.
Pour le besoin des oppositions éventuelles, domicile est élu 5 Cité des Fleurs à PONT-SUR-YONNE (89140).

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 11 janvier 2022, à PONT-SUR-YONNE, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :
. Dénomination sociale : SARL MEG MAINTENANCE EQUIPEMENT DE GARAGE
. Capital social : 1 000 €, divisé en 100 parts de numéraire entièrement libérées de leur valeur nominale de 10 €,
. Début d'activité au 1er février 2022,
. Siège social : 5 Cité des Fleurs 89140 PONT-SUR-YONNE,
. Objet : Maintenance, installation, achat, vente d'équipement de garage et activités directes et indirectes.
. Durée : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
. Gérant : Monsieur TRUNDE Rodolphe, demeurant 5 Cité des Fleurs 89140 PONT-SUR-YONNE
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Sens.
Monsieur TRUNDE Rodolphe

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société :
Dénomination : **MY PHONE AUXERRE**
Forme : SASU
Siège social : 38 rue d'Egleny, 89000 AUXERRE
Capital : 500 €
Président : M. BARAOUZ Hafid demeurant 71 avenue Delacroix, 89000 AUXERRE
Objet : Achat vente de produit informatique téléphonie réparation, accessoire réparation téléphonique
Chaque action donne droit à une voix, cession d'actions : libre
Durée : 99 ans
Immatriculation au RCS d'AUXERRE.

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 14 janvier 2022,
Mademoiselle Rolande Josianne **GUEULET** , en son vivant retraitée, demeurant à AUXERRE (89000) 12 rue du Nil.
Née à AUXERRE (89000), le 17 février 1937.
Célibataire.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité Française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.
Décédée à AUXERRE (89000) (FRANCE), le 22 novembre 2021.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Vincent VILLECOURT, Notaire à AUXERRE (Yonne), 18-20 Boulevard du 11 Novembre, le 14 janvier 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Vincent VILLECOURT, notaire à AUXERRE18 et 20 Boulevard du Onze Novembre, référence CRPCEN : 89003, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

BGMS

SAS au capital de 267.104 €
Siège social :
Zone d'activité des Vauguillettes
14 Rue Saint Sauveur 89100 SENS
410 220 784 R.C.S. Sens

Aux termes d'un PV du 18/05/2021, l'AGO a décidé de ne pas renouveler le mandat du Commissaire aux comptes suppléant la SAS DYNA AUDIT, immatriculée au RCS PARIS 793 932 823, sis au 35 Rue de Rome 75008 PARIS. Dépôt TC SENS

SCI DU 108 AVENUE GALLIENI

SCI au capital de 1 829,39€, lle des Loups, Le petit Moulin, 94130 Nogent-sur-Marne, 381 140 359 RCS Créteil. L'AG a décidé, le 27/7/2018, de transférer le siège social de la société, le 1/1/2022, au 15, rue de Paris, Montholon, 89710, SENAN. Objet : Acquisition gestion administration et disposition de tous biens et droits immobiliers et mobiliers. Durée : 99 ans. Gérance : Mr PINON Eric, 15, rue de Paris, Montholon, 89710 SENAN. La société sera radiée du RCS de Créteil et ré-immatriculée au RCS de Sens

DISSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 décembre 2021 de BA PRO SAS en liquidation au capital de 10000 euros ayant son siège 3 Avenue Foch 89000 AUXERRE immatriculée 894198951 RCS AUXERRE a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur M. Hervé DEUILLET, demeurant 3 Avenue Foch 89000 AUXERRE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 3 Avenue Foch 89000 AUXERRE C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 31 décembre 2021 de BA PRO SAS en liquidation au capital de 10000 euros ayant son siège 3 Avenue Foch 89000 AUXERRE immatriculée 894198951 RCS AUXERRE a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Hervé DEUILLET, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Le bilan de clôture sera déposé au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Les Liquidateurs

CABEX

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à COURLON-SUR-YONNE en date du 20 janvier 2022, il a été constitué une SCI au capital de 1 000 euros présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : DES VIGNES – Siège social : 3 rue de Bray 89140 COURLON-SUR-YONNE. Objet : Acquisition et gestion de biens immobiliers. Durée : 99 ans. Gérance : Monsieur Patrice BOUDIN demeurant 3 rue de Bray 89140 COURLON-SUR-YONNE et Madame Anna-Bella PEREIRA demeurant 3 rue de Bray 89140 COURLON-SUR-YONNE. Agrément des cessions : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement des associés représentant des parts sociales. Immatriculation au RCS de SENS.

MODIFICATION DU CAPITAL

SCEV DOMAINE DES COEURIOTS

Société civile au capital de 88 000,00 €. Siège social : 37 rue du Pont - 89450 SAINT PÈRE. 750 346 116 RCS AUXERRE. L'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2021 : - A décidé d'augmenter le capital social de 16 100 €, ce qui le porte à 104 100 €, - A pris acte de la démission de Mme Claudette DEFERT née DEJUCQ de ses fonctions de gérant. - A nommé M. Yoann DEFERT, demeurant à SAINT PÈRE (Yonne), 35 rue du Colombier, aux fonctions de gérant. Pour avis, la gérance.

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

LÉATM

SAS au capital de 15.244,90 €
Siège social :
Zone industrielle du Moutois
89400 MIGENNES
384 473 534 R.C.S. Sens

Aux termes des décisions de l'associé unique du 26.01.2022 il a été pris acte de la démission de Mme Sylvie OWEN de ses fonctions de Président et décidé de nommer en remplacement M. Loïk Le Floch Prigent demeurant 34, rue Beaujon 75008 Paris.

DISSOLUTION

SAVANE PRODUCTION Société à responsabilité limitée Au capital de 1 000,00 euros Siège social : 12 Allée des Chênes, Domaine du Bois Lunain - 89690 CHEROY 478 183 106 RCS SENS Suivant décision de l'associée unique, celle-ci a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 20 décembre 2021. A été nommé liquidateur, pour la durée de la liquidation : Madame Stella JULIEN demeurant 50 avenue Maurice Ravel, 45320 COURTENAY. Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante : 50 avenue Maurice Ravel - 45320 COURTENAY, siège de la liquidation. Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce de SENS. Pour avis, le liquidateur.

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

EARL GUITARD

EARL au capital de 82 500 €. Siège social : les Robineaux des Cueillis - 89520 SAINTS. 380 852 426 RCS AUXERRE. L'AGE du 31 décembre 2021 a pris acte de la démission de M. Claude GUITARD et de Mme Chantal CAMEAU épouse GUITARD de leurs fonctions de gérant et décidé de proroger la durée de la société de 40 ans soit jusqu'au 21 février 2081. Pour avis, la gérance.

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : **SCI LES CONTOURS**. Forme : SCI. Capital social : 121959 euros. Siège social : 20 Rue DES GRELONNES, 89113 CHARBUY. 392189627 RCS Auxerre. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25 octobre 2021, les associés ont décidé, à compter du 25 octobre 2021, de transférer le siège social à 18 Rue de l'Ecole Normale - Résidence Soreya - Bâtiment B Appartement 34, 89000 Auxerre. Mention sera portée au RCS Auxerre.

AVIS AUX DROITS DE PREFERENCE

Conformément aux dispositions de l'article L.331-19 du Code Forestier avis est donné de la vente des biens ci-après :
A CHARBUY (89113) : AK236 11a 50ca, AK851 71a 63ca. Moyennant le prix principal de 2000€ payable comptant à la signature, outre la provision sur droits et frais d'acquisition.
Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë au bien vendu dispose d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en mairie et des présentes, pour faire connaître à Maître CHANTIER, notaire à APPOIGNY (89380), mandataire du vendeur qu'il exerce son droit de préférence dans les conditions de l'article précité.
Pour avis.
Me Hervé CHANTIER, notaire.

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LES CAVES SAINT CLEMENT Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros Siège social : 38 Rue de la République, 89100 SAINT CLEMENT 538752825 RCS SENS Aux termes d'une décision en date du 30/12/2021, l'associé unique a décidé : de transférer le siège social 38 Rue de la République, 89100 SAINT CLEMENT au 31 rue des Ponts 10400 NOGENT SUR SEINE à compter du 30/12/2021 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. POUR AVIS Le Président

AVIS

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne
Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188.
Le nouveau prix indicatif de référence du certificat coopératif d'associés (C.C. A.) est de 305,52 euros.
Il permet une progression de la valeur du CCA de 1,2% par rapport au prix de référence au 30 juin 2021.
Le Conseil d'Administration du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne du 28 janvier 2022 a fixé ce nouveau prix indicatif de référence du CCA, sur la base de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2021.
Ce prix a été validé par un cabinet externe, agréé par l'Autorité des Marchés Financiers. Il prendra effet à compter du 1er février 2022 et restera valable jusqu'au paiement du dividende.
Le communiqué financier complet peut être consulté sur www.credit-agricole.fr/ca-cb.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

ESPACE FLORE

SAS au capital de 305000€.
Siège : RUE SAINTE COLOMBE
89100 SAINT-CLEMENT
381 516 210 RCS SENS

L'AGO du 01/12/2021 a pris acte du départ du DG M. Rémy WETZEL. RCS SENS

CHANGEMENT DE GÉRANT

L'AGM du 27.01.2022, des associés de la SARL TONOPTIC,. capital de 108.000 euros, siège social à TONNERRE (89700) CC. Leclerc - Route de Paris, 524 629 532 AUXERRE, a constaté la. démission de Mme Sandrine AUSSAVY de ses fonctions de. cogérant et a nommé, pour la remplacer, pour une durée. illimitée, deux nouveaux cogérants. ANCIENNES MENTIONS. PUBLIEES : Gérants : Mme Sandrine BILLET, 2, rue de la. Tournelle - 89290 JUSSY et M. Romain CUBILLE 1, rue. d'Aguesseau - 89580 COULANGES-LA-VINEUSE ; NOUVELLES. MENTIONS : Gérants : M. Romain CUBILLE 1, rue d'Aguesseau -. 89580 COULANGES LA VINEUSE, M. Pierrick MAGNIEN 3, chemin de. Ronde - 89240 ESCAMPS et M. Charly MAGNIEN 10, voie Romaine - 89000 AUXERRE

CHANGEMENT DE GÉRANT

L'AGM du 27.01.2022, des associés de la SARL OPTIQUE DES CORDELIERS, capital de 250.000 euros siège social à AUXERRE. (89000) 14, place des Cordeliers, 479 062 549 RCS AUXERRE, a. constaté la démission de Mme Sandrine AUSSAVY de ses. fonctions de cogérant et a nommé, pour la remplacer, pour. une durée illimitée, deux nouveaux cogérants. ANCIENNES. MENTIONS PUBLIEES : Gérants : Mme Sandrine BILLET, rue de la. Tournelle - 89290 JUSSY et M. Romain CUBILLE 1, rue. d'Aguesseau - 89580 COULANGES-LA-VINEUSE ; NOUVELLES. MENTIONS : Gérants : M. Romain CUBILLE 1, rue d'Aguesseau -. 89580 COULANGES LA VINEUSE, M. Pierrick MAGNIEN 3, chemin de. Ronde - 89240 ESCAMPS et M. Charly MAGNIEN 10, voie Romaine - 89000 AUXERRE

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 29/12/2021 il a été constitué une EURL dénommée :
DYBRICO
Siège social : 105 RUE DES MIGNOTTES 89000 AUXERRE **Capital :** 1000 € **Objet social :** PETIT BRICOLAGE,JARDINAGE, AIDE A DOMICILE **Gérance :** M DAVID, CLAUDE HALLEUR demeurant 25 RUE GUYNEMER 89000 AUXERRE **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AUXERRE.

NOMINATION DE CO-GÉRANT

MILY'MO

Société civile immobilière
au capital de 1.500 €
Siège social : 2 LA CROIX GEORGES
89130 MOULINS SUR OUANNE
490 189 883 RCS AUXERRE

L'assemblée générale ordinaire en date du 7 décembre 2021, a. décidé de nommer en qualité de nouveau co-gérant de la. société Monsieur Hubert Boyer, demeurant 44 rue de Bielle -. 40150 SOORTS-HOSSEGOR.

CHANGEMENT DE GÉRANT

DE LA RAYE TORTUE

SCI au capital de 30 000 euros
Siège social : Le Val Dampierre
89330 ST JULIEN DU SAULT
429 724 073 RCS SENS

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale. Ordinaire du 10/12/2021 : Thomas BARRE, demeurant Les. Sauqueux n°10 89330 ST JULIEN DU SAULT, a été nommé en. qualité de gérant pour une durée illimitée en remplacement. de M. Michel BARRE. L'article 13 des statuts a été modifié. en conséquence par la suppression du nom de M. Michel BARRE. sans qu'il soit procédé à son remplacement. Modification. sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de SENS. Pour. avis-La Gérance

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL J.F. BOURGOIN

EARL en liquidation
au capital de 520 500,00euros
Siège social
Les Bouleys, Villefranche
89120 CHARNY-ORÉE DE PUISAYE
508 974946 RCS SENS

Liquidateur : M. Jean-Florent BOURGOIN, Les Bouleys, Villefranche – 89120CHARNY-ORÉE DE PUISAYE. Avis de clôture de liquidation. Aux termes d'une décision en date du31 décembre 2021, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat. Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis, le liquidateur.

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : ANTONIO ALUMINIUM GOUTTIERES. Forme : SARL. Capital social :1500 euros. Siège social : 4 Route DU MORIZET - Prunoy, 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE.852924810 RCS de Sens. Aux termes d'une décision en date du 1 janvier 2022, l'associé unique a décidé, à compter du 1 janvier 2022, de transférer le siège social à 12 Boulevard Louise Michel, 91000 Evry-Courcouronnes. Radiation du RCS de Sens et immatriculation au RCS d'Evry.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 01/01/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :Forme sociale : Société à responsabilité limitée Dénomination sociale : DAR DIAF Siège social : 21, rue Beaumarchais 21000 DIJON Objet social : la prise d'intérêts ou de participations dans toutes sociétés et entreprises françaises ou étrangères, quel qu'en soit l'objet, et sous quelque forme que ce soit, notamment par la souscription ou l'acquisition de toutes valeurs mobilières, parts sociales et autres droits sociaux, et la gestion de ceux-ci ; l'animation du groupe, à savoir la participation active à la conduite de la politique et au contrôle des filiales par la réalisation de prestations de services et de conseils en matière administrative, juridique, comptable, financière,commerciale ou immobilière ; la gestion de son portefeuille de titres de participations ; le placement de ses fonds disponibles et la gestion de valeurs mobilières ; toutes prestations de services et de conseils ; toutes opérations d'apport d'affaires et d'intermédiation ; l'acquisition, par voie d'apport ou d'achat, la prise à bail avec ou sans promesse de vente, la location, l'administration et l'exploitation de tous immeubles bâtis ou non bâtis; la participation de la Société, par tous moyens,directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création,d'acquisition, de location, de prise en location gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;Durée de la Société : 99 ans Capital social : 780 000 euros Gérance : Monsieur Malik LEBANE, demeurant 13H, rue de Chevignerot 21200 BEAUNE Immatriculation RCS Dijon

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par **Maître Romain LENDAIS, Notaire de la Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée « Lendais & Associés », société titulaire d'un office notarial à la Résidence de VILLENEUVE SUR YONNE (Yonne) ayant son siège social audit lieu 8 Quai du Commerce**, CRPCEN 89095, le 27 janvier 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la Communauté Universelle entre :
Monsieur Roger **LEMOINE**, retraité, et Madame Monique **FABRE**, retraitée, demeurant ensemble à COURGENAY (89190) 26 rue André Thibord.
Monsieur est né à LA CELLE-SAINT-CYR (89116) le 3 mai 1949,
Madame est née à VILLENEUVE-SUR-YONNE (89500) le 15 janvier 1951.
Mariés à la mairie de LA CELLE-SAINT-CYR (89116) le 18 avril 1970 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Monsieur est de nationalité française.
Madame est de nationalité française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE MODIFICATIONS

VITIMAG

Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : Z.A. Les Lys,
89800 CHABLIS
393 860 598 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 27 janvier 2022, M. Olivier GRAS, demeurant 7 rue des Violettes - Cidex 207 B 89230 VENOUSE, a été nommé en qualité de Président en remplacement de M. Pierre QUINCY, démissionnaire. L'associée unique a également décidé de ne pas procéder à la nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement de M. Guy MICHAUT, démissionnaire.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 18/01/2022, il a été constitué une SCI
Dénomination : F.U.D
Siège social : 2 Rue Andre Martin 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
Capital : 1000 €
Activités principales : acquisition des biens immobiliers, gestion et administration desdits biens, emprunts des fonds
Durée : 99 ans
Gérant : M. DEVECI FADIME 2 Rue Andre Martin 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
Cession de parts sociales : libre
Immatriculation au RCS de SENS

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

EARL DE THÈMES

EARL au capital de 10 000 €
Siège social
11Grande rue – Thèmes
89410 CÉZY
834 140 154RCS SENS

L'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2021 a pris acte de la démission de Mme Marie-Claire CALLE épouse MOREAU de ses fonctions de gérant. Pour avis, la gérance.

Terres de Bourgogne

1, Rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42

legales@terres-de-bourgogne.net

Vous êtes abonné au journal
Terres de Bourgogne
Créez votre compte et consultez nos archives

bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 110 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*
pour 1 an 53 €
pour 2 ans 106 €

TOTAL

AVEC VOTRE ABONNEMENT
VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN ACCÈS ILLIMITÉ
AU SITE agribourgogne.fr

*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :
Bovins viande
Grandes cultures
Lait élevage
Porcs
Vigne
Volailles
Fruits & légumes
Pâtre
Chèvre

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail
Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne
Je règle € par carte bancaire N° / / /
date d'expiration: /

SIGNATURE

Faune sauvage

Un réservoir de maladies transmissibles à l'homme et aux animaux d'élevages

Les animaux de la faune sauvage représentent des réservoirs d'agents pathogènes capables de contaminer les animaux d'élevage mais aussi les hommes. Le réseau national de surveillance épidémiologique des oiseaux et des mammifères de la faune sauvage (Sagir), en lien avec les laboratoires d'analyses départementaux, joue un rôle central dans la détection précoce de maladies pour la faune sauvage et leur propagation aux animaux domestiques. Analyse.



Parmi les maladies les plus dangereuses pour les animaux d'élevage véhiculées par la faune sauvage, la grippe aviaire, la peste porcine africaine, la tuberculose bovine et la brucellose sont aujourd'hui observées de près par le monde scientifique. La grippe aviaire, maladie virale très contagieuse, affecte les oiseaux chez lesquels elle peut provoquer dans sa forme la plus grave des épisodes de mortalité pouvant aller jusqu'à la perte totale d'un élevage de volailles et des baisses de production très importantes. Suite aux derniers épisodes de contaminations du virus H1N1 sur des volailles dans le Sud-Ouest, *« 2,5 millions d'entre elles vont être euthanasiés dans les trois prochaines semaines »*, a fait savoir le ministère de l'Agriculture, jeudi 20 janvier. *« Les virus de l'influenza sont très nombreux et très changeants, ils mutent assez rapidement comme ceux de la grippe chez l'homme »*, explique Romain Persicot, directeur de la fédération régionale des groupements de défense sanitaire (FRGDS). Quelle que soit la souche, les symptômes sont principalement les mêmes : respiratoires, digestifs ou nerveux. *« Des poules prostrées sur elles-mêmes doivent mettre la puce à l'oreille à l'éleveur qui ne doit pas tarder à appeler son vétérinaire sanitaire en cas de suspicion de la maladie »*, ajoute-t-il. Début janvier 2022, trente pays sont touchés par l'épizootie sur l'ensemble du continent européen, avec les premiers foyers et cas survenus fin décembre en Slovénie. L'Italie enregistre un nombre élevé de contaminations avec près de 300 foyers de volailles détectés cette saison, et toujours de nombreuses déclarations en Vénétie. Le sous-type H5N1 est largement majoritaire.

Peste porcine africaine : un cas en Italie

Toujours en Italie, mais cette fois-ci dans la région du Piémont, c'est la peste porcine africaine qui a refait parler d'elle avec *« un cas chez un sanglier détecté le 5 janvier dernier sur la commune d'Ovada »*, a indiqué la plateforme d'épidémiosurveillance en santé animale (ESA). *« Ce premier cas en Italie continentale (ndlr : la Sardaigne est infectée depuis 1978) située à moins de 100 km de la frontière française nous met en alerte sur cette maladie et nous incite à mieux communiquer pour capter un maximum de détenteurs de porcs pas encore déclarés auprès de nos services sanitaires »*, ajoute le directeur de la FRGDS Aura. Souvent mortelle pour les cochons et sangliers mais inoffensive pour l'Homme, cette maladie hémorragique virale est aussi présente en Allemagne, Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Moldavie, Pologne, Roumanie, Russie, Slovaquie, et Ukraine. L'Inrae, l'école nationale vétérinaire de Toulouse et l'Université de Toulouse ont très récemment mis le doigt sur une nouvelle souche d'Escherichia coli en provenance de sangliers sauvages retrouvée dans plusieurs départements métropolitains français. Cette bactérie, normalement non pathogène pour l'homme, est en revanche transmissible aux élevages de porcs domestiques.

La tuberculose bovine : des symptômes tardifs

Transmissible à l'homme (zoonose), la tuberculose bovine peut infecter de nombreuses espèces domestiques et sauvages, particulièrement les bovins et les cervidés mais aussi les sangliers, les blaireaux et les renards. À la différence de la grippe aviaire, c'est une maladie qui dure très longtemps avant qu'un animal n'en meure. Causée principalement par la bactérie Mycobacterium bovis, cette dernière peut infecter de nombreuses espèces domestiques et sauvages, particulièrement les bovins et les cervidés mais aussi les sangliers, les blaireaux et les renards. Chez les bovins, l'infection est souvent inapparente : *« les symptômes de cette maladie apparaissent en général tardivement. Il est donc possible que les contaminations se répandent sans que l'on ait la capacité de s'en apercevoir dans l'immédiat »*, reprend Romain Persicot. La maladie est néanmoins bien maîtrisée au niveau national, la France étant considérée comme indemne de tuberculose depuis 2011 malgré une centaine de cas en élevage chaque année.

ALISON PELOTIER



©LDA39

Alain Viry, vétérinaire et responsable adjoint santé animale au laboratoire départemental d'analyse de Poligny (Jura).



©LDA39

Des taux de mortalité importants et inhabituels au sein de la faune sauvage déclenchent la plupart du temps des autopsies en laboratoire.

Le réseau Sagir pour la détection précoce de maladies

Le réseau Sagir est un dispositif national de surveillance épidémiologique. Sa mission est de détecter le plus tôt possible l'émergence de maladies de la faune sauvage pouvant affecter la santé des animaux domestiques. *« L'alerte peut venir aussi bien des fédérations de chasse que des agents des parcs naturels, des services de DDPP, lorsqu'ils observent un état de santé ou des taux de mortalité anormaux sur une population de la faune sauvage »*, explique Isabelle Losinger-Chabod, cheffe de service adjointe du service régional connaissance Aura à l'OFB. *« La surveillance des maladies de la faune sauvage est un sujet de préoccupation du monde de la chasse, nous insistons pour que les chasseurs jouent autant que possible ce rôle de sentinelle sur le terrain… »*, témoigne Gérard Aubret, président de la fédération régionale des chasseurs. *« Au regard de l'état sanitaire actuel concernant la grippe aviaire (risque élevé) et la PPA (niveau 2A), le protocole dicté à ce jour est de rechercher systématiquement ces maladies sur les oiseaux d'eau, les échassiers et les rapaces pour la grippe aviaire et sur les sangliers sauvages pour les pestes porcines »*, précise Alain Viry, vétérinaire et responsable adjoint santé animale au laboratoire départemental d'analyse de Poligny (Jura). Une fois les autopsies ou analyses bactériologiques ou parasitaires effectuées, chaque laboratoire partenaire du réseau Sagir fait remonter ses résultats sur l'interface Epifaune de l'OFB qui les centralise et déclenche, si besoin, les dispositifs sanitaires nécessaires à la gestion des épizooties.

AP

Cinéma

Ma ferme dans un film

Avec plus de 300 jours de tournage réalisés en moyenne par an en Bourgogne-Franche-Comté, le cinéma se révèle friand des paysages et des infrastructures régionales. Le patrimoine agricole et viticole se retrouve aussi sur petit et grand écrans, dans des fictions télé ou des publicités. Et pourquoi pas un jour prochain, dans votre ferme ?



(BAT BFC)

Sur le tournage de La vie sauvage des animaux domestiques, en 2009. En accueillant un tournage, il faut se préparer à un quotidien quelque peu bouleversé...

300 jours de tournage par an, en moyenne, en Bourgogne-Franche-Comté *« cela peut paraître modeste par rapport à ce qui se passe dans d'autres régions,* fait remarquer Muriel Löser, *mais nous constatons une belle répartition de ces tournages partout dans la région »*. Si les vignes attirent le regard des caméras du cinéma comme en témoignent les films *Intraitable* dans les Maranges, *Saint-Amour*, *Ce qui nous lie*, le Morvan est aussi souvent plébiscité. *« Ce qui joue notamment en faveur d'un département comme l'Yonne,* poursuit la chargée de mission Promotion et accueil des tournages du Bureau d'accueil des tournages (le BAT BFC), *c'est sa proximité avec la région parisienne »*. Quant à la Saône-et-Loire, proche de Lyon et traversée par l'A6, elle n'est pas en reste non plus…

Ainsi parmi les derniers tournages en date : la forteresse millénaire de Berzé-le-Châtel, près de Cluny, qui a accueilli les acteurs du film de Ridley Scott *Le Dernier Duel* ou encore *La terre des hommes* de Naël Marandin réalisé en grande partie dans le Brionnais et au marché au cadran de Saint-Christophe.

S'inscrire au Bureau d'accueil des tournages

Un tournage *« c'est trouver le décor principal et les décors annexes »*, explique Muriel Löser. Ainsi *« tout est décor : un champ, une vigne, un morceau de forêt »*. C'est parfois une architecture spécifique qui est recherchée, mais le plus souvent *« c'est l'esthétique »*. *« Récemment, c'est une stabulation dans les champs qui était recherchée ! »*, se rappelle-t-elle amusée. Avoir la chance de vivre une expérience cinématographique peut s'opérer en s'inscrivant auprès du Bureau d'accueil des tournages, basé à Avallon (Yonne).

Le propriétaire d'un lieu inscrit ce qu'il peut mettre à disposition, en donnant la description et quelques photos et il peut même préciser s'il ne souhaite recevoir que des courts métrages ou pas de pub, etc. Une partie de ces informations se retrouvent alors sur le site du BAT BFC, en libre accès pour les réalisateurs et leurs équipes, lesquels peuvent ainsi commencer à faire « leur marché ». Le positionnement géographique exact du bien n'est livré que dans un second temps, après contact avec le Bureau.

Taper dans l'œil d'un repéreur

Dans le cadre d'une exploitation agricole, il est excessivement rare que des agriculteurs en activité entament la démarche. *« Il ne faut pas perdre de vue que, pour un tournage, des dizaines de personnes vont débarquer »* : une vingtaine dans les plus petits effectifs, jusqu'à une cinquantaine pour les longs métrages, plus la flopée de camions. Parmi les aspects à prendre en compte, la facilité d'accès est primordiale… *« C'est bien souvent un repéreur qui va venir sonner chez l'agriculteur, car il aura remarqué un hangar, une stabulation, correspondant aux attentes du réalisateur »*.

Bien évidemment l'agriculteur est libre d'accepter ou de refuser ce tournage chez lui ! Avoir été ciblé par un repéreur professionnel est la seconde façon d'accueillir un jour un tournage. *« Une fois le premier contact établi, il y aura par la suite la visite sur place du réalisateur, car on lui présente en général plusieurs lieux »*.

Agriculteur… et acteur

Si les deux parties tombent d'accord, un contrat bien précis viendra établir leurs engagements réciproques. *« Il arrive aussi que le tracteur soit demandé ou que les agriculteurs tiennent leur propre rôle par exemple en arrière-plan, pendant la distribution de l'alimentation, les travaux des champs, ou les vendanges »*. Ainsi *« les véhicules de jeux, comme on appelle alors dans ces cas-là les tracteurs ou tout autre outil, font aussi partie du contrat »*, précise encore la chargée de mission. Tout ceci est soumis à rémunération et se négocie en fonction de la gêne occasionnée. Il reste que l'expérience est unique et éphémère. Une fois les équipes parties, ne subsistent plus que les souvenirs… gravés sur grand écran !

Françoise Chaintreuil



Vivre un tournage sur son exploitation est une expérience assez unique qui permet de se confronter et de contribuer à l'envers du décor du cinéma. (crédit BAT BFC)

Joël Bailly a accueilli pendant 13 jours, à l'automne 2019, l'équipe de tournage de La Terre des hommes de Naël Marandin. L'agriculteur de Chenay-le-Châtel, à la frontière avec la Loire, garde de cette expérience un souvenir amusé. Il a été démarché car le réalisateur était venu en séjour dans une chambre d'hôte du Brionnais et qu'on lui avait parlé de l'exploitation de l'éleveur. Cela faisait plusieurs mois qu'il avait écrit le scénario de son film, l'histoire d'une jeune femme qui tente par tous les moyens de reprendre la ferme de son père en faillite. Il avait visité des dizaines d'exploitations mais aucune ne correspondait. Pour limiter les déplacements des équipes, il recherchait un site à proximité d'un marché aux bestiaux, où des scènes allaient également être tournées. Ce qui fut le cas au marché au cadran de Saint-Christophe-en-Brionnais. «*L'avantage de ma ferme c'est qu'elle est isolée, donc loin d'une route pour éviter au maximum les bruits*», *explique l'éleveur de vaches allaitantes.* «*Et puis j'ai une partie de bâtiments anciens*». Naël Marandin recherchait aussi une ferme à l'aspect modeste. Enfin, l'ensemble proposait suffisamment d'espace. Ce qui a convaincu l'agriculteur d'accepter, «*c'est la contribution financière et le fait que la période du tournage, septembre-octobre, était possible pour moi. En pleine fenaison, j'aurais refusé*», précise-t-il. Certains membres de l'équipe, comme les décorateurs, et des éléments techniques, sont restés près de six semaines. Sa grange a accueilli l'épisode du mariage, des scènes ont également été tournées à l'intérieur de sa maison. S'il a été obligé de déplacer du matériel et de manipuler les animaux en fonction des besoins du tournage, Joël Bailly fut ravi de cette expérience. «*On a pu côtoyer des gens que l'on n'a pas l'habitude de voir. Et puis, on a beaucoup échangé avec les décorateurs qui nous ont expliqué les rouages et l'arrière du décor*». L'agriculteur a beaucoup appris sur le septième art. De nombreux villageois ont été réquisitionnés comme figurants. Joël Bailly, lui, n'a pas voulu en être. «*Les décorateurs m'avaient dit* : tu verras ça te fera un drôle d'effet de voir ta ferme sur grand écran». Naël Marandin l'a emmené à une projection en avant-première. «*En fait, non, ça ne m'a pas fait un effet extraordinaire… mais je garde quand même un très bon souvenir de cette expérience !*»